



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modalités et procédures d'affectation des élèves dans les divers niveaux et séries de lycée

2021-2022

Eu égard au contexte sanitaire lié à l'épidémie Covid-19 et aux mesures prises par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, des ajustements ou modifications pourront être apportés au calendrier ou à certaines procédures.

Il est par ailleurs recommandé de privilégier les échanges dématérialisés et le dialogue à distance avec les familles.

Merci de vous reporter régulièrement aux consignes nationales ou académiques :
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/j_6/accueil

Circulaire n° 21AN0074

**Division de la Vie de l'élève – Bureau des affectations en lycée
– 12 boulevard d'Indochine – CS 40 049 – 75933 Paris Cedex 19**

Les modalités et procédures d'affectation dans les divers niveaux et séries de lycée sont exposées ci-après, en fonction de la situation scolaire de l'élève pendant l'année scolaire 2020 - 2021.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de Paris à la rentrée 2021, souhaitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public, ainsi qu'aux élèves non domiciliés dans l'académie de Paris mais pouvant bénéficier, sous conditions, d'une affectation dans certaines formations ouvertes dans les lycées parisiens. Cette circulaire précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'apprentissage et certaines formations des établissements privés sous contrat.

Afin d'en faciliter l'usage, la circulaire et ses annexes sont regroupées dans un seul document comprenant des liens "cliquables" dans le sommaire et au sein du texte pour le renvoi aux annexes.

Table des matières

EVOLUTION DE L'AFFECTION POST 3EME :	5
1. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TROISIEME	6
1.1 <i>LES PRINCIPES GENERAUX DE LA PROCEDURE</i>	6
1.1.1 LA PROCEDURE D'ORIENTATION	6
1.1.2 LA PROCEDURE D'AFFECTION	7
1.1.2.1 LA VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ELEVE	8
1.1.2.2 1 ^{ER} TOUR AFFELNET	8
1.1.3 LES DEMANDES D'AFFECTION EN 2 ^{NDE} GT DANS UN LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT	9
1.1.4 LES MODALITES DE SAISIE	9
1.1.5 L'EDITION DE LA FICHE DE VOEUX	10
1.1.6 AFFECTION ET INSCRIPTION	11
1.1.6.1 L'AFFECTION – 1ER TOUR AFFELNET LYCEE	11
1.1.6.2 - L'AFFECTION – 2EME TOUR AFFELNET LYCEE	13
1.1.6.3 - L'AFFECTION – 3EME TOUR AFFELNET LYCEE : 2DE PROFESSIONNELLE ET 1ERE ANNEE DE CAP	14
1.2 <i>AFFECTION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</i>	15
1.2.1 CRITERES APPLICABLES– Cas Général	15
1.3 <i>AFFECTION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE</i>	18
1.3.1 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTION EN VOIE PROFESSIONNELLE	18
1.3.2 – PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTION EN VOIE PROFESSIONNELLE POUR LES FORMATIONS DES ETABLISSEMENTS PARISIENS PRIVES SOUS CONTRAT	21
1.3.3 FORMATIONS PROFESSIONNELLES A RECRUTEMENT INTER ACADEMIQUE EN ILE DE FRANCE	22
1.3.4 – EXAMEN MEDICAL POUR LES ELEVES SE DESTINANT A LA VOIE PROFESSIONNELLE	23
1.4 <i>MAINTIEN EN 3ème</i>	24
1.5 <i>L'APPEL</i>	24
2. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE	26
2.1 <i>ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</i>	26
2.1.1 - PRINCIPES GENERAUX	26
2.1.2 - ADMISSION EN 1ERE GENERALE HORS AFFELNET	26
2.1.3 - ADMISSION EN 1ÈRE TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR	30
(PROCEDURE AFFELNET) ET ST2DA et S2TMD (HORS AFFELNET)	30
2.1.4. - MAINTIEN EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	32
2.2. <i>ELEVES SCOLARISES EN 2^{DE} PROFESSIONNELLE OU 1^{ERE} ANNEE DE CAP</i>	33
2.2.1. – ELEVES SCOLARISES EN 2DE PROFESSIONNELLE	33
2.2.2. – ELEVES SCOLARISES EN 1ERE ANNEE DE CAP	35
2.2.3. – SITUATIONS PARTICULIERES	35

2.3. CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE.....	36
AFFELNET LYCEE EN FIN DE 2DE.....	36
3. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE PREMIERE	37
4. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE	38
4.1 ELEVES DE TERMINALE CAP.....	38
4.1.1 - POURSUITES D'ETUDES (PROCEDURE AFFELNET)	38
4.1.2 – COMMISSION D’AFFECTATION DU 26 AOUT 2021 POUR LES ELEVES ISSUS DE TERMINALE CAP N’AYANT PAS OBTENU D’AFFECTATION EN PREMIERE PROFESSIONNELLE A L’ISSUE DES TOURS 1 ET 2 D’AFFELNET	40
4.1.3 - EN CAS D’ECHEC AU CAP	41
4.2 ELEVES DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE	42
5. FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER	44
5.1 FORMATIONS EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	44
5.1.1 ELEVES SORTANT DE 3EME.....	44
5.1.2 ELEVES SORTANT DE SECONDE OU PREMIERE	47
5.2 FORMATIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE.....	48
6.SITUATIONS PARTICULIERES	49
6.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	49
6.2 ELEVES PORTEURS D’UNE MALADIE GRAVE	50
6.3 CHANGEMENT D’ORIENTATION OU PASSERELLE	51
6.4 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS	54
6.5 ELEVES QUITTANT L’ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE.....	56
6.6 EDUCATION RECURRENTE ET DROIT AU RETOUR EN FORMATION	56
6.6.1 - PRINCIPES 56	
6.6.2 - TRAITEMENT DES DOSSIERS	58
7. OPERATIONS POST-AFFECTATION.....	60
7.1 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION.....	60
7.2 PROCEDURE DE RECOURS.....	62
7.3 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS	63
ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle.....	64
ANNEXE 2 : Fiche d’élargissement des vœux fin de 3ème – 2ème tour et 3ème tour d’AFFELNET	66
ANNEXE 3 : Fiche d’élargissement des vœux fin de seconde GT et seconde professionnelle: 1ère pro-1ère STI2D, STL, STMG, STS, STHR68	
ANNEXE 4 : Rappel des règles du calcul du barème et du lissage des notes dans AFFELNET LYCEE.....	70
ANNEXE 5 : Bonus IPS des collèges publics et privés parisiens	72
ANNEXE 5 bis : Taux cible de boursiers	78
ANNEXE 6 : Fiche – évaluations et notes dans AFFELNET LYCEE	79
ANNEXE 7 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations post 3ème	80
ANNEXE 8 : Bonus et modalités d’attribution dans le barème AFFELNET LYCEE	81

ANNEXE 9 : FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER - RENTREE 2021	85
ANNEXE 10 : Offre de formation – 2GT lycée privé parisien	88
ANNEXE 11 : Pièces justificatives de domicile à fournir en cas de signalement de changement de domicile par les familles et modèle d'accusé de réception.....	89
ANNEXE 12 : Liste des 1ères années de CAP et des secondes professionnelles des lycées publics parisien	91
ANNEXE 13 : Passpro	98
ANNEXE 14 : Liste des formations professionnelles proposées par les lycées privés sous contrat	100
ANNEXE 15 : Liste des formations professionnelles en apprentissage	102
ANNEXE 16 : Liste des 1ères professionnelles à recrutement académique	107
ANNEXE 17 : Liste des 1ères professionnelles à recrutement inter-académique	112
ANNEXE 18 : Liste des 1ères professionnelles en apprentissage	113
ANNEXE 19 Commission d'attribution des bonus MLDS	115
ANNEXE 20 : Fiche passerelle	117
ANNEXE 20 bis : Fiche parcours MLDS.....	120
ANNEXE 21 : Tableau des changements d'orientation possibles	123
ANNEXE 22 : Correspondances pour une poursuite en baccalauréat professionnel	128
ANNEXE 23: Fiche de demande d'enseignements de spécialité en 1ère Générale.....	133
ANNEXE 24 : Fiche de demande d'affectation en 1ère Générale.....	135
ANNEXE 25 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel	137
ANNEXE 26 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat général	139
ANNEXE 27 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat technologique	141
ANNEXE 28 : Accusé de réception d'un dossier de demande d'affectation.....	143
ANNEXE 29 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en voie professionnelle	144
ANNEXE 30 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée (concerne les élèves sans PPS)	145
ANNEXE 31 : Fiche préparatoire à la commission d'affectation prioritaire.....	146
ANNEXE 32 : Demande de révision d'affectation avec AR	148
ANNEXE 33 : Fiche éducation récurrente	150
ANNEXE 34 : Liste des formations de l'académie de CRETEIL pouvant accueillir des élèves parisiens.....	154
ANNEXE 35 : Liste des formations de l'académie de VERSAILLES pouvant accueillir des élèves parisiens.....	158
ANNEXE 36 : Fiche d'Entretien de situation (MLDS).....	160

EVOLUTION DE L'AFFECTATION POST 3EME :

Plusieurs évolutions interviennent dans la procédure d'affectation en lycée :

• **Plateforme dématérialisée « Coursus spécifique au lycée »** : les familles déposent leur demande sur la plateforme académique dématérialisée. Ces candidatures seront traitées également par le biais de cette plateforme. En parallèle, la saisie des vœux correspondants doit être réalisée sur le téléservice affectation Post 3^{ème}.

Académie de Paris - Déposer en ligne un dossier d'affectation ou de candidature en cursus spécifique (ac-paris.fr)

- **Intégration d'une offre de formation des établissements privés sous contrat dans AFFELNET** : Cette démarche vise à éviter les doubles inscriptions privé / public en Seconde GT.
- **Evolution des critères retenus dans l'élaboration du barème pour l'entrée en 2nde GT en lycée public :**

Cette évolution a 3 objectifs : favoriser la proximité géographique tout en élargissant le champ des vœux possibles, renforcer la mixité sociale dans les établissements et renforcer la mixité scolaire.

1) La sectorisation :

Principe : définition de 3 secteurs.

Pour chaque élève de 3^{ème}, l'ensemble des lycées parisiens est réparti en 3 secteurs en fonction de son collège de secteur (défini à partir de l'adresse de l'élève et de la sectorisation fixée par la ville de Paris).

A chaque collège de secteur correspond une [liste de lycées pour chacun de ces 3 secteurs](#).

Pour favoriser la proximité géographique, tout en élargissant le champ des vœux possibles, un bonus secteur progressif est appliqué.

Secteur 1 : donne une priorité d'affectation sur 5 lycées situés à moins de 25 minutes en transport du collège de secteur de l'élève et sur deux lycées à recrutement académique

Secteur 2 : correspond à une offre de lycées situés à moins de 40 minutes en transport du collège de secteur de l'élève

Secteur 3 : correspond à tous les autres lycées de l'académie

Le secteur de proximité (secteur 1) comprend 5 lycées à taux de pression varié, offrant un très large choix d'enseignements de spécialité de 1^{ère} ainsi que deux lycées à recrutement académique (Pierre Gilles De Gennes et Emile Dubois) en raison de la spécificité de leur offre de formation.

2) Le bonus Indice de Positionnement Social

Ce bonus remplace le bonus lié au Réseau d'Education Prioritaire (REP) et prend en compte l'Indice de Positionnement Social (IPS) de l'établissement de scolarisation de l'année de 3^{ème} de l'élève. Il est organisé en 3 tranches :

IPS inférieur à la moyenne nationale (106.1) : **1200 points**.

IPS compris entre la moyenne nationale (106.1) et la moyenne académique (124) : **600 points**.

IPS Supérieur à la moyenne académique (124) : **0 point**.

1. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TROISIEME

Réf. : Code de l'Education et notamment les articles D211-10 à D211-11.

Public scolaire concerné :

- les élèves issus de toutes les 3^{èmes} (3^{ème} générale, 3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} EGPA, 3^{ème} UPE2A, 3^{ème} ULIS) :
 - ✓ des collèges publics et privés sous contrat parisiens,
 - ✓ originaires d'une autre académie candidats aux formations inter académiques,
 - ✓ originaires d'une autre académie mais domiciliés ou emménageant à Paris,
 - ✓ domiciliés ou emménageant à Paris inscrits dans un établissement situé à l'étranger et homologué par l'Education nationale.

- les élèves issus des dispositifs d'action de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- les élèves inscrits dans un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France, ayant réussi les tests de vérification des connaissances pour le niveau et la formation sollicitée,
- les élèves inscrits dans un établissement hors contrat ayant réussi le test de connaissances pour le niveau et la formation sollicitée pour une entrée en établissement public.

L'affectation des élèves est gérée par l'application nationale **AFFELNET LYCEE**. Elle est organisée en 2 tours . Un 3^{ème} tour concernant uniquement la voie professionnelle est organisé si nécessaire. **Seules** les candidatures enregistrées dans AFFELNET LYCEE sont étudiées.

L'affectation doit être cohérente avec la décision d'orientation du chef d'établissement ou, le cas échéant, de la commission d'appel.

Il est essentiel de garder trace du dialogue et des propositions faites aux familles lors des différentes phases de la procédure d'orientation et d'affectation.

1.1 LES PRINCIPES GENERAUX DE LA PROCEDURE

1.1.1 LA PROCEDURE D'ORIENTATION

La fiche de dialogue constitue le document de référence pour les différentes étapes de la procédure d'orientation.

Cette fiche est dématérialisée dans le Téléservice Orientation (TSO), mais peut cependant être maintenue pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser ce service. Le TSO permet aux familles de formuler jusqu'à 3 demandes, et de préciser si les formations sont envisagées sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti lorsque les demandes concernent la voie professionnelle.

Rappel : Un élève qui bénéficie d'une décision d'orientation pour la seconde générale et technologique peut, s'il a formulé des vœux dans la voie professionnelle, y être affecté. Un élève orienté en 2^{de} professionnelle peut être affecté en CAP s'il le demande. En revanche, un élève orienté en CAP ne peut pas être affecté en seconde professionnelle.

Le chef d'établissement doit s'assurer de la cohérence entre les vœux saisis et la décision d'orientation.

Au regard de la situation sanitaire, il convient de privilégier l'utilisation du Téléservice Orientation.

1.1.2 LA PROCEDURE D'AFFECTATION

L'affectation est prononcée en fonction :

- de l'ordre des vœux des candidats,
- du classement des candidats selon leur barème pour ce qui concerne les vœux portant sur des formations sans modalités particulières d'admission,
- des capacités d'accueil des formations,
- de l'examen des demandes pour les vœux portant sur des formations à recrutement particulier.

La famille peut formuler jusqu'à 10 vœux en voie générale et /ou en voie professionnelle. Ce recensement des vœux se fait sur le Téléservice Affectation (TSA). La famille peut s'appuyer, pour effectuer ses choix, sur la consultation de l'offre de formation post-3^{ème} disponible sur le Téléservice Affectation à partir du 6 avril 2021 et sur le livret d'information « Affectation après la classe de 3^{ème} » (téléchargeable sur le site de l'académie : <https://www.ac-paris.fr/s-inscrire-au-lycee>). Une fiche de vœux format papier (**ANNEXE 1**) pourra cependant être maintenue pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser ce service.

Formations sous statut d'apprenti

Les établissements veilleront à informer les élèves sur les modalités d'accès aux formations sous statut d'apprenti, et à proposer un accompagnement spécifique.

Les vœux des élèves pour une formation sous statut d'apprenti sont saisis dans AFFELNET en tant que vœux de recensement. Attention, cette saisie ne donne pas lieu à une affectation via AFFELNET et ne bloque pas l'affectation sur les autres vœux.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle](#)

1.1.2.1 LA VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ELEVE

Le chef de l'établissement d'origine vérifie que l'ensemble des renseignements concernant la famille et l'élève sont à jour dans la base « Elèves », en particulier **l'adresse de résidence définie par la famille pour l'élève lorsque les représentants légaux n'ont pas la même adresse, ainsi que les numéros de téléphone et l'adresse courriel.**

IMPORTANT :

Les informations concernant les responsables légaux sont récupérées à partir de la fiche élève SIECLE - base élèves. Toutefois, pour chaque élève de 3^{ème}, il est impératif de vérifier dans la fiche élève AFFELNET, sur l'onglet Identification, rubrique Coordonnées, que la zone « **Vit chez un responsable** » est correctement renseignée.

En l'absence de cette information, la zone géographique de résidence de l'élève ne peut être identifiée, et l'élève ne peut bénéficier d'aucun bonus secteur pour ses vœux d'affectation en seconde générale et technologique.

En cas de signalement de changement d'adresse par la famille en cours d'année et plus particulièrement lors de la préparation des opérations d'affectation dans AFFELNET, le chef d'établissement se réfère aux instructions figurant dans la note DVE2 Lycées relative aux pièces justificatives à fournir par les familles dans cette situation (**ANNEXE 11**).

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 11 : Pièces justificatives de domicile à fournir en cas de signalement de changement de domicile par les familles et modèle d'accusé de réception](#)

1.1.2.2 1^{ER} TOUR AFFELNET

Les vœux des élèves de 3^{ème} sont saisis par leurs responsables légaux sur le Téléservice Affectation du 10 au 31 mai. Pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser le téléservice, La saisie des vœux peut être faite par les établissements à partir des informations portées par la famille sur l'annexe 1. La saisie des vœux par les établissements est possible du **10 mai au 10 juin à 12h.**

En cas d'absence de vœux ou en cas de vœux incohérents exprimés par la famille, le chef d'établissement reprend le dialogue. A l'issue de celui-ci, il procède à la saisie des vœux arrêtés. Dans le cas où la famille n'aurait toujours pas formulé de vœu(x), l'établissement utilise le vœu de recensement relatif à cette situation : « *aucun vœu de la famille* ». Cette saisie est possible jusqu'au **10 juin 2021 à 12 heures**. Pour les formations de la voie professionnelle intégrées au dispositif PASSPRO, la date limite de saisie des vœux est le **7 juin 2021**.

Pour les élèves issus de 3^{ème} ayant fait appel, la saisie est à nouveau possible pour les chefs d'établissements le **17 juin 2021 - 14h au 18 juin -18h.**

Aucune saisie ne peut être intégrée après cette date.

1.1.3 LES DEMANDES D'AFFECTATION EN 2^{NDE} GT DANS UN LYCEE PRIVE SOUS CONTRAT

L'offre en 2^{nde} GT des établissements privés sous contrat est intégrée dans l'application AFFELNET LYCEE (**ANNEXE 10**).

- Situation 1 : les **élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat** d'association demandant uniquement des formations en établissement privé pour lesquelles les familles ont déjà effectué les formalités d'inscription dans un établissement privé :
 - Pas de saisie des vœux dans AFFELNET LYCEE.

- Situation 2 : les **élèves scolarisés dans un établissement** public demandant des formations en établissement privé sous contrat d'association :
 - Saisie par les responsables légaux du ou des vœu(x) correspondant(s) dans l'application AFFELNET LYCEE en 1^{er(s)} vœu(x) pour prise en compte.

Les familles demandant une affectation en 2^{nde} GT dans un lycée privé sous contrat doivent avoir pris contact avec l'établissement en amont de la procédure AFFELNET et réalisé les formalités indiquées par l'établissement.

Les demandes formulées sur AFFELNET sont examinées par les chefs des établissements privés concernés, qui saisissent leur décision dans AFFELNET du **jeudi 11 juin au mardi 17 juin 2021 à 13 heures** au plus tard. Ils sont libres d'accepter ou non la candidature d'un élève.

Un accompagnement spécifique informant les directeurs des établissements privés sur les opérations est programmé.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 10 : Offre de formation – 2GT lycée privé parisien](#)

1.1.4 LES MODALITES DE SAISIE

Pour tout élève de 3^{ème} des collèges publics parisiens figurant dans la base « Elèves » :

- **la saisie des vœux est indispensable.** Dans des situations particulières, différents vœux de recensement sont utilisés : redoublement, départ hors Paris, départ dans le privé, aucun vœu formulé par la famille.

- l'absence d'information génère **un effet bloquant de la procédure informatique.**

Important : le chef d'établissement se charge du suivi de ses élèves **exclus par conseil de discipline** en cours d'année et non réaffectés au moment des opérations AFFELNET :

- recensement et saisie des vœux dans l'application AFFELNET par le chef d'établissement,
- ajout des élèves concernés dans l'application AFFELNET si ces derniers n'y figurent pas.

Saisie des modalités d'inscription dans AFFELNET LYCEE :

Les chefs d'établissement d'accueil déposent leurs modalités d'inscription dans AFFELNET pendant la période d'ouverture de l'application. Ces informations figurent sur les fiches de résultats de l'affectation remises aux élèves.

1.1.5 L'EDITION DE LA FICHE DE VOEUX

Lorsque la saisie des vœux est effectuée par l'établissement d'origine, celui-ci édite une fiche récapitulative de vœux à partir d'AFFELNET qu'il remet à la famille pour vérification et modifications éventuelles. Le secteur de référence du domicile apparaît sur ce document dans le champ « zone géographique ».

Le chef d'établissement doit signifier à la famille le délai de **48 heures** pour remettre la fiche signée.

En cas de non-retour dans ce délai, ce document sera considéré comme validé par la famille et le chef d'établissement y portera la mention « document non retourné à la date prévue ».

Pour accompagner les représentants légaux et/ou dans le cas où ils rencontreraient des difficultés, il sera mentionné les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter au sein de l'établissement scolaire.

Le chef d'établissement conserve impérativement l'ensemble des fiches récapitulatives de vœux (de même que les fiches de vœux **ANNEXE 1** pendant deux ans).

Le chef d'établissement peut modifier les vœux saisis jusqu'au **10 juin 2021 - 12h** en accord avec la famille. En cas de modification des vœux, il édite une nouvelle fiche récapitulative de vœux qu'il remet aux familles pour vérification et modifications éventuelles.

1.1.6 AFFECTATION ET INSCRIPTION

1.1.6.1 L'AFFECTATION – 1ER TOUR AFFELNET LYCEE

La commission préparatoire à l'affectation se réunira le 28 juin 2021 après-midi.

Cette commission, réunissant des chefs d'établissements, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves, est présidée par la directrice académique des services de l'éducation nationale, chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur. Les résultats de l'affectation seront accessibles aux établissements le **28 juin 2021 à 18h**.

Le **29 juin 2021**, le chef d'établissement d'origine remet aux familles la fiche de résultat de l'affectation après la fin des épreuves du DNB.

En cas de non affectation, cette fiche invite à reformuler des vœux en vue du 2^{ème} tour (**ANNEXE 2**).

Les élèves absents seront informés des modalités de consultation des résultats en ligne et avertis par voie postale **par l'établissement d'origine**.

Les familles pourront consulter les résultats de l'affectation sur le TSA à partir du 30 juin. Les résultats seront également accessibles sur le site internet de l'académie (www.ac-paris.fr) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance **30 juin 2021 (au soir)**.

Elèves affectés :

Les chefs d'établissement rappelleront aux familles les dispositions suivantes :

Les familles doivent procéder à l'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté **au plus tard le 4 juillet 2021 à minuit en ligne ou le 6 juillet 2021 en établissement (soit dans un délai de cinq jours)**, faute de quoi celui-ci perdra le bénéfice de son affectation.

Les élèves emménageant doivent prendre contact dans les meilleurs délais et par tous les moyens (*téléphone, courrier, courriel ...*) avec l'établissement d'accueil.

Les familles qui souhaitent formuler un recours gracieux concernant la décision d'affectation doivent s'adresser au chef de l'établissement **où leur enfant est affecté**. Celui-ci leur **indique** la procédure de demande de révision d'affectation qui s'applique pour les élèves nouvellement affectés en 2^{de} GT. Cette procédure vaut demande de recours gracieux (**ANNEXE 32**). **Il est important de rappeler aux familles que toute demande de révision d'affectation doit s'appuyer sur des arguments qui ne peuvent remettre en cause le principe de l'affectation via l'algorithme Affelnet, et faire apparaître des motifs non présents au moment de la saisie des vœux.**

Cette procédure n'est possible que si les parents procèdent à l'inscription de leur enfant dans le délai imparti. **En cas de refus d'inscription, les élèves perdent le**

bénéfice de leur affectation. Leur situation ne pourra alors être étudiée qu'à l'issue de l'ensemble des affectations, début septembre, pour une affectation sur place vacante.

Elèves affectés inscrits via le téléservice « inscription post-3^{ème} » : tout élève affecté qui s'est inscrit via le téléservice sans avoir finalisé son inscription en établissement est bien inscrit dans l'établissement. Sa place doit lui être réservée le temps que la famille fournisse les pièces justificatives manquantes.

Elèves affectés non-inscrits :

Tout élève affecté qui ne s'inscrit pas dans les délais est susceptible de perdre sa place.

L'élève affecté qui ne s'inscrit pas dans son établissement d'affectation doit en informer son établissement d'origine par tous les moyens. L'établissement d'origine transmet à la DVE ces différentes situations sur l'adresse ce.dve@ac-paris.fr.

Elèves non affectés :

Les familles doivent impérativement formuler de nouveaux vœux auprès de l'établissement d'origine qui est responsable du suivi de ses élèves. Les vœux sont conformes à la décision d'orientation et portent sur les places vacantes, en vue du 2^{ème} tour informatisé AFFELNET LYCEE (**ANNEXE 2**).

Les chefs d'établissement d'origine **reprennent le dialogue** avec les familles et saisissent les nouveaux vœux des élèves **entre le 2 juillet - 12h et le 6 juillet - 12H.**

Le téléservice étant fermé, la saisie des vœux par les familles sur le téléservice n'est pas possible pour le 2^{ème} tour.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 2 : Fiche d'élargissement des vœux fin de 3^{ème} – 2^{ème} tour et 3^{ème} tour d'AFFELNET](#)

[ANNEXE 32 : Demande de révision d'affectation avec AR \(pour les 2^{des} GT nouvellement affectés-AFFELNET\)](#)

[ANNEXE 36 : Fiche d'Entretien de situation \(MLDS\)](#)

1.1.6.2 - L'AFFECTATION – 2EME TOUR AFFELNET LYCEE

Ne participent au 2^{ème} tour que les élèves non affectés et ayant participé au premier tour.

La commission préparatoire à l'affectation se tiendra le 8 juillet 2021.

Les fiches de résultat de l'affectation sont adressées aux familles par le rectorat le **9 juillet 2021** et aux établissements d'origine par courriel. Les élèves peuvent également consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie (www.ac-paris.fr), à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

↪ **seconde générale et technologique** : sous réserve du nombre d'élèves sans affectation lors du 1^{er} tour, les élèves sont affectés en seconde générale et technologique sur l'un de leurs vœux en fonction des places disponibles. Ils doivent s'inscrire dans l'établissement au plus tard le **13 juillet 2021**. La situation des élèves non affectés en voie GT est réexaminée lors de la commission d'affectation le **26 août 2021**.

↪ **seconde professionnelle et première année de CAP** :
Les élèves affectés en seconde professionnelle ou première année de CAP s'inscrivent dans l'établissement **au plus tard le 13 juillet 2021** dernier délai.

La situation des élèves non affectés en voie professionnelle est réexaminée lors de la commission d'affectation le **26 août 2021**.

1.1.6.3 - L'AFFECTATION – 3EME TOUR AFFELNET LYCEE : 2DE PROFESSIONNELLE ET 1ERE ANNEE DE CAP

Public scolaire concerné : les élèves ayant participé à la procédure AFFELNET sans affectation à l'issue des deux premiers tours et de la commission du 26 août. Ce tour est organisé sous réserve d'un nombre d'élèves suffisant.

Modalités pratiques :

Le 3 septembre 2021 au plus tard à 12h00, les proviseurs des lycées professionnels adressent au Rectorat l'état des inscriptions pour chacune des formations de seconde professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP de leur établissement, à l'aide d'un tableau Excel dédié.

Le rectorat assure la diffusion des places vacantes aux établissements ainsi qu'aux CIO, le **6 septembre 2021** au soir, en vue du processus AFFELNET 3^{ème} tour. Les élèves issus des collèges parisiens publics et privés sous contrat, sans affectation à la rentrée scolaire, reprennent contact avec leur établissement d'origine afin d'élargir leurs vœux à des formations disposant de possibilités d'accueil (**ANNEXE 2**).

Lors de la reprise du dialogue, l'établissement d'origine s'assure que les vœux sont en cohérence avec la décision d'orientation et effectue la saisie des nouveaux vœux entre le 7 septembre et le 10 septembre 2021 à 12 heures.

La commission préparatoire à l'affectation se tient le **13 septembre 2021 matin** et les fiches de résultats de l'affectation sont adressées aux familles par le rectorat. Les élèves peuvent également consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie (www.ac-paris.fr), à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

A noter : la mise en place de ce 3^e tour dépend du nombre d'élèves restant sans affectation.

RAPPEL : Le chef d'établissement d'origine reste le seul interlocuteur de la famille en cas de non-affectation, il est responsable du suivi de tous les élèves jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, y compris pour les élèves suivis par la MLDS. **Le chef d'établissement assure la transmission des situations particulières auprès du Bureau des affectations en lycée.**

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 2 : Fiche d'élargissement des vœux fin de 3ème – 2ème tour et 3ème tour d'AFFELNET](#)

1.2 AFFECTATION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Tout élève a droit à une affectation dans un lycée public parisien. Il doit être conseillé aux familles de formuler de huit à dix vœux.

Les langues et enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans la procédure d'affectation et ne donnent droit à aucune dérogation au barème, hormis les cursus spécifiques (sections internationales, binationales, orientales, CHASE, double cursus musique ou danse et S2TMD, Henri IV-LLG, classes sciences po et sciences co du lycée Bergson) qui font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

Les élèves dont l'affectation ne permettrait pas la poursuite d'une langue vivante (LVA ou LVB) commencée au collège peuvent, sous certaines conditions, suivre cet enseignement dans un autre établissement (dispositif « Enseignements Inter-Etablissements ») : les chefs d'établissement informent les familles sur les principes de ce dispositif. La liste des enseignements inter-établissements est mise en ligne sur le site internet de l'académie de Paris www.ac-paris/portail/lycee, rubrique « enseignements inter-établissements ».

1.2.1 CRITERES APPLICABLES– Cas Général

L'affectation prend en compte plusieurs éléments traduits en points qui constituent un barème associé à chaque vœu.

1. Bonus lié au secteur

L'affectation des élèves est réalisée en fonction de l'adresse de l'élève. Le temps de trajet entre le collège de secteur et le lycée est un élément prioritaire. L'affectation repose sur une logique de secteurs de proximité.

Pour chaque élève, c'est le collège de secteur qui est la référence pour identifier les lycées de secteur 1, 2 et 3. Pour favoriser la proximité géographique, tout en élargissant le champ des vœux possibles, un bonus « secteur » progressif est appliqué.

Attention : Le collège de secteur peut être différent du collège de scolarisation¹

Le secteur 1 comprend 5 lycées situés au maximum à 25 minutes de transport du collège de secteur. A ces 5 lycées s'ajoutent les lycées Pierre Gilles de Gennes et Emile Dubois qui sont en secteur 1 pour tous les élèves de l'académie en raison des spécificités de leur offre de formation.

Les vœux formulés pour ces lycées ouvrent droit à un bonus de 32 640 points.

Le secteur 2 comprend les lycées situés à moins de 40 minutes du collège de secteur.

¹ collège où l'élève est inscrit en classe de 3ème pour l'année 2020-2021

Les vœux formulés pour ces lycées ouvrent droit à un bonus de 17 760 points.

Le secteur 3 comprend tous les autres lycées parisiens.

Les vœux formulés pour ces lycées ouvrent droit à un bonus de 16 800 points

Les familles peuvent émettre des vœux sur l'ensemble de ces 3 secteurs. La carte des lycées de Secteur 1,2 et 3 en fonction du collège est accessible sur le [site de l'Académie de Paris](#).

Les élèves non domiciliés à Paris sont invités par les chefs d'établissement à candidater sur des formations de leur académie de résidence.

2. Points d'évaluation scolaire de l'élève :

Ce barème est fixé nationalement.

- **L'évaluation des compétences du socle** est prise en compte à hauteur de **4800 points maximum**.

Echelle de positionnement	Evaluation	Points attribués	Barème	Composantes du socle
Niveau 1	Maitrise insuffisante	10 points	4800 points	8
Niveau 2	Maitrise fragile	25 points		
Niveau 3	Maitrise satisfaisante	40 points		
Niveau 4	Très bonne maitrise	50 points		

- **L'évaluation disciplinaire (bilans périodiques)** est prise en compte à hauteur de **4800 points maximum**.

Groupes	Evaluations	Points attribués	Barème	Champs disciplinaires
Groupe 1	Notes de 0 à 5	3 points	4800 points	11 matières
Groupe 2	Notes de 5 à 10	8 points		
Groupe 3	Notes de 10 à 15	13 points		
Groupe 4	Notes de 15 à 20	16 points		

Les notes des candidats, exprimées en points par champ disciplinaire, font l'objet d'une formule de lissage qui harmonise la diversité de notation des élèves. Ce lissage permet un traitement de notation équitable entre les élèves. Pour chacune des matières, une nouvelle moyenne des bilans périodiques harmonisée est calculée et attribuée à chaque élève, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion.

3. Bonus boursier :

Le bonus boursier est de 600 points. L'année de référence est l'année scolaire 2020-2021. Un nombre de places en classe de seconde générale et technologique est garanti, dans chaque lycée parisien, pour les élèves boursiers de collège en classe de troisième durant l'année scolaire 2020-2021. Ce nombre est calculé à partir du taux cible d'élèves boursiers défini pour chaque lycée.

NOUVEAUTE 2021

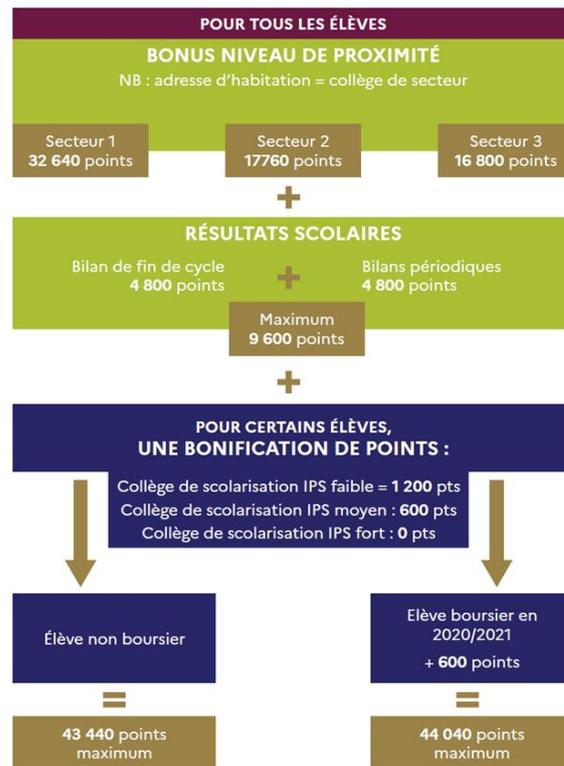
4. Bonus Indice de Positionnement social :

Ce bonus remplace le bonus REP (Réseau d'éducation prioritaire). Il prend en compte l'Indice de positionnement social (IPS) de l'établissement de scolarisation de l'année de 3^{ème} de l'élève. **Il est organisé en 3 tranches :**

IPS inférieur à la moyenne nationale (106,1) : **1200 points.**

IPS compris entre la moyenne nationale (106,1) et la moyenne académique (124) : **600 points.**

IPS supérieur à la moyenne académique (124) : **0 point.**



ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle](#)

[ANNEXE 4 : Rappel des règles du calcul du barème et du lissage des notes dans AFFELNET LYCEE](#)

1.3 AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

La décision d'orientation vers la voie professionnelle concerne l'entrée **en 1^{ère} année de CAP et en 2^{de} professionnelle**. Un élève orienté en seconde professionnelle peut aussi être affecté sur un vœu de CAP. En revanche, un élève orienté en CAP ne peut pas être affecté en seconde professionnelle.

Seuls les vœux conformes à la décision d'orientation doivent être saisis dans l'application AFFELNET LYCEE.

1.3.1 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

Les élèves peuvent formuler **jusqu'à dix vœux dans leur académie dont quatre obligatoires** : chaque vœu de formation est associé à un établissement.

Les vœux pour les formations en apprentissage font partie des 10 vœux possibles dans l'académie.

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des lycées de l'académie.

Les candidats de la voie professionnelle résidant à Paris bénéficient d'un bonus **de 9600 points** pour les formations à recrutement ordinaire dans lesquelles les élèves parisiens sont prioritaires, c'est-à-dire la plupart des formations. Pour les formations non dispensées dans les académies de Créteil et / ou de Versailles, les candidats de ces académies bénéficient du même niveau de priorité que les élèves parisiens et il n'y a pas de bonus. Il en va de même pour les formations rares, à recrutement national, pour lesquelles tous les candidats sont à égalité de traitement, quelle que soit leur origine géographique .

Points d'évaluation scolaire de l'élève :

Ce barème est fixé nationalement.

- **L'évaluation des compétences du socle** est prise en compte à hauteur de **4800 points maximum**.
- **L'évaluation disciplinaire (bilans périodiques)** est prise en compte à hauteur de **4800 points maximum**. Chaque note est affectée d'un coefficient propre à la spécialité choisie (**ANNEXE 6**) .

Les notes des candidats, exprimées en points par champ disciplinaire, font l'objet d'une formule de lissage qui harmonise la diversité de notation des élèves. Ce lissage permet un traitement de notation équitable entre les élèves. Pour chacune des matières, une nouvelle moyenne des bilans périodiques harmonisée est calculée et attribuée à chaque élève, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion.

Bonus de valorisation du parcours :

➤ **le bonus de spécialité : 2500 Points**

Le chef d'établissement d'origine émet un avis favorable lors de la saisie dans AFFELNET LYCEE. Cet avis génère le bonus, pour **une seule spécialité** de baccalauréat professionnel ou pour une seule spécialité de CAP. Si un élève sollicite plusieurs fois la même spécialité, ce bonus est attribué autant de fois que de demandes dans cette spécialité. Il soutient la formation la mieux adaptée au projet professionnel de l'élève.

➤ **Le soutien au projet des publics fragiles**

Une attention particulière est accordée aux élèves de 3^{ème} prépa-métiers, d'EGPA, d'UPE2A afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet. Un bonus leur facilitant l'accès à certaines formations professionnelles (**ANNEXE 19**) leur est attribué automatiquement en fonction de leur MEF d'origine.

Pour les jeunes relevant de dispositifs MLDS candidats à une 2^{de} professionnelle hors Passpro dont le projet mérite d'être soutenu : le chef d'établissement d'origine adresse pour le **3 juin 2021** au plus tard l'annexe 19 renseignée à **ce.mlds@ac-paris.fr**. Ce document est examiné lors de la commission « MLDS – 2^{nde} pro hors Paspro » qui décide s'il convient d'attribuer un bonus de **6000 points**

➤ **le bonus de motivation : 2500 Points**

Le chef d'établissement d'accueil émet un avis favorable selon **2 modalités possibles**:

❖ Formations hors procédure PASSPRO :

Les établissements d'accueil ayant repéré des élèves faisant preuve d'une réelle motivation lors de portes ouvertes, mini-stages, etc...peuvent émettre un avis favorable pour ces élèves.

Dans ce cas, le chef d'établissement d'accueil adresse, **pour le 7 juin 2021 dernier délai**, la liste des élèves concernés au Rectorat – SAIO qui saisit l'avis favorable correspondant pour tous les vœux formulés par l'élève pour cette spécialité, quel que soit l'établissement demandé.

Transmission de ces listes au SAIO, exclusivement via le tableau Excel dédié (ce.affelnet@ac-paris.fr).

❖ Procédure Passpro (circulaire n°21AN0025)

PassPro a pour objectif de mieux faire connaître certaines formations et de permettre à un élève de s'engager de façon éclairée dans ces formations. : c'est un outil d'accompagnement qui s'inscrit dans une démarche globale, continue et active d'orientation.

L'un des principes fondateurs de la démarche Passpro est que l'élève ne soit pas jugé sur ses résultats scolaires.

Cette procédure repose sur une lettre de motivation guidée et une rencontre entre l'élève et des membres de l'équipe pédagogique d'un lycée professionnel.

NOUVEAUTE 2021

Dans le cas où la rencontre entre les élèves et les personnels des établissements d'accueil ne pourrait se dérouler en présentiel, des modalités alternatives d'organisation des entretiens Passpro sont prévues afin de permettre que l'échange ait lieu, en concertation avec les établissements d'origine. Le cas échéant, ces modalités s'afficheront lors de la réalisation de l'inscription des élèves sur l'application Passpro par les personnels des établissements d'origine.

Les élèves doivent être accompagnés à utiliser pleinement les ressources en ligne sur la [page Passpro du site académique](#), en vue de s'informer et de préparer leurs démarches, en particulier la rédaction de la lettre de motivation guidée.

Les principaux de collège ou les référents s'assurent que les élèves inscrits sur PassPro peuvent suivre la démarche définie par l'établissement d'accueil et accompagnent ces élèves tout au long de leur parcours (Annexe 4 de la circulaire n°21AN0025).

L'ensemble des établissements participant à la procédure Passpro s'engage à respecter la charte énoncée dans la circulaire n°21AN0025.

Cette procédure est en lien avec la procédure AFFELNET. L'avis favorable de l'établissement d'accueil se traduit par un bonus de **2500 points, qui est intégré automatiquement** au barème dans AFFELNET. Si un élève demande une formation pour laquelle un avis favorable lui est attribué dans plusieurs établissements, le bonus lui est octroyé sur chacun des vœux. Les vœux doivent être saisis **au plus tard le 7 juin 2021**.

ANNEXES ASSOCIÉES :

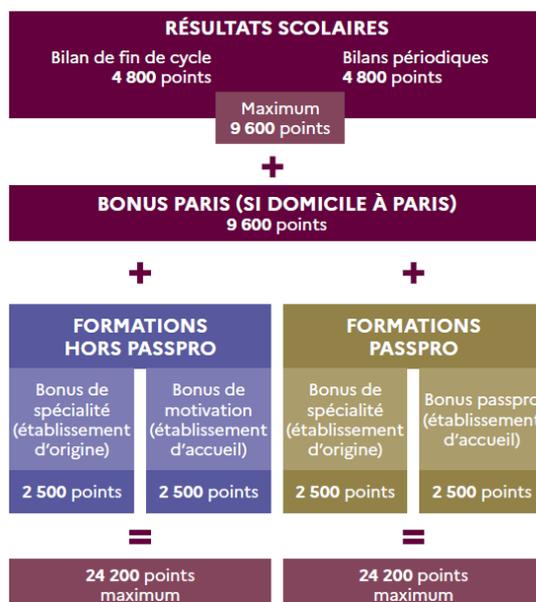
[ANNEXE 6 : Fiche – évaluations et notes dans AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 7 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations post 3ème](#)

[ANNEXE 8 : Bonus et modalités d'attribution dans le barème AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 12 : Liste des 1ères années de CAP et des secondes professionnelles des lycées publics parisien](#)

[ANNEXE 19 Commission d'attribution des bonus MLDS](#)



1.3.2 – PRINCIPES ET MODALITES DE L’AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE POUR LES FORMATIONS DES ETABLISSEMENTS PARISIENS PRIVES SOUS CONTRAT

L’offre de formation professionnelle post 3ème des établissements privés sous contrat est intégrée dans l’application AFFELNET LYCEE (**ANNEXE 14**). Les élèves peuvent faire des vœux uniquement pour des formations privées ou pour des formations publiques et privées qu’ils ordonnent selon leur préférence.

Les élèves et familles qui envisagent des vœux pour des formations privées figurant dans l’annexe 14 doivent prendre contact le plus tôt possible avec les établissements privés afin de s’informer sur les formations et les modalités d’admission, et de déposer un dossier d’inscription dans les délais.

A l’issue de ces démarches, les élèves souhaitant intégrer ces formations doivent formuler les vœux correspondants sur le Téléservice Affectation Post 3ème, au rang souhaité afin de confirmer leur candidature. **Ces vœux doivent être saisis entre le 10 et le 31 mai 2021. En cas de difficultés avec l’outil numérique, les familles peuvent également s’appuyer sur leur chef d’établissement qui assure la saisie des vœux dans l’application AFFELNET jusqu’au 10 juin 2021 à 12 heures.**

Ces vœux ne peuvent pas être saisis lors de la réouverture d’AFFELNET pour l’ajustement des vœux suite aux commissions d’appel.

Les demandes formulées sur AFFELNET sont examinées par les chefs des établissements privés concernés, qui saisissent leur décision dans AFFELNET du **jeudi 11 juin au mardi 17 juin 2021 à 13 heures** au plus tard. Ils sont libres d’accepter ou non la candidature d’un élève.

Pour les élèves formulant à la fois des vœux pour des formations publiques et privées, et dont les établissements privés acceptent la candidature, l’application retient le meilleur rang pour l’affectation dans une formation publique ou privée à l’issue du tour 1 d’AFFELNET.

Les directeurs des établissements privés seront informés des opérations qu’ils devront réaliser et accompagnés.

1.3.3 FORMATIONS PROFESSIONNELLES A RECRUTEMENT INTER ACADEMIQUE EN ILE DE FRANCE

Principes

Les élèves parisiens sont prioritaires pour l'accès à toutes les formations courantes dispensées dans l'académie de Paris. Ils peuvent demander certaines formations dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles. La liste de ces formations est fournie dans les annexes.

- Pour les formations courantes, dispensées dans les 3 académies, les élèves parisiens sont prioritaires. A ce titre, ils bénéficient d'un bonus de 9600 points. Les élèves des autres académies peuvent y être affectés dans la mesure où des places sont disponibles après affectation des élèves domiciliés à Paris.
- Pour les formations non dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles, les élèves de ces académies sont traités au même niveau de priorité que les élèves parisiens.
- Pour les formations rares au niveau national, dites « à recrutement national », tous les élèves sont traités à niveau de priorité identique, quelle que soit leur académie de résidence.

Exception

Le CAP Agent de sécurité, formation très demandée et non proposée dans l'académie de Créteil, est ouvert aux élèves cristoliens au même titre qu'aux élèves parisiens. Cette formation étant dispensée dans l'académie de Versailles, les élèves de cette académie ne peuvent pas y accéder.

Procédure : Les vœux portant sur des formations dispensées dans une autre académie sont saisis par les familles dans le TSA ou par l'établissement d'origine dans AFFELMAP pour les familles éloignées du numérique ou ne souhaitant pas utiliser le TSA.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 13 : Passpro](#)

[ANNEXE 14 : Liste des formations professionnelles proposées par les lycées privés sous contrat](#)

[ANNEXE 34 : Liste des formations de l'académie de CRETEIL pouvant accueillir des élèves parisiens](#)

[ANNEXE 35 : Liste des formations de l'académie de VERSAILLES pouvant accueillir des élèves parisiens](#)

1.3.4 – EXAMEN MÉDICAL POUR LES ÉLÈVES SE DESTINANT À LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel doit passer un examen médical **dans son établissement d'origine**, avant la fin de l'année scolaire 2020-2021. A défaut, l'équipe éducative saisit le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée qui rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire renseigne la fiche de contre-indication médicale (**ANNEXE 29**) et précise le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s).

Le chef d'établissement vérifie alors, en consultant le médecin scolaire et/ou le Psychologue de l'Education Nationale, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; **le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.**

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 29 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en voie professionnelle](#)

1.4 MAINTIEN EN 3^{ème}

Le maintien est de droit dans le même établissement, dans la limite d'une seule année scolaire. Il peut être sollicité par la famille (ou l'élève majeur) lorsque la décision d'orientation n'est pas conforme à sa demande. Pour les élèves maintenus en classe de troisième (ou pour les élèves doublants), les principaux de collège saisissent le vœu de recensement correspondant.

Les collèges publics parisiens saisissent impérativement dans l'application de la base « Elèves », les élèves maintenus ou doublants.

1.5 L'APPEL

Pour les élèves de troisième faisant appel de la décision d'orientation du chef d'établissement, les vœux présents dans AFFELNET doivent être, **dans un premier temps, les vœux correspondant à cette décision.**

Les commissions d'appel pour le niveau fin de 3^{ème} auront lieu du **15 juin - 14 heures au 16 juin - 18 heures.**

Après appel, l'établissement d'origine rectifie, si nécessaire, la saisie des vœux et en informe la famille : le serveur est de nouveau ouvert à cet effet du **17 juin – 14 heures au 18 juin - 18 heures.**

CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE AFFELNET LYCEE EN FIN DE 3EME	
Tour 1	Dates
Saisie des vœux par les chefs d'établissements dans AFFELNET LYCEE	10 mai au 10 juin 2021 à 12h
La commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 1, est présidée par l'IA-DASEN chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement Supérieur et réunit des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves	28 juin 2021
Les chefs d'établissement d'accueil adressent les notifications de l'affectation aux élèves. Les résultats de l'affectation sont accessibles sur le site internet de l'académie (www.ac-paris.fr) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance à compter du 30 juin 2021.	dès le 29 juin 2021
Les familles des élèves affectés procèdent aux formalités d'inscription dans l'établissement d'affectation.	au plus tard le 6 juillet 2021
Tour 2	Dates
Le SAIO transmet aux établissements la liste des places vacantes	le 1^{er} juillet 2021 - 9h.
Les familles des élèves non affectés à l'issue du 1 ^{er} tour sont invités par leur établissement d'origine à formuler des vœux pour les formations disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche d'élargissement des vœux (ANNEXE 2) à leur établissement d'origine pour saisie dans l'application.	
Saisie des vœux pour le second tour par les chefs d'établissements	Du 2 juillet 12h au 6 juillet 2021 à 12h
La commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 2, est présidée par l'IA-DASEN, chargé des lycées et réunit des chefs d'établissements, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves.	8 juillet 2021
Diffusion des résultats	8 juillet 2021 en fin de journée.
Les familles des élèves affectés au second tour procèdent aux formalités d'inscription	au plus tard mardi 13 juillet 2021

2. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE

Seuls les élèves inscrits en Seconde GT souhaitant une affectation en Première Technologique (à l'exception des séries S2TMD et STD2A), et les élèves inscrits en Seconde professionnelle, formulent des vœux d'affectation en classe de Première via l'application AFFELNET.

Les élèves souhaitant une affectation en Première STD2A ou en Première S2TMD effectuent les démarches spécifiques à ces cursus. Dans tous les autres cas, les élèves sont automatiquement inscrits, sauf exception, en montée pédagogique au sein de leur établissement.

2.1 ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

2.1.1 - PRINCIPES GENERAUX

Références :

Code de l'éducation – articles D331-36 et D333-2

Décret n° 2010-565 du 27-05-2010

La classe de 2^{de} GT est un palier d'orientation, à l'issue de laquelle chaque élève choisit la voie d'orientation correspondant le mieux à son profil scolaire et à ses aspirations. Ce choix est l'aboutissement d'un processus progressif qui s'étend sur toute l'année scolaire avec des temps forts et des étapes formalisés à partir du conseil de classe du 2^{ème} trimestre, sur la fiche dialogue. A partir de cette année, cette fiche peut être dématérialisée.

A l'issue des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, l'orientation définitive est notifiée dans SIECLE-Orientation et sur la fiche de dialogue, ainsi que sur la fiche de vœux.

2.1.2 - ADMISSION EN 1ERE GENERALE HORS AFFELNET

Principes généraux

- Les élèves de Seconde GT orientés en classe de Première générale ont vocation à poursuivre leur parcours dans l'établissement d'origine, lorsque celui-ci propose la voie de formation et les enseignements de spécialité choisis. Lorsqu'ils souhaitent intégrer un cursus à recrutement particulier en classe de Première générale (double cursus, section internationale, section binationale, section orientale, CHASE), ils doivent candidater dans les conditions précisées au paragraphe 6.1.

- Les élèves qui choisissent leurs enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans la carte des formations de leur établissement (carte qui peut inclure des enseignements de spécialité dispensés dans un établissement voisin, dans le cadre d'un enseignement mutualisé) sont prioritaires. Ce n'est que si des places subsistent qu'elles pourront être proposées à des élèves d'autres établissements.
- Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles pour un enseignement, les élèves sont départagés selon les recommandations du conseil de classe et les notes de l'élève en lien avec les enseignements de spécialité demandés. Lorsqu'une décision de refus est opposée à l'élève, elle doit être motivée sur la base de ces critères.
- Lorsqu'une demande ne peut pas être satisfaite, le chef d'établissement doit tout mettre en œuvre pour sécuriser le parcours de l'élève. Les demandes de changement d'établissement doivent par conséquent être très exceptionnelles.

Deux cas peuvent se présenter :

Cas 1 : L'établissement est en capacité d'offrir les trois enseignements de spécialité, dans le cadre de la composition demandée par l'élève

Ce dernier sera inscrit en montée pédagogique interne et saisi dans l'application SIECLE Base élèves.

Cas 2 : l'établissement n'est pas en capacité d'offrir au moins un des enseignements de spécialité demandés pour une des raisons suivantes : absence de l'offre, capacité d'accueil atteinte sans possibilité d'ouverture d'un groupe supplémentaire, composition des choix souhaitée par l'élève rendue impossible par les contraintes d'organisation de l'établissement.

Le chef d'établissement propose en premier lieu plusieurs solutions alternatives à l'élève et à sa famille :

- suivre un/plusieurs autre(s) enseignement(s) de spécialité offert(s) dans la carte des formations de l'établissement parmi les 4 souhaits formulés au 2^{ème} trimestre, si la composition choisie est compatible avec les autres enseignements de spécialité demandés ;
- suivre un/plusieurs autre(s) enseignement(s) de spécialité offert(s) dans la carte des formations de l'établissement, qui ne figurai(en)t pas dans les 4 souhaits formulés par l'élève au 2^{ème} trimestre (sous réserve que la composition choisie soit compatible avec les autres enseignements de spécialité demandés) ;
- suivre le/les enseignement(s) de spécialité demandé(s) dans un lycée voisin, dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements, si la composition choisie le permet (hors mutualisation actée dans la carte académique des enseignements de spécialité) ;
- suivre un des enseignements de spécialité demandés avec le CNED, à la condition qu'un enseignant référent puisse être désigné au sein du lycée et sous réserve de l'accord explicite du Recteur d'académie.

Si aucune de ces solutions n'est susceptible de satisfaire l'élève et sa famille, ils peuvent demander, à titre exceptionnel de quitter leur établissement pour suivre les trois enseignements de spécialité demandés et être affectés dans un établissement de leur secteur 1,2 ou 3.

Ils complètent la fiche de renseignement en **ANNEXE 24** accompagnée des pièces justificatives demandées et la transmettent à leur établissement au **plus tard 16 juin 2021**.

A réception du dossier de demande d'affectation en 1^{ère} générale, le chef d'établissement adresse aux familles un accusé de réception (**ANNEXE 28**)

Les élèves sont affectés dans un établissement de leur secteur 1, 2 ou 3 respectant la composition des choix des enseignements de spécialité demandés. Tant qu'aucune solution ne peut être proposée en accord avec les choix exprimés, l'élève conserve sa place au sein de son établissement d'origine, dans la limite des capacités d'accueil.

Les demandes des élèves en situation de handicap ou qui nécessitent pour raisons médicales une affectation dans un établissement à proximité de leur domicile, seront étudiées prioritairement.

Le chef d'établissement doit vérifier que les trois enseignements de spécialité correspondent bien à ceux indiqués sur la fiche de dialogue.

Situation spécifique du lycée DUBOIS (14^e) :

Le lycée Emile DUBOIS (14^e arrondissement) ne proposant pas de poursuite d'études en Première Générale, les élèves de Seconde GT de cet établissement, se destinant à poursuivre dans la filière générale seront prioritairement affectés sur 6 établissements de secteur : les lycées RODIN, LAVOISIER, MONTAIGNE, BERT, MONET et FAURE. Cette affectation tiendra compte des vœux d'enseignement de spécialité formulés.

Tous les établissements transmettent pour le **16 juin au plus tard** au plus tard dans l'espace synergie dédié :

- un fichier récapitulatif la liste des élèves demandant à quitter leur établissement avec leurs choix d'enseignements de spécialité accompagné de l'annexe 24 pour chaque élève concerné ;
- un fichier récapitulatif leurs places vacantes dans chacun des enseignements de spécialité présents dans la carte de l'établissement.

Ces fichiers doivent être soigneusement renseignés par les établissements afin de faciliter le déroulement des pré-commissions.

La situation de ces élèves sera étudiée lors de pré-commissions de bassins (visioconférences) et, le cas échéant, en commission d'ajustement « enseignements de spécialités » organisée le 23 juin 2021.

A réception de l'avis d'affectation, les familles des élèves doivent procéder à leur inscription dans l'établissement désigné.

Aucune révision d'affectation ne pourra être accordée.

Les chefs d'établissements doivent s'assurer de la traçabilité du traitement des demandes, depuis l'expression des souhaits des élèves et de leur famille, jusqu'au résultat final. Il est indispensable de conserver la trace de la formalisation des échanges avec les familles : rendez-vous avec le professeur principal, recommandations du conseil de classe, proposition(s) alternative(s) formulée(s). En cas de désaccord et de recours des familles, ces documents devront être remis à l'IA-DASEN2 qui prendra la décision finale d'affectation. **A cet effet, la fiche liaison proposée en annexe 23 peut être utilisée.**

Toute décision de refus d'inscription dans un enseignement de spécialité doit être motivée afin que l'élève et sa famille comprennent les motifs pour lesquels il n'a pas été possible de faire droit à sa demande.

Pour les élèves issus d'un lycée privé sous contrat parisien et les élèves emménageant orientés en Première générale : des commissions d'ajustement se tiennent le **8 juillet, puis le 26 août 2021** pour examiner ces dossiers. Les élèves remplissent le dossier en ANNEXE 24 et le transmettent pour le 25 juin 2021 au plus tard au bureau des affectations en lycée s'ils souhaitent bénéficier de la commission du 8 juillet ou le lundi 16 août 2021 s'ils souhaitent bénéficier de la commission du 26 août 2021.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 23: Fiche de liaison - Demande d'enseignements de spécialité en 1^{ère} Générale](#)

[ANNEXE 24 Fiche de demande d'affectation en 1^{ère} générale](#)

[ANNEXE 28 : Accusé de réception d'un dossier de demande d'affectation](#)

2.1.3 - ADMISSION EN 1ÈRE TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR
(PROCEDURE AFFELNET) ET ST2DA et S2TMD (HORS AFFELNET)

2.1.3.1 - PROCEDURE AFFELNET

1ÈRE TECHNOLOGIQUE : STI2D – STL – STMG – ST2S – STHR

L'affectation des élèves parisiens en classe de première technologique s'effectue à l'aide du logiciel AFFELNET LYCEE. La procédure comprend deux tours d'affectation.

Les élèves doivent formuler au moins quatre vœux, sauf pour la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR) pour laquelle deux vœux seulement sont possibles. Une fiche préparatoire à la saisie des vœux est à renseigner par la famille afin de permettre la saisie par l'établissement d'origine (**ANNEXE 1**).

Lorsque l'élève fait l'objet d'une décision d'orientation en **1ère STHR, STI2D, STMG, ST2S et STL dispensée dans son lycée** : il convient de recommander aux familles de formuler un vœu sur l'établissement d'origine, parmi les quatre vœux demandés car un bonus de **9998 points** est accordé sur ce vœu, priorisant l'affectation.

NB : 1ère STL : les vœux doivent être formulés par spécialité,

Elèves faisant appel : L'établissement d'origine s'assure que la famille, dans le cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction à l'appel, a bien mentionné sur la fiche de dialogue si elle accepte la décision d'orientation du conseil de classe ou si elle opte pour le maintien en classe de seconde générale et technologique.

L'établissement d'origine saisit dans un premier temps les vœux correspondant à la proposition d'orientation du conseil de classe dès lors que celle-ci porte sur l'une des séries concernées par AFFELNET LYCEE.

Résultats des commissions d'appel fin de seconde : afin de permettre à l'établissement d'origine de rectifier, le cas échéant, la saisie des vœux en fonction de la décision d'orientation définitive, **la saisie AFFELNET est ré-ouverte du 17 juin – 14 heures au 18 juin – 18 heures.**

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle](#)

2.1.3.2 – PROCEDURE HORS AFFELNET 1^{ÈRE} TECHNOLOGIQUE – STD2A ET S2TMD

Les élèves ayant suivi, en classe de Seconde, l'option lourde « Création et culture du design » ou « Culture et pratique de la danse/ musique/ théâtre » et orientés en Première STD2A ou S2TMD sont admis en montée pédagogique interne dans les établissements concernés. Ces décisions d'affectation sont saisies par l'établissement dans l'application SIECLE Base élèves.

Les élèves n'ayant pas suivi en Seconde l'option « Création et culture du design », et non scolarisés en 2020-2021 dans un établissement proposant la formation STD2A, doivent, s'ils souhaitent une affectation en Première STD2A, se rapprocher des trois établissements dispensant cette formation : Lycée Boulle, Lycée Maximilien Vox, Lycée Auguste Renoir. Un dossier est à télécharger et à transmettre dans l'établissement demandé en 1^{er} vœu.

S'ils souhaitent être affectés dans un établissement parisien proposant la formation S2TMD, les élèves doivent constituer et déposer un dossier de candidature sur la plateforme numérique dédiée selon le calendrier et les modalités précisés dans le **paragraphe 6.1.1**. Ces candidatures sont étudiées au regard des critères définis par l'académie de Paris pour l'affectation des élèves dans ce cursus, et des places vacantes dans les établissements après l'affectation des élèves en montée pédagogique de Seconde ayant suivi l'option « Culture et pratique de la danse/ musique/ théâtre ».

2.1.4. - MAINTIEN EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Principe : le maintien est de droit dans le même établissement, dans la limite d'une seule année scolaire. Il peut être sollicité par la famille (ou l'élève majeur) lorsque la décision d'orientation n'est pas conforme à sa demande.

Le maintien dans l'établissement d'origine des élèves est un principe qui s'applique systématiquement ; il n'est donc pas réglementaire de saisir un autre établissement pour ces élèves.

Procédure :

Pour les élèves de seconde générale et technologique qui demandent le maintien, les proviseurs saisissent **le vœu unique** correspondant à la classe de 2^{de} pour leur établissement dans l'application AFFELNET LYCEE. Un bonus de **45000 points** est attribué automatiquement pour garantir le droit au maintien dans le lycée d'origine.

Pour la saisie dans AFFELNET LYCEE, il est convenu que la note de 10 est saisie par l'établissement.

2.2. ELEVES SCOLARISES EN 2^{DE} PROFESSIONNELLE OU 1^{ERE} ANNEE DE CAP

Pour les élèves issus de seconde professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP, la poursuite d'études s'effectue sauf exception, en classe supérieure dans l'établissement d'origine.

2.2.1. – ELEVES SCOLARISES EN 2^{DE} PROFESSIONNELLE

SECONDE PROFESSIONNELLE HORS 2^{NDE} COMMUNE

La création du vœu de montée pédagogique de seconde professionnelle vers la première professionnelle est automatique **sauf pour les élèves scolarisés en 2^{de} professionnelle commune (dont les 2^{des} professionnelle par familles de métiers).**

Il est nécessaire de vérifier que **le vœu relatif à la montée pédagogique interne est bien inscrit dans AFFELNET LYCEE, afin de garantir une place pour les élèves concernés.** Cette inscription est réalisée automatiquement par l'application informatique (attribution d'un bonus de **9998 points**). Les notes sont mises à 10 par défaut, lorsqu'il s'agit de l'unique vœu de l'élève.

Dès lors que des vœux supplémentaires sont enregistrés pour un élève, ses notes réelles doivent être saisies.

SECONDE PROFESSIONNELLE COMMUNE

1. Elève qui demande à intégrer une 1^{ère} professionnelle dans son établissement d'origine

Pour les **élèves scolarisés en 2^{de} professionnelle commune, en particulier dans les nouvelles 2^{de} professionnelles familles de métiers** : saisir les vœux de spécialité de 1^{ère} professionnelle correspondant aux souhaits de l'élève dans leur établissement si celui-ci les propose.

Pour les vœux de spécialité de la famille de métiers : saisir l'avis « MONT-1PRO » qui donne à l'élève un bonus de **9998 points**, ainsi que les notes obtenues par l'élève.

2. Elève qui demande à intégrer une 1^{re} professionnelle dans la même famille de métiers en dehors de son établissement d'origine

Pour les élèves souhaitant suivre une **spécialité de 1^{ère} professionnelle de la famille de métiers non dispensée dans leur établissement d'origine** : saisir les vœux souhaités par les élèves (spécialité + établissement), sans porter d'avis. Un bonus filière de **9000 points** est **automatiquement** attribué à l'élève pour ces vœux.

Point de vigilance : pour sécuriser le parcours de l'élève, il est nécessaire de saisir en dernier vœu, le vœu de montée pédagogique dans l'établissement d'origine et de sélectionner l'avis « MONT-1PRO ».

Ainsi, les élèves déjà scolarisés dans l'établissement restent prioritaires. Leur parcours est sécurisé tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de changer d'établissement pour suivre une spécialité de la famille de métiers non dispensée dans leur lycée.

3. Vœux dans le champ professionnel hors montée pédagogique

Pour les élèves demandant un passage en première professionnelle dans une autre spécialité du même champ professionnel, l'établissement peut saisir un avis favorable dans AFFELNET LYCEE pour la formation demandée. Il est nécessaire de saisir les notes obtenues par l'élève.

De son côté, l'équipe de l'établissement d'accueil peut émettre un avis favorable suite aux démarches effectuées par l'élève, pour soutenir sa motivation.

La liste des élèves concernés est à transmettre au SAIO pour le lundi 7 juin 2021 - tableau Excel dédié.

4. Elèves qui demande à intégrer une autre 1^{ère} professionnelle

Voir chapitre « passerelle » **6.3**

Point de vigilance : pour sécuriser le parcours de l'élève, il est nécessaire de saisir en dernier rang le vœu de montée pédagogique dans l'établissement pour la formation entreprise (veiller alors à sélectionner l'avis « MONT1PRO » pour assurer la montée pédagogique, en regard de ce vœu).

2.2.2. – ELEVES SCOLARISES EN 1ERE ANNEE DE CAP

Les élèves de 1^{ère} année de CAP sont inscrits en montée pédagogique dans leur établissement d'origine, dans l'application SIECLE Base élèves pour poursuivre la formation entreprise.

2.2.3. – SITUATIONS PARTICULIERES

2.2.3.1 – Le doublement

Un élève peut solliciter le doublement dans son lycée pour la même formation dans le respect des dispositions du décret 2018-119 du 20 février 2018.

Dans ce cas, le proviseur saisit dans AFFELNET LYCEE le vœu de son établissement associé à la formation déjà suivie, a minima en dernière position. Un bonus **de 45000 points** est attribué automatiquement afin de garantir le droit au doublement dans le lycée d'origine dans la même formation.

2.2.3.2 Les élèves absents ou exclus par conseil de discipline

Les élèves absentéistes ou exclus par conseil de discipline en cours d'année **restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine tant qu'ils ne sont pas réaffectés**. Leurs vœux doivent être obligatoirement saisis par leur établissement, seul en situation de poursuivre le dialogue engagé avec les familles dès le deuxième trimestre. Si les élèves dans cette situation ne figurent pas dans la base AFFELNET, il convient de leur saisir une fiche complète dans l'application.

2.3. CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE AFFELNET LYCEE EN FIN DE 2DE

TOUR 1	Dates
Saisie des vœux	<i>Du 10 mai 2021 au mercredi 10 juin 2021</i>
Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 1, est présidée par l'IA-DASEN 2 et réunit des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves.	<i>28 juin 2021</i>
Diffusion des résultats Les Chefs d'établissement recevront les affectations le 28 juin 2021 au soir. Les notifications d'affectation seront remises aux élèves le 29 juin 2021 à l'issue de la dernière épreuve du brevet. Les résultats de l'affectation sont accessibles sur le site internet de l'académie (www.ac-paris.fr) à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance le 30 juin 2021 .	A partir du 28 juin 2021
Inscription dans les établissements	Au plus tard le 6 juillet 2021
TOUR 2	Dates
Le Rectorat transmet aux établissements la liste des places vacantes	<i>1^{er} juillet 2021 - 9h</i>
Les familles des élèves non affectés à l'issue du 1^{er} tour sont invités par leur établissement d'origine à formuler des vœux pour des formations dans les établissements disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche d'élargissement des vœux à leur établissement d'origine pour saisie dans l'application (ANNEXE 3).	
Saisie des vœux pour le second tour	<i>Du 2 juillet 2021 à 12h au 6 juillet 2021 à 12h</i>
Commission préparatoire à l'affectation AFFELNET LYCEE tour 2, est présidée par l'IA-DASEN 2 et réunit des proviseurs, des directeurs de CIO et des représentants de parents d'élèves.	<i>8 juillet 2021</i>
Diffusion des résultats.	<i>8 juillet 2021 en fin de journée.</i>
Les familles d'élèves affectés procèdent aux formalités d'inscription dans l'établissement.	Au plus tard le 13 juillet 2021

3. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE PREMIERE

Les élèves scolarisés en classe de première, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle, sont dans un cycle dont la règle est la montée pédagogique en classe de terminale de la même série : cette affectation est saisie dans SIECLE base élèves.

Cas particuliers :

-Doublement :

Dans AFFELNET LYCEE, pour le vœu unique de redoublement des élèves de première technologique ou de première professionnelle dans le même établissement, un bonus de **45000 points** est saisi par l'établissement pour la même série ou la même spécialité. Il est convenu que **la note 10** soit saisie par l'établissement d'origine pour toutes les matières.

- Elèves de 1^{ère} STMG demandant une spécialité de terminale non proposée par leur lycée d'origine :

Ils renseignent l'imprimé **ANNEXE 27 à transmettre**, accompagné des pièces justificatives demandées, au Rectorat DVE2 – Bureau des affectations en lycée **le 1er juillet 2021 au plus tard** pour examen lors de la commission préparatoire à l'affectation du **8 juillet 2021**.

- Coursus à recrutement particulier (Double-cursus et S2TMD, Sections internationales, Sections binationales, Sections orientales, CHASE, H4-LLG) les élèves actuellement scolarisés en classe de Première souhaitant intégrer ces cursus en classe de Terminale doivent compléter et déposer un dossier de candidature sur la plateforme numérique dédiée, **selon les dispositions prévues au paragraphe 6.1.1**.

Attention : ces cursus ne sont pas tous accessibles en classe de Terminale, sauf exceptions (se référer aux circulaires correspondantes).

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 27 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat technologique](#)

4. ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE

4.1 ELEVES DE TERMINALE CAP

4.1.1 - POURSUITES D'ETUDES (PROCEDURE AFFELNET)

Principe : Tout élève de terminale CAP doit pouvoir postuler pour une admission en 1^{ère} professionnelle **dans son champ professionnel** et ses vœux sont saisis par son établissement d'origine dans AFFELNET LYCEE. **(ANNEXE 22)**

L'établissement d'origine doit accompagner les élèves à prendre connaissance du contenu et de la spécificité des formations visées afin d'éviter l'abandon en cours de cycle, lorsque la formation ne correspond pas à leurs attentes.

Les établissements publics parisiens saisissent les vœux de leurs élèves pour l'entrée en première professionnelle **(ANNEXE 1)**.

Les établissements privés sous contrat parisiens effectuent la saisie pour leurs élèves candidats à une formation dispensée dans un établissement public si leur représentant légal justifie d'un domicile à Paris ou s'ils sollicitent une formation à recrutement inter académique **(ANNEXE 16, ANNEXE 17 et ANNEXE 18)**.

La période de saisie se déroulera du **10 mai au 10 juin 2021 à 12h**.

➤ **Les vœux :**

Les familles ou les élèves majeurs expriment leur demande sur une « fiche préparatoire à la saisie des vœux » **(ANNEXE 1)**.

Les candidats ont la possibilité de formuler **six vœux** (*un vœu correspond à une spécialité dans un établissement*), ils bénéficient du bonus filière de 1500 points qui est automatique.

➤ **L'édition du relevé de saisie :**

Un relevé de saisie est édité, après la saisie des vœux, des notes et des avis : il est remis à chaque élève afin qu'il en prenne connaissance, ainsi que sa famille, et le remet signé sous 48 heures. En cas de non-retour, ce document est considéré comme validé par la famille ou l'élève majeur.

➤ **L'avis du chef d'établissement d'origine :**

Cet avis doit être porté au regard de chacun des vœux **après concertation avec l'équipe pédagogique**. Il concerne la spécialité choisie, au vu des aptitudes de l'élève et de l'intérêt qu'il a manifesté pour le secteur d'activité choisi. Lorsqu'un

candidat sollicite plusieurs fois la même spécialité, pour plusieurs établissements différents, les avis doivent être identiques. L'avis du chef d'établissement donne lieu à l'attribution d'un bonus.

-Avis « favorable » : **2500 points**
-Avis « sans opposition » : **0 point**

} saisie par l'établissement
d'origine dans AFFELNET

□ **L'avis de l'équipe pédagogique de la formation de l'établissement d'accueil.**

Le chef d'établissement adresse pour le **7 juin 2021**, délai impératif, la liste des élèves auxquels il attribue un avis favorable pour saisie par le SAIO. Un élève peut bénéficier d'un bonus pour plusieurs formations s'il figure sur la liste de plusieurs établissements. Cet avis donne lieu à l'attribution d'un bonus de **2500 points**.

Autre cas : Pour une admission en première professionnelle dans un autre champ professionnel, aucune saisie n'est à effectuer dans AFFELNET par l'établissement d'origine qui adressera au SAIO un dossier (ANNEXE 20 + bulletins). Ce dossier est examiné par la commission réo-passerelle du 11 juin 2021. Si la commission émet un avis favorable, les vœux correspondants sont saisis dans AFFELNET par le SAIO associés à la note 10 dans toutes les matières.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle](#)

[ANNEXE 8 : Bonus et modalités d'attribution dans le barème AFFELNET LYCEE](#)

[ANNEXE 16 : Liste des 1ères professionnelles à recrutement académique](#)

[ANNEXE 17 : Liste des 1ères professionnelles à recrutement inter-académique](#)

[ANNEXE 18 : Liste des 1ères professionnelles en apprentissage](#)

[ANNEXE 22 : Correspondances pour une poursuite en baccalauréat professionnel](#)

4.1.2 – COMMISSION D’AFFECTATION DU 26 AOUT 2021 POUR LES ELEVES ISSUS DE TERMINALE CAP N’AYANT PAS OBTENU D’AFFECTATION EN PREMIERE PROFESSIONNELLE A L’ISSUE DES TOURS 1 ET 2 D’AFFELNET

Les candidatures des élèves non affectés à l’issue du second tour d’AFFELNET LYCEE sont réexaminées lors de la **commission d’affectation réunie le 26 août 2021**.

Les chefs d’établissement d’origine doivent contacter leurs élèves non affectés et veiller à ce que ceux qui le souhaitent, maintiennent leur candidature.

Les élèves doivent constituer le dossier suivant:

- ✓ un courrier par lequel l’élève précise qu’il maintient sa candidature,
- ✓ le relevé de la saisie informatique des vœux dans l’application AFFELNET LYCEE
- ✓ la photocopie des trois bulletins de l’année scolaire 2020- 2021,
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

Ces documents sont transmis sous bordereau par l’établissement d’origine à la DVE – Bureau des affectations en lycée avant le 16 août 2021 (par courrier ou courriel au ce.dve@ac-paris.fr en précisant en objet : le motif « Lycée - commission 26 août »).

Les élèves ne doivent pas se présenter au rectorat pour déposer leur dossier.

IMPORTANT : les établissements d’origine doivent être informés impérativement de toutes les situations d’élèves non-inscrits à l’issue des tours 1 et 2 d’AFFELNET LYCEE. Cette information est communiquée par l’établissement d’affectation.

4.1.3 - EN CAS D'ECHEC AU CAP

Article D 331-42 du code de l'Education Nationale modifié par le décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 :

« Tout élève ayant échoué à l'examen du [...], certificat d'aptitude professionnelle, [...]se voit offrir à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois. Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie. »

Les élèves qui souhaitent doubler leur classe de terminale CAP dans un autre établissement doivent déposer un dossier **auprès de leur établissement d'origine**. Tant que les élèves ne sont pas réaffectés, ils conservent leur place dans l'établissement d'origine.

La commission d'affectation du 26 août examine la situation de tous les élèves qui n'auraient pas pu obtenir de place en redoublement dans leur lycée d'origine.

Le dossier constitué des documents énumérés ci-dessous sera **transmis par le chef d'établissement pour le 16 août 2021** date limite à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée (par courrier ou courriel au ce.dve@ac-paris.fr en précisant en objet : le motif « Lycée- CAP ») :

- ✓ la fiche de vœux complétée (**ANNEXE 25**)
- ✓ la photocopie des bulletins de l'année 2020-2021
- ✓ la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

Attention : les élèves ne doivent pas se présenter au rectorat pour le dépôt de leur dossier, celui-ci étant transmis par leur établissement d'origine.

La loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance prévoit dans son article 15 l'Obligation de formation.

L'article L114-1 définit l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, dès lors que le jeune n'est pas en situation d'emploi. Cette obligation de prendre en charge tout jeune sans solution de formation ou d'insertion professionnelle nous incite à la plus grande vigilance dans le suivi de ces situations et à leur maintien en classe de terminale CAP.

Tout élève sortant non diplômé doit bénéficier d'un entretien de situation à transmettre au réseau FOQUALE du bassin.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 25 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel](#)

4.2 ELEVES DE TERMINALE GENERALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

Les élèves scolarisés en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle ont vocation, après obtention de leur diplôme, à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entrer dans la vie active.

L'entrée dans l'enseignement supérieur relève de la procédure « PARCOURSUP ».

Pour chacun des élèves arrivant en fin de formation, il est nécessaire de saisir un motif de sortie dans SIECLE Base élèves.

En cas d'échec au baccalauréat :

Article D 331-42 du code de l'Education Nationale modifié par le décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015:

« Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat, [...] se voit offrir à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois. Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie. »

Après la publication des résultats :

Le chef d'établissement, responsable de ses élèves pendant un an, doit prendre contact avec tous les élèves ayant échoué au baccalauréat.

Plusieurs situations sont possibles :

- L'élève sollicite sa réinscription dans son établissement d'origine : cette affectation est saisie dans SIECLE Base élèves.
- **L'élève souhaite doubler sa classe de terminale dans un autre établissement** : il doit déposer une demande de changement exceptionnelle d'établissement (**ANNEXE 25, ANNEXE 26 ou ANNEXE 27**) **auprès de son établissement d'origine.**
- L'élève n'a pas de projet précis : il doit bénéficier d'un **entretien de situation, qui doit être transmis au réseau FOQUALE (ANNEXE 36).**

<p>Les élèves triplants doivent obligatoirement bénéficier d'un entretien de situation qui est transmis au réseau FOQUALE du bassin afin qu'ils puissent rapidement être pris en charge par la MLDS.</p>

Les dossiers comportent les pièces suivantes :

- ✓ La fiche de vœux complétée
 - ANNEXE 25 : voie professionnelle
 - ANNEXE 26 : voie générale
 - ANNEXE 27 : voie technologique
- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2020-2021
- ✓ le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

Pour les élèves de terminale générale et technologique, les chefs d'établissement transmettent les dossiers de leurs élèves à la **DVE2- Bureau des affectations en lycée en vue de la commission d'affectation du 8 juillet 2021** (par courrier ou courriel au ce.dve@acparis.fr en précisant en objet : le motif « Lycée- commission 8 juillet »).

Pour les élèves de terminale professionnelle, les chefs d'établissement transmettent les dossiers de leurs élèves à la **DVE2- Bureau des affectations en lycée en vue de la commission d'affectation du 26 août 2021** (par courrier ou courriel au ce.dve@acparis.fr en précisant en objet : le motif « Lycée- commission 26 aout »).

La loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance prévoit dans son article 15 l'Obligation de formation.

L'article L114-1 définit l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, dès lors que le jeune n'est pas en situation d'emploi. Cette obligation de prendre en charge tout jeune sans solution de formation ou d'insertion professionnelle nous incite à la plus grande vigilance dans le suivi de ces situations et à leur maintien en classe de terminale.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 25 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel](#)

[ANNEXE 26 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat général](#)

[ANNEXE 27 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat technologique](#)

[ANNEXE 36 : Fiche d'Entretien de situation \(MLDS\)](#)

5. FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

L'académie de Paris a mis en place au sein de certains établissements scolaires des formations à recrutement particulier. Ces formations peuvent faire l'objet d'un recrutement inter-académique.

5.1 FORMATIONS EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Les procédures à suivre pour l'ensemble de ces cursus particuliers ont été harmonisées. Elles sont décrites dans des circulaires académiques propres à chaque cursus particulier, consultables sur l'espace encadrement du site internet de l'académie de Paris.

5.1.1 ELEVES SORTANT DE 3EME

Les élèves souhaitant candidater à un cursus spécifique déposent leur dossier de candidature sur la plateforme numérique dédiée.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.

Les familles doivent, parallèlement au dépôt de ce dossier, saisir leurs vœux dans le Téléservice Affectation Post 3^{ème} du 10 au 31 mai 2021. Les vœux pour des formations à recrutement particulier doivent impérativement figurer en tête de liste (premiers vœux) faute de quoi ils ne pourront pas être pris en compte pour l'affectation. Chacun de ces vœux fait partie des dix vœux possibles.

❖ Sections internationales (circulaire 21AN0029)

Conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée (publié au JORF n°0296 du 22 décembre 2018), l'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests écrit et oral dans la langue de la section. La candidature de l'élève est donc étudiée au sein du lycée demandé en 1^{er} vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section internationale du **8 juin 2021**.

L'admission définitive est prononcée par l'IA-DASEN chargé des écoles et des collèges ou par l'IA-DASEN chargée des lycées.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée **pour le 2 avril 2021 au plus tard**.

❖ Sections binationales (circulaire 21AN0032)

Une priorité est donnée aux élèves parisiens mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.

Conformément à l'article D421-143-3 du code de l'Education et à la note de service n° 2011-034 du 22-2-2011, sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève.

Les sections binationales Abibac, Bachibac et Esabac ainsi sont ouvertes, à l'entrée en classe de Seconde aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en classe de Première ; à l'entrée en Première aux élèves ayant atteint le niveau B1 du CECRL. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1^{ier} vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique.

Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section binationale du **8 juin 2021**. L'admission définitive est prononcée par l'IA-DASEN chargée des lycées.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée **pour le 2 avril 2021 au plus tard**.

❖ Sections orientales (circulaire 21AN0033)

L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature qui permet d'évaluer le niveau atteint dans la langue de la section et la capacité du candidat à suivre ce cursus dans de bonnes conditions. Des tests de langue peuvent être organisés au sein de l'établissement sollicité en premier vœu afin d'évaluer le niveau de compétences atteint dans la langue de la section.

Les sections orientales, japonais et vietnamien sont accessibles aux candidats domiciliés hors académie, dans la limite des places disponibles après l'affectation des élèves parisiens. Les sections orientales chinois ne sont accessibles qu'aux élèves domiciliés à Paris.

Ces sections ne sont accessibles, par ailleurs, qu'aux élèves ayant suivi un parcours de langues orientales au collège et justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue leur permettant de suivre avec profit les enseignements dispensés en langues vivantes et disciplines non linguistiques OU justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue leur permettant de suivre avec profit les enseignements dispensés en langues vivantes et disciplines non linguistiques.

Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section orientale du **8 juin 2021**.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée **pour le 2 avril 2021 au plus tard**.

❖ Classes double cursus musique et danse et S2TMD (circulaire 21AN0030)

Le recrutement en double cursus et S2TMD s'appuie prioritairement sur les partenaires précisés ci-dessous. Les éventuelles places restantes après l'admission des élèves retenus par les partenaires seront mobilisées en tenant compte de la structure artistique de rattachement (niveau national, régional, départemental, local) ainsi que du niveau et du volume de pratique artistique, avec priorité donnée aux candidats domiciliés à Paris. Les candidatures des élèves suivant un

3^{ème} cycle ou un cycle spécialisé des conservatoires municipaux d'arrondissement parisiens (CMA) feront ainsi l'objet d'une attention particulière.

Les 6 structures partenaires de l'académie de Paris, ayant signé des conventions avec les établissements accueillant des classes à double-cursus et S2TMD, sont :

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse
- Maitrise de Radio-France
- Conservatoire à rayonnement régional de Paris
- Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne
- Maitrise Populaire – Opéra-comique
- Maitrise de Notre-Dame

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le 30 avril 2021 au plus tard.

Les demandes d'admission dans les classes à double cursus et S2TMD ouvertes dans les lycées parisiens seront soumises à une commission académique d'affectation, qui se réunira **le 7 juin 2021**.

❖ **Classes à horaires aménagés sportifs d'excellence (circulaire 21AN0031)**

Une priorité est donnée aux élèves parisiens mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.

La candidature de l'élève est étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu au regard des critères de recrutement définis par l'académie de Paris pour l'entrée en CHASE (niveau sportif, niveau scolaire, motivation du candidat, proximité géographique entre la résidence, le lieu d'entraînement et l'établissement sollicité) et de la capacité d'accueil arrêtée par l'autorité académique. Elle est présentée à la commission académique d'affectation en CHASE du **9 juin 2021**.

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le 30 avril 2021 au plus tard.

❖ **Henri IV et Louis Le Grand**

Le recrutement pour les lycées Henri IV et Louis Le Grand est national, tous les élèves peuvent candidater. Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le 2 avril 2021 au plus tard.

Les demandes d'admission aux lycées Henri IV et Louis Le Grand sont soumises à une commission académique d'affectation, qui se réunit **le 3 juin 2021**.

❖ **Classe Sciences Po et Sciences Co au lycée Bergson**

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur la plateforme numérique dédiée pour le 30 avril 2021 au plus tard.

❖ Seconde générale et technologique option création et design

Les élèves souhaitant candidater en seconde générale et technologique option création et design doivent se rapprocher des lycées proposant ces formations : Lycée Boulle, Lycée Maximilien Vox et Lycée Renoir. Un dossier est à télécharger et à transmettre à l'établissement demandé en premier vœu.

Cette formation est réservée exclusivement aux élèves domiciliés à Paris.

❖ Autres formations

Les sections concernées sont les suivantes :

- section sportive Handball masculine et féminine du lycée Claude Bernard,
- section hip hop Turgot
- section spécifique vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA),
- section européenne portugais au lycée Sophie Germain et au lycée Molière

A l'issue des commissions préparatoires qui se tiennent dans les établissements, les proviseurs assurant ces formations adressent à la DVE2- Bureau des affectations en lycée pour le **7 juin 2021 date limite**, la liste des élèves proposés à l'affectation. Ils auront veillé auparavant à informer le plus largement possible familles et établissements d'origine des modalités de constitution des dossiers et de la limite de dépôt. Pour cette remontée d'information, les proviseurs utilisent **exclusivement le tableau Excel** dédié.

5.1.2 ELEVES SORTANT DE SECONDE OU PREMIERE

Les candidatures **sur les niveaux de classe première et terminale toutes formations à recrutement particulier confondues**, sont examinées selon les mêmes procédures et au regard des mêmes critères que pour les niveaux 2nde et les candidats sont affectés, par le Rectorat au regard des places vacantes dans le niveau et l'établissement sollicité.

5.2 FORMATIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE

Certaines spécialités de baccalauréat professionnel et de CAP sont soumises à un avis émis par le chef d'établissement d'accueil. Les chefs d'établissement informent les familles des élèves intéressés des conditions particulières d'accès à ces formations et de la nécessité de prendre contact, au préalable, avec le ou les établissements d'accueil.

Les vœux correspondants doivent être saisis dans le Téléservice Affectation Post 3^{ème} **du 10 au 31 mai 2021**. **Les vœux pour des formations à recrutement particulier en voie professionnelle doivent impérativement figurer en tête de liste (premiers vœux) faute de quoi ils ne peuvent pas être pris en compte pour l'affectation (ANNEXE 1)**. Chacun de ces vœux fait partie des dix vœux possibles.

❖ Classes à horaires aménagés dans la voie professionnelle :

Les élèves artistes (notamment musiciens et danseurs inscrits dans les structures partenaires) et sportifs souhaitant intégrer une formation professionnelle à horaires aménagés en « Assistance à la Gestion des Organisations » peuvent candidater au lycée Abbé Grégoire. Le dossier de candidature est à transmettre avant **le 30 avril 2021 sur la plateforme numérique dédiée**.

❖ Autres Formations à recrutement particulier :

- **Entrée en Seconde professionnelle :**

- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées section Marine Nationale : Lycée Chennevière Malézieux

- Maintenance des systèmes de production connectés section Marine Nationale : lycée Chennevière Malézieux

- Aménagements paysagers - Ecole Du Breuil.

- **Entrée en CAP :**

- Art du bijou - lycée Boulle,

- CAP expérimental ODE 3M - lycée Chennevière Malézieux

- Horlogerie - lycée Diderot (pour les élèves ne relevant pas de passpro, contacter l'établissement)

- CAPA Jardinier paysagiste - Ecole Du Breuil

- **Entrée en 1^{ère} professionnelle :**

- Photographie - lycée Brassai

- Perruquier-posticheur - lycée Elisa Lemonnier

- Prothèse dentaire - lycée Galilée

Les proviseurs des établissements assurant ces formations adressent à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée pour le **7 juin 2021 date limite** la liste des élèves proposés à l'affectation. Pour cette remontée d'information les proviseurs utilisent exclusivement le tableau Excel dédié.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1ère année de CAP, 1ère technologique et 1ère professionnelle](#)

6.SITUATIONS PARTICULIERES

6.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les procédures à suivre pour le traitement de ces situations sont décrites dans la **circulaire académique** « Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS pour la rentrée 2021 » consultable sur l'espace encadrement du site internet de l'académie de Paris.

L'ANNEXE 31 est à renseigner par les psy-EN, cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.

Le chef d'établissement signale la situation de handicap sur AFFELNET, à la rubrique « Identification de l'élève » :

↳ **Pour les élèves de 3^{ème}**, après avoir recueilli la fiche de vœux (**ANNEXE 1**) ou l'**autorisation de signalement** signée par le responsable légal lorsque la famille saisit ses vœux dans le Téléservice Affectation.

↳ Pour tous les autres niveaux, dès lors que cette situation a été renseignée par la famille sur la fiche de vœux- affectation en lycée (**ANNEXE 1**).

Par ailleurs, concernant les formations relevant de la procédure AFFELNET LYCEE :

↳ **Les vœux doivent être saisis dans AFFELNET, au plus tard le 31 mai 2021**

Pour une affectation en classe de 1^{ère} ne relevant pas de la procédure AFFELNET

↳ La fiche de renseignement en **ANNEXE 30** est à retourner au plus tard, **le 31 mai 2021** à l'adresse : ce.ienash@ac-paris.fr

Affectation en classe de terminale générale, terminale technologique et terminale professionnelle

↳ La poursuite d'études en classe terminale, comme pour tout élève, doit pouvoir s'effectuer dans l'établissement d'origine.

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tient le **15 juin 2021**.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 31 : Fiche préparatoire à la commission d'affectation prioritaire](#)

[ANNEXE 30 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée \(concerne les élèves sans PPS\)](#)

6.2 ELEVES PORTEURS D'UNE MALADIE GRAVE

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles doivent prendre contact avec **le médecin scolaire de l'établissement d'origine** afin de constituer un dossier.

Le médecin scolaire transmet ce dossier par voie dématérialisée **avant le 28 mai 2021** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : ce.santesoc@ac-paris.fr

Le dossier comprend les pièces justificatives mentionnées en **ANNEXE 30**.

Par ailleurs, concernant les formations relevant de la procédure AFFELNET LYCEE :

Les vœux doivent être saisis dans le téléservice par la famille ou par l'établissement dans AFFELNET, au plus tard le 31 mai 2021

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tient le **15 juin 2021**.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 30 : Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée \(concerne les élèves sans PPS\)](#)

[ANNEXE 29 : Fiche de conclusions médicales pour une admission en voie professionnelle](#)

6.3 CHANGEMENT D'ORIENTATION OU PASSERELLE

Article D.333-18-1 et D. 333-2 du Code de l'éducation

La passerelle est un dispositif individualisé permettant d'accompagner un changement exceptionnel de parcours au lycée, que ce soit au sein d'une même voie d'orientation (entre spécialités professionnelles ou séries de baccalauréat) ou d'une voie d'orientation à une autre. Elle vise à favoriser une plus grande fluidité et davantage de progressivité des parcours. La passerelle s'entend dans une logique ascendante (passage dans la classe supérieure).

Des changements de parcours peuvent être envisagés entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle, ils nécessitent un accompagnement personnalisé qui permet de sécuriser le cheminement de l'élève.

Cela suppose :

- de préparer l'élève en amont dans la mise en œuvre de son projet,
- de l'accompagner dans l'acquisition de l'ensemble des compétences nécessaires pour réussir son parcours dans la voie choisie, soit au sein même de son établissement, soit vers un nouvel établissement (établissement d'accueil).

Tout changement d'orientation ou toute passerelle n'est envisageable qu'à la demande de l'élève et de sa famille, et sous réserve de places vacantes, les élèves montants restent prioritaires.

Les formations de 2nde professionnelle et de 1^{ère} année de CAP sont destinées prioritairement aux élèves issus de 3^{ème}. Par conséquent, les réorientations ou changement d'orientation d'élèves du palier 2nde vers ces formations doivent être envisagées en vue d'une entrée en 1^{ère} professionnelle, en particulier pour les élèves scolarisés en 2GT.

Procédure au niveau de l'établissement d'origine

Repérage :

- Identification des élèves concernés.
- Evaluation de la faisabilité du projet d'orientation, dialogue avec les représentants légaux, demande d'accord écrit pour les élèves mineurs.

Accompagnement :

Dès le 2^e trimestre, l'établissement accompagne l'élève dans un processus de validation de son projet (stages d'immersion, stage passerelle, visite d'établissement, JPO, etc...).

- **Pour les demandes de réorientation des élèves issus de 2GT, 1^{ère} pro, 1^{ère} Techno ou de 1^{ère} générale, en référence avec le tableau en annexe 21 :**

L'établissement d'origine :

- contacte les établissements souhaités pour permettre à l'élève d'être accueilli en stage et/ou en entretien.
- renseigne l'**ANNEXE 20** et la communique à ou aux établissements d'accueil.

- **Pour les demandes d'affectation en 1^{ère} pro exprimées par les élèves pris en charge par la MLDS :**

L'établissement d'origine :

- contacte les établissements souhaités pour permettre à l'élève d'être accueilli en stage et/ou en entretien ;
- Accompagne l'élève dans l'explicitation de sa motivation ;
- renseigne **l'ANNEXE 20bis** et la communique à ou aux établissements d'accueil.

Constitution du dossier

- Dans la mesure du possible, l'établissement d'origine organise un ou des stages dans un ou des établissements d'accueil pour permettre à l'élève de découvrir la ou les formations qu'il vise.
- L'établissement d'origine recueille les avis des équipes pédagogiques reportés dans **L'ANNEXE 20 ou 20bis** auprès de chaque établissement d'accueil.
- L'établissement d'origine accompagne l'élève dans l'expression de sa motivation, une rencontre avec le psychologue de l'Education nationale doit être organisée.
- L'avis du professeur principal de l'élève et du psychologue de l'Education nationale sont requis, ainsi que celui du chef de l'établissement d'origine.
- Les bulletins sont joints au dossier.
- Le dossier complet, composé de **l'ANNEXE 20 ou 20bis** est envoyé à ce.affelnet@ac-paris.fr avant **le 27 mai 2021**.
- Une commission préparatoire à l'affectation dite « Réo-Passerelle » se tiendra le **11 juin 2021**.

Saisie dans Affelnet – Lycée

- Un vœu correspond à une formation associée à un établissement.
- Avis du chef d'établissement d'origine : il concerne la spécialité souhaitée, au vu des aptitudes de l'élève et de l'intérêt qu'il manifeste pour le secteur d'activités choisi.
- Lors de la saisie des vœux, l'établissement d'origine veille à ne pas saisir les vœux qui auront reçu un avis défavorable de la part de l'établissement d'accueil.
- Les demandes de changement d'orientation ne garantissant pas une affectation, il est obligatoire de saisir dans Affelnet-lycée un vœu de sécurité (vœu de montée pédagogique ou, à titre exceptionnel, vœu de redoublement dans l'établissement d'origine) lorsque ces situations relèvent d'une saisie dans AFFELNET.

Commission préparatoire dite « Réo-Passerelle » le 11 juin 2021.

- Les dossiers requérant un positionnement réglementaire (cf. tableau) sont instruits par les corps d'inspection avant la tenue de la commission sur la base du dossier transmis.
- En commission :
 - Instruction des dossiers, au regard des pièces reçues : **ANNEXE 20.**
 - Avis sur la recevabilité et validité des candidatures.
 - Saisie des bonus pour tous les vœux portant sur la spécialité, quel que soit l'établissement demandé, si le vœu est présent dans AFFELNET.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 20 : Fiche passerelle](#)

[ANNEXE 20 bis : Fiche parcours MLDS](#)

[ANNEXE 21 : Tableau des changements d'orientation possibles](#)

6.4 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS

Les familles sont invitées à consulter les modalités d'affectation des élèves en lycée sur le portail de l'académie et à télécharger le dossier de demande d'affectation à l'adresse suivante : www.ac-paris.fr/portail/lycee

Pour toutes questions relatives à l'affectation en lycée, elles sont invitées à utiliser le formulaire de contact accessible sur le site internet académique : www.ac-paris.fr/rubrique : [Parents/élèves](#)

1/ Pour les niveaux AFFELNET-LYCEE (seconde GT, seconde professionnelle, 1^{ière} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, 1^{ère} technologique)

A) Procédure AFFELNET : jusqu'au 10 juin 2021

Les élèves actuellement scolarisés hors Paris et justifiant d'une **résidence principale à Paris au 10 juin 2021** bénéficient de la procédure AFFELNET de l'académie de Paris. La saisie est réalisée soit par la famille dans le Téléservice Affectation Post 3^{ème} soit par le chef d'établissement dans AFFELMAP.

Hormis pour les formations à recrutement particulier ouvertes aux élèves non parisiens, les élèves originaires d'une autre académie qui emménagent à Paris doivent impérativement valider leur demande par l'envoi d'un dossier complet au rectorat de l'académie sur la [plateforme de dépôt de dossiers](#) ou par voie postale. Le dossier est composé :

- ✓ du relevé de la saisie effectuée dans AFFELNET Paris que le représentant légal de l'élève aura daté et signé ;
- ✓ pour les élèves sortant de 3^{ème} ou de 2^{nde} GT : du bulletin du 3^e trimestre de l'année en cours avec la décision d'orientation ;
- ✓ de la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés, cf. liste disponible sur le site de [l'académie de Paris](#)) ;
- ✓ de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève ;
- ✓ pour les élèves sortants de 3^{ème} : de l'attestation de bourse 2020-2021, le cas échéant.

B) Hors procédure AFFELNET-LYCEE

Les élèves emménageants à Paris qui ne peuvent justifier d'une résidence principale à Paris avant le 10 juin 2021 ne peuvent bénéficier de la procédure AFFELNET.

Ils doivent constituer un dossier de demande d'affectation et l'adresser **au rectorat de l'académie sur la [plateforme de dépôt de dossiers](#) ou par voie postale** avec les pièces suivantes :

- ✓ Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, Seconde professionnelle, 1^{ière} année de CAP, 1^{ière} technologique, 1^{ière} professionnelle (ANNEXE 1) complétée ;
- ✓ pour les élèves sortant de 3^{ème} ou de 2^{nde} GT : le bulletin du 3^e trimestre de l'année en cours avec la décision d'orientation ;

- ✓ la photocopie de deux justificatifs de la résidence principale à Paris au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés, cf. liste disponible sur le site de l'académie de Paris à l'adresse indiquée plus haut) ;
- ✓ la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève ;
- ✓ pour les élèves sortants de 3ème : l'attestation de bourse 2020-2021, le cas échéant.

2/ Pour tous les autres niveaux en lycée (1^{ère} générale, Terminale générale, terminale technologique, terminale CAP et terminale professionnelle)

Les élèves originaires d'une autre académie dont le représentant légal emménage à Paris utilisent le dossier correspondant (ANNEXES 21 à 25) et joignent les pièces règlementaires indiquées.

ATTENTION :

Le calendrier à prendre en compte est celui de l'académie de Paris (et non celui de l'académie d'origine).

Les candidatures des élèves emménageant à Paris, reçues après la date limite de dépôt fixée, sont présentées aux commissions d'affectation **des 26 août 2021**.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 1 : Fiche de vœux – Affectation en Seconde GT, seconde professionnelle, 1^{ère} année de CAP, 1^{ère} technologique et 1^{ère} professionnelle](#)

[ANNEXE 21 : Fiche de demande d'affectation en 1^{ère} Générale](#)

[ANNEXE 23 : Fiche de demande d'admission en Terminale de CAP ou de Terminale de Baccalauréat professionnel](#)

[ANNEXE 24 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat général](#)

[ANNEXE 25 : Fiche de demande d'admission en Terminale de Baccalauréat technologique](#)

6.5 ELEVES QUITTANT L'ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE

Les familles doivent prendre l'attache des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département concerné, qui leur indiquera les modalités ainsi que le calendrier d'affectation.

Elles saisissent leurs vœux dans le Téléservice Affectation Post 3^{ème} du 10 au 31 mai 2021.

6.6 EDUCATION RECURRENTE ET DROIT AU RETOUR EN FORMATION

Références :

- loi du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- décrets 2014-1453 et 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatifs à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif.

L'éducation récurrente ou le retour en formation initiale a pour objectif de lutter contre le chômage des jeunes et l'exclusion, en offrant des places dans les établissements scolaires publics à toute personne ayant quitté l'école sans formation suffisante et/ou sans qualification professionnelle.

6.6.1 - PRINCIPES

	Education récurrente	Droit au retour en formation initiale
Principes	Dispositif ouvert à toutes personnes diplômées ou non qui souhaitent reprendre des études en formation initiale. Sans limite d'âge Cependant concerne prioritairement les jeunes de 16 à 25 ans	Jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme (<i>exception faite du certificat de formation générale ou du diplôme national du brevet</i>). Jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification professionnelle, déjà titulaires d'un diplôme général qui souhaitent préparer un diplôme professionnel Droit opposable

Conditions	<p>1/ Avoir interrompu sa formation depuis plus d'une année.</p> <p>2/ Avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation, dans le respect de la décision d'orientation préalablement prononcée. En l'absence de décision d'orientation ou si la décision d'orientation n'est pas conforme, le directeur du CIO pourra néanmoins instruire la demande et proposer une orientation conforme au souhait du candidat. Cette proposition sera examinée par la commission pédagogique académique pour validation. En cas de non validation par la commission, le dossier ne sera pas retenu pour la formation sollicitée.</p>
-------------------	---

Ne sont pas concernés :

- ✓ Les candidats en cours de formation initiale par voie scolaire ou apprentissage
- ✓ Les candidats demandant une affectation en dehors de l'académie de Paris s'adressent au rectorat de l'académie envisagée qui leur indiquera la procédure à suivre.

Le projet de reprise d'études doit être clair et motivé. Aussi, le candidat doit **obligatoirement se rendre dans un CIO**, où un Psychologue de l'Education nationale l'accompagnera dans la construction de ce projet ou de toute autre solution (*exemple : validation des acquis de l'expérience, démarche de positionnement,...*).

Dans le cas où la demande de **reprise de formation sous statut scolaire** est pertinente, le dossier de demande de retour en formation initiale (**ANNEXE 33**) doit être instruit. Doit impérativement y figurer l'avis circonstancié du Psychologue de l'Education nationale. Ce dernier informe également le jeune des modalités d'affectation et plus particulièrement de celles relevant de la procédure PASSPRO.

Le candidat doit fournir la photocopie du (des) dernier(s) bulletin(s) scolaire(s), la photocopie des justificatifs de domicile accompagnés de la photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance, ainsi que tout document utile pour appuyer sa démarche : attestations de stages ou d'emploi, justificatifs de diplôme, résultats d'examen, etc.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 33 : Fiche éducation récurrente](#)

6.6.2 - TRAITEMENT DES DOSSIERS

a) La demande de reprise d'études porte sur un niveau relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET

Le directeur de CIO reporte, sur le troisième volet de la fiche, son avis sur le projet de reprise d'études : **favorable ou réservé** :

- Les candidatures qui ont reçu un avis favorable sont créditées d'une bonification.
- Les candidatures ayant reçu un avis réservé ne sont créditées d'aucun bonus dans l'application AFFELNET.

Particularités concernant la voie professionnelle :

Pour les formations relevant de la procédure PASSPRO, le directeur de CIO saisit la demande d'entretien du candidat et l'inscrit dans l'application prévue à cet effet.

Transmission des candidatures au rectorat :

Le directeur du CIO transmet la fiche, dûment complétée, à la DVE2 – Bureau des affectations en lycée :

- **pour le 2 avril date limite** : si la demande concerne un recrutement particulier en seconde générale et technologique aux lycées Henri IV et Louis Le Grand, examinée en commission préparatoire à l'affectation.
- **pour le 30 avril 2021 date limite** : si la demande concerne un recrutement en seconde générale et technologique à double cursus musique et danse et S2TMD, examinée en commission préparatoire à l'affectation.
- **pour le 10 juin 2021 date limite**, si la demande concerne :
 - une seconde générale et technologique ne relevant pas d'une commission réunie au rectorat
 - une seconde professionnelle
 - une première année de CAP
 - une première technologique STI2D, STL, STMG, ST2S, STHR
 - une première professionnelle

Attention !

Aucune candidature ne peut être prise en compte dans AFFELNET après ces dates limites.

Si des demandes se manifestent ultérieurement, elles seront examinées lors des **commissions d'ajustement du 26 août 2021**.

Les demandes sont examinées en **commission pédagogique, le 10 juin 2021 et saisies dans le logiciel AFFELNET par le bureau des affectations en lycée (DVE2)**.

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre des candidats de profil et d'origine diverse, une harmonisation des notes est effectuée lors de la commission pédagogique académique pour les matières obligatoires.

b) La demande de reprise d'études porte sur un niveau ne relevant pas de la procédure AFFELNET

Le directeur du CIO transmet la fiche et les éléments du dossier fournis par le candidat à la DVE2 bureau des affectations en lycées :

- **pour le 25 juin 2021**, date limite en vue de la commission d'affectation en classe de 1^{ère} générale et en classe de terminale générale et technologique réunie au Rectorat le **9 juillet 2021**.

Les demandes tardives pour une 1^{ère} technologique qui n'ont pu participer à la procédure AFFELNET sont examinées en commission d'ajustement, le **8 juillet 2021**.

- **avant le 16 août 2021**, date limite en vue de la commission d'ajustement « tous niveaux lycées » réunie au rectorat les **25 et 26 août 2021**.

7. OPERATIONS POST-AFFECTATION

7.1 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION

Important :

Beaucoup d'élèves ne finalisent pas leur inscription dans leur nouvel établissement. Il est de la responsabilité du chef d'établissement d'origine de poursuivre l'accompagnement de ses élèves pendant cette période.

Pour les élèves de 2^{de} professionnelle et de 1^{ère} professionnelle, **la montée pédagogique dans la classe supérieure est de droit.**

Pour les élèves de terminale ayant échoué au Baccalauréat, **la réinscription dans leur établissement d'origine est de droit.**

Tous les élèves restant sans solution à l'issue des opérations d'affectation (AFFELNET, commissions du **12 juillet et du 26 août**) doivent obligatoirement bénéficier d'un entretien de situation dans leur établissement d'origine, y compris les élèves redoublants de terminale pour lesquels l'établissement n'a plus de place d'accueil.

La loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance prévoit dans son article 15 l'Obligation de formation.

L'article L114-1 définit l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, dès lors que le jeune n'est pas en situation d'emploi. Cette obligation de prendre en charge tout jeune sans solution de formation ou d'insertion professionnelle nous incite à la plus grande vigilance dans le suivi de chacune de ces situations jusqu'à la mise en œuvre d'une solution de formation effective.

Organisation des entretiens de situation par l'établissement d'origine pour les élèves sans solution:

Les chefs d'établissement organisent avec leur équipe pédagogique, pour les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation, des entretiens de situation auxquels ils doivent associer le psychologue de l'Education nationale rattaché à leur établissement.

L'entretien de situation (**ANNEXE 35**) permet de réexaminer le projet de l'élève, la cohérence avec la demande et les décisions du conseil de classe, et de travailler une réaffectation en lien avec la DVE.

Dans l'hypothèse contraire, et uniquement pour les situations les plus délicates, le chef d'établissement préconise une prise en charge des élèves par les dispositifs d'accueil mis en place par la MLDS.

L'accès aux dispositifs mis en place par la MLDS est subordonné à cet entretien de situation.

Circuit de transmission des entretiens de situation par l'établissement d'origine

Les fiches d'entretien de situation doivent être transmises le plus tôt possible au CIO du secteur de l'établissement pour une prise en charge au titre du réseau FOQUALE (par exemple dans les actions de rentrée de la MLDS). Les élèves concernés sont ensuite convoqués à un entretien complémentaire au CIO.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 35 : Fiche d'Entretien de situation \(MLDS\)](#)

7.2 PROCEDURE DE RECOURS

Publics concernés : élèves nouvellement affectés contestant leur affectation

Période concernée : du **jeudi 1^{er} juillet au mardi 13 juillet 2021**

Documents à utiliser : **ANNEXE 32**

Modèle d'accusé de réception : **ANNEXE 32** (page 2)

Dans ce cadre, l'interlocuteur des familles est le chef de l'établissement d'affectation, seul autorisé à remettre aux familles le formulaire. La décision est rendue par l'IA-DASEN chargée des lycées. Les demandes formulées dans ce cadre sont considérées comme des recours gracieux relatifs à la décision d'affectation. Une seule demande est autorisée durant la période mentionnée ci-dessus. La famille peut formuler deux choix d'établissement sur la même demande.

Les demandes doivent s'appuyer sur des situations exceptionnelles et justifiées, non connues au moment des démarches effectuées en vue de l'affectation de l'élève (problème de santé grave, etc.).

Modalités :

- Le chef d'établissement d'affectation reçoit et invite les familles à procéder à l'inscription de leur enfant dans l'établissement. En cas de refus d'inscription par les familles, celles-ci sont informées qu'elles perdent le bénéfice de l'affectation et la possibilité d'une affectation sur un des autres vœux exprimés lors de la procédure informatisée.
- L'accusé de réception est remis aux familles (**ANNEXE 32 page 2**)
- **Les familles** joignent obligatoirement au formulaire dûment complété et signé : la copie de la fiche de résultat issue d'AFFELNET, tout document justifiant la demande (courrier, certificat médical, etc.)
- **L'établissement d'affectation** transmet sans délai à la DVE2- Bureau des affectations en lycée l'ensemble du dossier (formulaire, fiche de résultats AFFELNET, copie de l'accusé de réception) et conserve un double du dossier. Il informe les familles qu'elles recevront une réponse à leur recours par voie postale.
- Le chef d'établissement d'affectation reste l'interlocuteur privilégié de la famille.

ANNEXES ASSOCIÉES :

[ANNEXE 32 : Demande de révision d'affectation avec AR](#)

7.3 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS

Les chefs d'établissement communiquent l'état des places vacantes pour chacune de leurs formations comme précisé ci-dessous. L'état des places vacantes se fonde sur le **nombre d'élèves effectivement inscrits dans chaque niveau et chaque formation au moment de la remontée d'information**, au regard de la capacité d'accueil définie par l'autorité académique.

Les élèves affectés mais non inscrits au moment de la remontée des places vacantes dans les établissements ne doivent pas être comptés dans les effectifs de l'établissement.

A cet effet, une enquête en ligne est à renseigner par les chefs d'établissements. Elle doit être renseignée même en situation d'effectif complet.

Dans les formations à recrutement particulier, les chefs d'établissements concernés veillent à transmettre à la DVE, en amont des commissions d'affectation, l'état des places potentiellement vacantes à la rentrée 2021 sur les niveaux autres que Seconde.

Dates des remontées	Niveaux et formations concernées
Mardi 2 juin 2021	Formations à recrutement particulier (SI, binationales, double-cursus, S2TMD, CHASE), niveaux Première et Terminale
Mercredi 16 juin 2021	1 ^{ère} générale – places disponibles dans les divisions et groupes d'enseignements de spécialité
Judi 1er juillet 2021	Terminales générales et technologiques <i>(en vue de la préparation de la commission du 8 juillet)</i>
Mercredi 7 juillet 2021	2 ^{de} GT – 2 ^{de} professionnelle – 1 ^{ère} année CAP – 1 ^{ère} technologique
Mardi 13 juillet 2021	Tous niveaux
Vendredi 3 septembre 2021	Tous niveaux
Lundi 13 septembre 2021	Tous niveaux



Fiche de vœux

Affectation en SECONDE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, 1ERE ANNEE DE CAP, 1ERE TECHNOLOGIQUE, 1ERE PROFESSIONNELLE

Pour davantage d'informations, adressez-vous à votre établissement.
 Ne pas remplir les parties grisées / (*) à renseigner obligatoirement

NOM de l'établissement d'origine* :	Nom de l'élève* : Prénom* : Date de naissance* :/...../..... Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Elève en situation de handicap* : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Préciser si l'élève est boursier (année scolaire 2020-2021)* : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Classe suivi Année scolaire 2020-2021*	Nom et prénom du représentant légal* : Adresse* : Arrondissement* : Téléphone : Adresse@	
N°I.N.E de l'élève*	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) : signature et cachet de l'établissement*	Doublant Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 2^{de} GT peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle
 - Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 1^{ère} Techno peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle
 - **Voie professionnelle : 4 vœux minimum obligatoires**
 - **2^{de} GT : 8 vœux obligatoires, les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte lors de l'affectation, mais par le lycée au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil.**
- Pour la voie professionnelle et la 1^{ère} STL : préciser l'intitulé de la spécialité ou la famille de métiers souhaitée

	Voie Générale et Technologique* (Précisez la série pour la 1ère Techno)	Voie Professionnelle*	CFA°	Spécialité ou famille de métiers*	Nom des établissements et CFA souhaités*	Avis du chef d'établissement sur la spécialité*
1	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
2	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
3	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
4	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
5	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
6	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
7	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
8	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt:	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

9	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt</i> :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
10	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Techno	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt</i> :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

(°) Formation en apprentissage en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) - **Attention** : les vœux des élèves en apprentissage constituent des vœux de recensement et ne donnent pas lieu à une affectation. Les familles doivent se rapprocher du chef d'établissement d'origine de l'élève afin de connaître les démarches à effectuer.

Pour vous informer sur les différentes voies de formation possibles, consulter le guide disponible ici :

Guides d'orientation post-3ème | Oriane

Date* :

Signature du représentant légal* :

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.



FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX TOUR 2 et 3 AFFELNET

FIN DE 3 EME : SECONDE GT, SECONDE PROFESSIONNELLE, 1ERE ANNEE DE CAP

- cadres à remplir par l'établissement -		
Cachet de l'établissement d'origine* :	Numéro d'identifiant de l'élève (INE) (*) : Classe fréquentée en 2020 - 2021* : Elève doublant en 2020 - 2021 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> PROCÉDURE AFFELNET 2^{ème} tour*		
<input type="checkbox"/> PROCÉDURE AFFELNET 3^{ème} tour* - <i>uniquement pour la voie professionnelle</i> - Dans ce cas, préciser si l'élève a participé à la reprise du dialogue pour AFFELNET 2 oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
- cadres à remplir par la famille -		
Nom de l'élève* : Prénom* : date de naissance* :/...../..... Nom et Prénom du représentant légal* : Adresse* : arrondissement* : N° de téléphone du représentant légal : courriel @ :		
NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE*		
<p><u>ne cocher qu'une case par ligne et,</u></p> <p>x pour 2^{de} GT: préciser le vœu d'établissement. <i>Les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte dans l'affectation mais par le lycée, au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil</i></p> <p>x pour 1^{ère} année de CAP ou seconde professionnelle* : préciser l'intitulé de la spécialité ou de la famille de métiers souhaitée (a)</p>		
①	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a).....	établissements souhaités* ardt :
②	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :
③	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :
④	<input type="checkbox"/> 2 ^{de} GT <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... ardt :

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date* :

Signature du responsable légal* :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro *INE* permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.



FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX – TOUR 2 AFFELNET

FIN DE SECONDE GT ET PROFESSIONNELLE : PREMIÈRE PROFESSIONNELLE, PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE STI2D – STL – STMG – ST2S - STHR

- cadres à remplir par l'établissement -

Cachet de l'établissement d'origine* :	Numéro d'identifiant de l'élève (INE) (*) : Classe fréquentée en 2020 – 2021* : Elève doublant en 2020 - 2021 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
--	--

- cadres à remplir par la famille -

Nom de l'élève* : Prénom* : date de naissance* :

Nom et Prénom du représentant légal* :

Adresse* :

 arrondissement* :

Numéro de téléphone du représentant légal : courriel :

NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE

	Vœu* <i>ne cocher qu'une case par ligne</i>	pour 1 ^{ère} professionnelle : <i>préciser la spécialité*</i> pour 1 ^{ère} technologique : <i>préciser la série* :</i> STI2D – STL – STMG - ST2S - STHR	établissements sollicités*	Avis du chef d'établissement d'origine sur la poursuite d'études*
①	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
②	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
③	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
④	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date* :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur* :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.

Précisions concernant les règles de détermination des affectations en seconde générale et technologique ne relevant pas d'un recrutement particulier



RENTREE 2021

I. Résultats scolaires

1. Bilan de fin de cycle :

Ce bilan traduit en points le niveau de maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015.

Ce socle s'articule en cinq domaines de formation : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques et les représentations du monde et l'activité humaine.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Pour l'affectation, ce niveau de maîtrise est traduit en points, (maîtrise insuffisante – 10 points ; maîtrise fragile – 25 points ; maîtrise satisfaisante – 40 points ; très bonne maîtrise – 50 points) doté d'un coefficient multiplicateur, permettant d'atteindre au maximum, en cas de très bonne maîtrise de tous les domaines 4800 points.

Consulter le site internet <https://eduscol.education.fr> dans sa partie consacrée au socle commun et à l'évaluation des acquis pour connaître plus en détail les principes du socle et de l'évaluation de sa maîtrise.

2. Bilan périodique :

Le bilan périodique correspond au positionnement de l'élève dans chaque discipline au regard des objectifs d'apprentissage fixés par les programmes scolaires. Ce positionnement peut être une note ou toute forme de restitution sous forme alphanumérique, ainsi que le positionnement sur une échelle à 4 niveaux : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés. Cet élément est consultable dans le Livret Scolaire Unique (LSU).

Pour les besoins de la procédure d'affectation en 2nde GT, les disciplines sont regroupées par champs disciplinaires selon les modalités suivantes :

- Français→Français ;
- Mathématiques→Mathématiques ;
- Histoire-Géographie (HIGCV)→Histoire-Géographie ;
- Moyenne de LV1 et LV2→Langues vivantes ;
- EPS→EPS ;
- Moyenne de Arts plastiques (APLA) et Education Musicale (EDMUS)→Arts ;
- Moyenne de SVT, Technologie (TECHN), Physique et Chimie (PH-CH)→Sciences, technologie et DP.

Le positionnement est traduit en points par champ disciplinaire selon les modalités suivantes :

- Note entre 0 et 5 sur 20 = 3 points ;
- note entre 5 et 10 sur 20 = 8 points ;
- note entre 10 et 15 sur 20 = 13 points ;
- note entre 15 et 20 sur 20 = 16 points.

Le positionnement des élèves, exprimé en points par champ disciplinaire, fait l'objet d'une harmonisation tenant compte de la moyenne académique des notes selon la formule suivante :

$$[(\text{points} - \text{moyenne des points du groupe}) / \text{écart type du groupe} + 10] \times 10$$

Un coefficient est attribué à chaque champ disciplinaire, 5 pour Français et Mathématiques, 4 pour les autres.

A l'issue de ces opérations, le bilan périodique permet d'atteindre 4800 points au maximum.

II. Rang de vœux

A l'issue d'un dialogue avec l'établissement d'origine, il appartient aux familles de déterminer entre huit et dix vœux de formation au sein de lycées, classés par ordre de préférence. Un vœu correspond à une formation dans un établissement. Ainsi, les familles peuvent solliciter un établissement pour une seconde à recrutement particulier (exemple : section Internationale) et le même établissement pour une seconde ne relevant pas d'un recrutement particulier. Dans ce cas de figure, deux vœux sont saisis.

Les vœux sont examinés dans l'ordre déterminé. L'affectation est proposée par AFFELNET à la Directrice académique des services de l'éducation nationale, sur la base du barème de l'élève, sur le vœu le mieux classé dans lequel son barème lui permet d'entrer.

III. Secteur

Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, les lycées accueillent les élèves résidant dans leur zone de desserte. La zone de desserte des lycées parisiens est définie par l'arrêté fixant les conditions d'affectation en lycée public dans la voie générale et technologique. Une carte interactive est à disposition sur le site internet de l'académie de Paris pour aider les familles dans leurs choix.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves font l'objet d'un bonus en fonction du secteur (1, 2 ou 3) dans lequel se situe le lycée demandé par rapport au collège de sectorisation des élèves.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves pour qui le lycée demandé se trouve dans le secteur 1, bénéficient d'un bonus de 32 640 points.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves pour qui le lycée demandé se trouve dans le secteur 2, bénéficient d'un bonus de 17 760 points.

Les vœux d'affectation en seconde générale et technologique des élèves pour qui le lycée demandé se trouve dans le secteur 3, bénéficient d'un bonus de de 16 800 points.

IV. Boursier

Les élèves boursiers en collège durant l'année scolaire 2020 - 2021 bénéficient d'un bonus de 600 points.

Un nombre de places en classe de seconde générale et technologique est défini, dans chaque lycée parisien, pour les élèves boursiers de collège en classe de troisième durant l'année scolaire 2020-2021. Ce nombre est calculé à partir du taux cible d'élèves boursiers défini pour chaque lycée.

V. Indice de positionnement social du collège de scolarisation

Un bonus de 1200 points est attribué à chaque élève scolarisé dans un collège à **IPS faible**.

Un bonus de 600 points est attribué à chaque élève scolarisé dans un collège à **IPS moyen**.

Un élève scolarisé dans un collège à **IPS fort** ne bénéficie pas de bonus IPS.

L'attribution de ce bonus ne garantit pas d'obtenir une affectation sur le premier vœu pour ses vœux en seconde GT

ANNEXE 5 : Bonus IPS des collèges publics et privés parisiens

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2020	Bonus IPS
0751703U	CLG	public	COLLEGE JEAN BAPTISTE POQUELIN	1	121,2	600
0752248L	CLG	public	COLLEGE CESAR FRANCK	2	124,4	0
0750478M	CLG	public	COLLEGE JEAN BAPTISTE CLEMENT	2	104,8	1200
0750387N	CLG	public	COLLEGE PIERRE JEAN DE BERANGER	3	136,7	0
0752523K	CLG	public	COLLEGE MONTGOLFIER	3	113,7	600
0752524L	CLG	public	COLLEGE VICTOR HUGO	3	127,4	0
0752525M	CLG	public	COLLEGE CHARLEMAGNE	4	134,4	0
0752693V	CLG	public	COLLEGE FRANCOIS COUPERIN	4	127,1	0
0750407K	CLG	public	COLLEGE ROGNONI	5	146,8	0
0751790N	CLG	public	COLLEGE PIERRE ALVISET	5	142,5	0
0752186U	CLG	public	COLLEGE RAYMOND QUENEAU	5	132,3	0
0752526N	CLG	public	COLLEGE HENRI IV	5	146,2	0
0752531U	CLG	public	COLLEGE LAVOISIER	5	146,6	0
0752187V	CLG	public	COLLEGE JACQUES PREVERT	6	122,1	600
0752527P	CLG	public	COLLEGE MONTAIGNE	6	133,7	0
0752249M	CLG	public	COLLEGE JULES ROMAINS	7	128,7	0
0752528R	CLG	public	COLLEGE VICTOR DURUY	7	148,6	0
0751791P	CLG	public	COLLEGE CONDORCET	8	140,4	0
0752529S	CLG	public	COLLEGE CHAPTAL	8	142,2	0
0752530T	CLG	public	COLLEGE OCTAVE GREARD	8	135,6	0
0752250N	CLG	public	COLLEGE PAUL GAUGUIN	9	128,8	0
0752532V	CLG	public	COLLEGE JACQUES DECOUR	9	117,9	600
0752533W	CLG	public	COLLEGE JULES FERRY	9	123,6	600
0752534X	CLG	public	COLLEGE LAMARTINE	9	132,9	0
0750584C	CLG	public	COLLEGE VALMY	10	115,1	600
0752251P	CLG	public	COLLEGE LOUISE MICHEL	10	125,8	0

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2020	Bonus IPS
0752829T	CLG	public	COLLEGE BERNARD PALISSY	10	119,9	600
0753047E	CLG	public	COLLEGE LA GRANGE AUX BELLES	10	107,4	600
0755778Y	CLG	public	COLLEGE FRANCOISE SELIGMANN	10	95,1	1200
0750362L	CLG	public	COLLEGE BEAUMARCHAIS	11	124,8	0
0750465Y	CLG	public	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	11	115,8	600
0750607C	CLG	public	COLLEGE ALAIN FOURNIER	11	111,8	600
0750608D	CLG	public	COLLEGE ANNE FRANK	11	122,9	600
0752536Z	CLG	public	COLLEGE VOLTAIRE	11	116,5	600
0754528P	CLG	public	COLLEGE PILATRE DE ROZIER	11	120,5	600
0750444A	CLG	public	COLLEGE GEORGES COURTELINE	12	125,9	0
0750609E	CLG	public	COLLEGE PAUL VERLAINE	12	115,3	600
0750610F	CLG	public	COLLEGE JULES VERNE	12	107	600
0752189X	CLG	public	COLLEGE GUY FLAVIEN	12	112	600
0752537A	CLG	public	COLLEGE PAUL VALERY	12	105,6	1200
0752542F	CLG	public	COLLEGE JEAN FRANCOIS OEBEN	12	118,2	600
0753936W	CLG	public	COLLEGE GERMAINE TILLION	12	101,9	1200
0750525N	CLG	public	COLLEGE MOULIN DES PRES	13	124,8	0
0752316K	CLG	public	COLLEGE GEORGE SAND	13	107,8	600
0752385K	CLG	public	COLLEGE ELSA TRIOLET	13	101,9	1200
0752538B	CLG	public	COLLEGE RODIN	13	126,7	0
0752539C	CLG	public	COLLEGE CLAUDE MONET	13	121,9	600
0752540D	CLG	public	COLLEGE GABRIEL FAURE	13	112,7	600
0752694W	CLG	public	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL	13	92,8	1200
0752957G	CLG	public	COLLEGE GEORGES BRAQUE	13	109,7	600
0753518S	CLG	public	COLLEGE GUSTAVE FLAUBERT	13	106,5	600
0753937X	CLG	public	COLLEGE EVARISTE GALOIS	13	94,7	1200
0755000C	CLG	public	COLLEGE THOMAS MANN	13	99,4	1200
0750445B	CLG	public	COLLEGE ALBERTO GIACOMETTI	14	99,7	1200
0750611G	CLG	public	COLLEGE JEAN MOULIN	14	121,8	600
0751705W	CLG	public	COLLEGE ALPHONSE DAUDET	14	112,9	600
0752543G	CLG	public	COLLEGE PAUL BERT	14	135,1	0
0752544H	CLG	public	COLLEGE FRANCOIS VILLON	14	80,5	1200

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2020	Bonus IPS
0754253R	CLG	public	COLLEGE SAINT EXUPERY	14	127,7	0
0751563S	CLG	public	COLLEGE DE STAEL	15	114,1	600
0752190Y	CLG	public	COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE	15	100,7	1200
0752192A	CLG	public	COLLEGE GEORGES DUHAMEL	15	127,4	0
0752317L	CLG	public	COLLEGE CLAUDE DEBUSSY	15	126,8	0
0752318M	CLG	public	COLLEGE MODIGLIANI	15	103,1	1200
0752545J	CLG	public	COLLEGE BUFFON	15	133,8	0
0752546K	CLG	public	COLLEGE CAMILLE SEE	15	117,5	600
0754305X	CLG	public	COLLEGE ANDRE CITROEN	15	106,5	600
0752547L	CLG	public	COLLEGE CLAUDE BERNARD	16	111,8	600
0752548M	CLG	public	COLLEGE JANSON DE SAILLY	16	129,2	0
0752549N	CLG	public	COLLEGE JEAN BAPTISTE SAY	16	142,6	0
0752550P	CLG	public	COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE	16	132,9	0
0752551R	CLG	public	COLLEGE MOLIERE	16	114,5	600
0752107H	CLG	public	COLLEGE PIERRE DE RONSARD	17	129,9	0
0752387M	CLG	public	COLLEGE ANDRE MALRAUX	17	130,7	0
0752552S	CLG	public	COLLEGE CARNOT	17	136,2	0
0752553T	CLG	public	COLLEGE HONORE DE BALZAC	17	111,8	600
0752554U	CLG	public	COLLEGE STEPHANE MALLARME	17	114,6	600
0752958H	CLG	public	COLLEGE BORIS VIAN	17	93,3	1200
0755779Z	CLG	public	COLLEGE LA ROSE BLANCHE	17	108,6	600
0755433Y	CLG	public	COLLEGE AIME CESAIRE	18	84,1	1200
0750429J	CLG	public	COLLEGE ROLAND DORGELES	18	116,7	600
0750546L	CLG	public	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	18	76,4	1200
0751793S	CLG	public	COLLEGE MAURICE UTRILLO	18	91	1200
0752108J	CLG	public	COLLEGE YVONNE LE TAC	18	132,5	0
0752195D	CLG	public	COLLEGE GERARD PHILIPPE	18	87,1	1200
0752196E	CLG	public	COLLEGE MARX DORMOY	18	89,7	1200
0752252R	CLG	public	COLLEGE HECTOR BERLIOZ	18	91,6	1200
0752319N	CLG	public	COLLEGE ANTOINE COYSEVOX	18	111,4	1200
0754706H	CLG	public	COLLEGE MARIE CURIE	18	103,7	1200
0755030K	CLG	public	COLLEGE DANIEL MAYER	18	79,6	1200

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2020	Bonus IPS
0750360J	CLG	public	COLLEGE CLAUDE CHAPPE	19	120,7	600
0750484U	CLG	public	COLLEGE WOLFGANG AMADEUS MOZART	19	96	1200
0750507U	CLG	public	COLLEGE GEORGES BRASSENS	19	109,7	600
0750575T	CLG	public	COLLEGE SONIA DELAUNAY	19	92,6	1200
0751706X	CLG	public	COLLEGE CHARLES PEGUY	19	110,6	600
0751707Y	CLG	public	COLLEGE EDOUARD PAILLERON	19	99,7	1200
0752555V	CLG	public	COLLEGE HENRI BERGSON	19	100,5	1200
0752606A	CLG	public	COLLEGE GEORGES MELIES	19	85,7	1200
0752695X	CLG	public	COLLEGE GUILLAUME BUDE	19	96,6	1200
0753345D	CLG	public	COLLEGE EDMOND MICHELET	19	89,8	1200
0753938Y	CLG	public	COLLEGE GEORGES ROUAULT	19	85,7	1200
0755095F	CLG	public	COLLEGE EDGAR VARESE	19	105,5	1200
0755747P	CLG	public	COLLEGE SUZANNE LACORE	19	92,3	1200
0750550R	CLG	public	COLLEGE LUCIE FAURE	20	105,9	1200
0750552T	CLG	public	COLLEGE FRANCOISE DOLTO	20	109,5	600
0750591K	CLG	public	COLLEGE HENRI MATISSE	20	120,6	600
0752198G	CLG	public	COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	20	89,1	1200
0752556W	CLG	public	COLLEGE HELENE BOUCHER	20	118,4	600
0752557X	CLG	public	COLLEGE MAURICE RAVEL	20	114,7	600
0752696Y	CLG	public	COLLEGE LEON GAMBETTA	20	103,4	1200
0753046D	CLG	public	COLLEGE FLORA TRISTAN	20	101,1	1200
0753939Z	CLG	public	COLLEGE JEAN PERRIN	20	81,2	1200
0754355B	CLG	public	COLLEGE ROBERT DOISNEAU	20	100,6	1200
0755241P	CLG	public	COLLEGE COLETTE BESSON	20	105,4	1200
0752902X	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LES FRANCS BOURGEOIS	4	144,4	0
0752920S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE MASSILLON	4	150	0
0753965C	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JEAN GABRIEL	4	129,8	0
0752913J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SEVIGNE	5	142,7	0
0753967E	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SOEUR ROSALIE	5	135,8	0
0752874S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE ECOLE ALSACIENNE	6	145,9	0
0752900V	CLG	privé	COLLEGE PRIVE STANISLAS	6	147,3	0
0752924W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT SULPICE	6	132,4	0

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2020	Bonus IPS
0752925X	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE GENEVIEVE	6	138,3	0
0754757N	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE SION	6	148,4	0
0754008Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS	6	140,3	0
0752882A	CLG	privé	COLLEGE PRIVE PAUL CLAUDEL D HULST	7	148,8	0
0752894N	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE JEANNE ELISABETH	7	149,5	0
0752899U	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA ROCHEFOUCAULD	7	152,5	0
0752912H	CLG	privé	COLLEGE PRIVE L ALMA	7	148,5	0
0753854G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE THERESE CHAPPUIS	7	132,5	0
0752842G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE FENELON SAINTE MARIE	8	153,3	0
0752916M	CLG	privé	COLLEGE PRIVE POUR HANDICAPES MORVAN	9	123,4	600
0752923V	CLG	privé	COLLEGE PRIVE ROCROY SAINT VINCENT DE PAUL	10	138,8	0
0754506R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BOSSUET NOTRE DAME	10	144,8	0
0752895P	CLG	privé	COLLEGE PRIVE CHARLES PEGUY	11	141,2	0
0752954D	CLG	privé	COLLEGE PRIVE POUR HANDICAPES VOTRE ECOLE CHEZ VOUS	11	114,3	600
0753978S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT AMBROISE	11	140,1	0
0754290F	CLG	privé	COLLEGE PRIVE OZAR HATORAH	11	106,4	600
0752911G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT PIERRE FOURIER	12	111,8	600
0752934G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT MICHEL DE PICPUS	12	141,7	0
0753896C	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE CLOTILDE	12	138,5	0
0754853T	CLG	privé	COLLEGE PRIVE GEORGES LEVEN	12	135	0
0754861B	CLG	privé	COLLEGE PRIVE POUR HANDICAPES REGAIN TOURNESOL	12	149,2	0
0752896R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE FRANCE	13	144,7	0
0752906B	CLG	privé	COLLEGE PRIVE YABNE	13	144,1	0
0753982W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA SALLE NOTRE DAME DE LA GARE	13	127,7	0
0753985Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE MARIE	13	131,7	0
0753908R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA BRUYERE SAINTE ISABELLE	14	137,2	0
0755840R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE CATHERINE LABOURE	14	120,6	600
0752843H	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BLOMET	15	145,7	0
0752901W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE ELISABETH	15	142,2	0

Identifiant	Type	Secteur	Nom	Arrdt	IPS Niveau collège hors SEGPA 2020	Bonus IPS
0752935H	CLG	privé	ECOLE JEANNINE MANUEL (COLLEGE PRIVE)	15	154,8	0
0753992G	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	15	137,6	0
0756020L	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JEAN DE DIEU	15	120	600
0752870M	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT JEAN DE PASSY	16	151	0
0752897S	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LA TOUR	16	150,3	0
0752917N	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS DE GONZAGUE	16	152,3	0
0752918P	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DES OISEAUX	16	149,7	0
0752919R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE PASCAL	16	127,7	0
0752926Y	CLG	privé	COLLEGE PRIVE GERSON	16	149,1	0
0752936J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE L ASSOMPTION	16	137,4	0
0753996L	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT HONORE D EYLAU	16	129,7	0
0752821J	CLG	privé	ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE SECTION MONCEAU	17	147,8	0
0752898T	CLG	privé	COLLEGE PRIVE STE URSULE LOUISE DE BETTIGNIES	17	149,4	0
0752927Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT MICHEL DES BATIGNOLLES	17	141,6	0
0755192L	CLG	privé	COLLEGE PRIVE RACHI	17	116,6	600
0750182R	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS	18	124,4	0
0753206C	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SINAI	18	112,1	600
0753381T	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT VINCENT	18	110,6	600
0753369E	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BETH HANNA	19	130,5	0
0754003U	CLG	privé	COLLEGE PRIVE LUCIEN DE HIRSCH	19	126,3	0
0754004V	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT GEORGES	19	135,1	0
0755052J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE N R HATORAH	19	122,5	600
0753387Z	CLG	privé	COLLEGE PRIVE BETH YACOV	20	107,5	600
0754005W	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINT GERMAIN DE CHARONNE	20	120,6	600
0754006X	CLG	privé	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE LOURDES	20	141	0
0754007Y	CLG	privé	COLLEGE PRIVE SAINTE LOUISE	20	131,1	0
0755029J	CLG	privé	COLLEGE PRIVE HEIKHAL MENAHEM SINAI	20	112,6	600

IPS inférieur à la moyenne nationale (106.1) : **1200 points.**

IPS compris entre la moyenne nationale (106.1) et la moyenne académique (124) : **600 points.**

IPS Supérieur à la moyenne académique (124) : **0 points**

ANNEXE 5 bis : Taux cible de boursiers

Etablissements	Taux Cible % boursiers - Rentrée 2021
ARAGO	28,0%
BUFFON	24,0%
CAMILLE SEE	15,0%
CARNOT	28,0%
CHAPTAL	25,0%
CHARLEMAGNE	28,0%
CLAUDE BERNARD	14,0%
CLAUDE MONET	24,0%
COLBERT	25,0%
CONDORCET	25,0%
DIDEROT	24,0%
DORIAN	24,0%
EDGAR QUINET	24,0%
ELISA LEMONNIER	24,0%
EMILE DUBOIS	24,0%
FENELON	28,0%
FRANCOIS VILLON	14,0%
GABRIEL FAURE	22,0%
HELENE BOUCHER	28,0%
HENRI BERGSON	28,0%
HONORE DE BALZAC	24,0%
JACQUES DECOUR	24,0%
JANSON DE SAILLY	25,0%
JEAN DE LA FONTAINE	28,0%
JEAN-BAPTISTE SAY	20,0%
JULES FERRY	28,0%
LAMARTINE	25,0%
LAVOISIER	28,0%
LOUIS ARMAND	15,0%
MAURICE RAVEL	24,0%
MOLIERE	20,0%
MONTAIGNE	28,0%
PAUL BERT	24,0%
PAUL VALERY	25,0%
P-G DE GENNES-ENCPB	24,0%
RABELAIS	25,0%
RACINE	28,0%
RODIN	20,0%
SIMONE WEIL	25,0%
SOPHIE GERMAIN	28,0%
TURGOT	28,0%
VICTOR DURUY	20,0%
VICTOR HUGO	28,0%
VOLTAIRE	25,0%

ANNEXE 6 : Fiche – évaluations et notes dans AFFELNET LYCEE

Elèves de palier d'origine 3^{ème} :

Les données importées du Livret Scolaire Unique (LSU) dans AFFELNET sont :

- Les notes des bilans périodiques des différentes disciplines (notes automatiquement converties en points par AFFELNET)
- Les validations des niveaux de maîtrise pour chacune des 8 composantes du socle commun (bilan cycle 4). La bascule des données saisies dans le LSU vers AFFELNET doit avoir lieu **au plus tard le 10 juin**. Ce sont les établissements qui activent l'intégration des évaluations.

Évaluations en provenance de LSU

Élève : S Agathe (011.2191N)
Date de l'intégration des évaluations : 09/06/2017 à 12:33

Évaluations des disciplines

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration		
Discipline	Évaluation	Modalité d'élection	Positionnement attribué	Points
FRANCAIS	14.4/20	S	Objectifs atteints	13
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	11.7/20	S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 1	13.3/20	S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 2	17/20	S	Objectifs dépassés	16
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	16/20	S	Objectifs dépassés	16
ARTS PLASTIQUES	20/20	S	Objectifs dépassés	16
EDUCATION MUSICALE	18.33/20	S	Objectifs dépassés	16
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	13.08/20	S	Objectifs atteints	13
TECHNOLOGIE	17/20	S	Objectifs dépassés	16
PHYSIQUE-CHIMIE	13.5/20	S	Objectifs atteints	13

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration		
Discipline	Évaluation	Modalité d'élection	Positionnement attribué	Points
FRANCAIS	12.93/20	S	Objectifs atteints	13
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	12.18/20	S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 1	17.47/20	S	Objectifs dépassés	16
LANGUE VIVANTE 2	11.43/20	S	Objectifs atteints	13
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	15/20	S	Objectifs dépassés	16
ARTS PLASTIQUES	12/20	S	Objectifs atteints	13
EDUCATION MUSICALE	17.5/20	S	Objectifs dépassés	16
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	11.95/20	S	Objectifs atteints	13
TECHNOLOGIE	14.55/20	S	Objectifs atteints	13
PHYSIQUE-CHIMIE	13.51/20	S	Objectifs atteints	13

Évaluations du socle

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration	
Compétence	Degré de maîtrise	Points	
Langue française	Maîtrise satisfaisante	40	
Langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales	Maîtrise satisfaisante	40	
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	Très bonne maîtrise	50	
Langages des arts et du corps	Très bonne maîtrise	50	
Méthodes et outils pour apprendre	Très bonne maîtrise	50	
Formation de la personne et du citoyen	Très bonne maîtrise	50	
Systèmes naturels et systèmes techniques	Très bonne maîtrise	50	
Représentations du monde et activité humaine	Maîtrise satisfaisante	40	

Données en provenance de LSU		Résultats de l'intégration		
Discipline	Évaluation	Modalité d'élection	Positionnement attribué	Points
FRANCAIS	15.21/20	S	Objectifs dépassés	16
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	12.43/20	S	Objectifs atteints	13
LANGUE VIVANTE 1	17.4/20	S	Objectifs dépassés	16
LANGUE VIVANTE 2	11.75/20	S	Objectifs atteints	13
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	17.33/20	S	Objectifs dépassés	16
ARTS PLASTIQUES	15.5/20	S	Objectifs dépassés	16
EDUCATION MUSICALE	17.13/20	S	Objectifs dépassés	16
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	16.93/20	S	Objectifs dépassés	16
TECHNOLOGIE	16.67/20	S	Objectifs dépassés	16
PHYSIQUE-CHIMIE	14.36/20	S	Objectifs atteints	13

**Donc en français, on obtient une moyenne de points de :
(13 + 16 + 13) / 3 = 14 points**

Discipline	Moyenne exprimée en points
FRANCAIS	14.00 points
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENS. MORAL & CIVIQUE	13.00 points
LANGUE VIVANTE 1	15.00 points
LANGUE VIVANTE 2	14.00 points
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	16.00 points
ARTS PLASTIQUES	15.00 points
EDUCATION MUSICALE	16.00 points
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	14.00 points
TECHNOLOGIE	15.00 points
PHYSIQUE-CHIMIE	13.00 points

Pour les élèves de palier d'origine 3^{ème} n'ayant pas fait l'objet d'une intégration LSU, il convient de saisir les évaluations, un convertisseur de notes en points sera mis à votre disposition.

Elèves de palier d'origine 2^{de} :

Les notes doivent obligatoirement être saisies en établissement pour les élèves de palier d'origine 2^{de}. Les notes précédées de * **sont à saisir obligatoirement**. Les notes non obligatoires sont initialisées à NN. On peut noter 2 chiffres après la marque décimale. La marque décimale est le point. Les notes NN non saisies sont remplacées par la moyenne des autres notes.

ANNEXE 7 : Coefficients du barème AFFELNET – Formations post 3ème

Affectation en seconde professionnelle et 1^{ère} année de CAP

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

Coefficients des champs disciplinaires pour l'affectation en seconde générale et technologique ne relevant pas d'un recrutement particulier

CHAMP DISCIPLINAIRE	Français	Mathématiques	Histoire-Géographie-EMC	Langues vivantes	EPS	Arts	Sciences, Technologie et DP	TOTAL
COEFFICIENT	5	5	4	4	4	4	4	30

BONUS ET MODALITES D'ATTRIBUTION

FORMATIONS POST 3^{ème}

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
2 ^{de} GT ordinaire	Elèves boursiers en 2020/2021	600 points	Information relative à la situation de boursier saisie dans SIECLE par l'établissement d'origine	Automatique
	Elèves scolarisés dans un collège dont l'IPS est inférieur à la moyenne nationale (106,1 points)	1200 points	Scolarisation dans le collège en 2020-2021	Automatique
	Elèves scolarisés dans un collège dont l'IPS est compris entre la moyenne nationale (106,1) et la moyenne académique (124)	600 points	Scolarisation dans le collège en 2020-2021	Automatique
	L'établissement demandé se trouve dans le secteur 1 du collège de secteur de l'élève	32 640 points		Automatique
	L'établissement demandé se trouve dans le secteur 2 du collège de secteur de l'élève	17 760 points		Automatique
	L'établissement demandé se trouve dans le secteur 3 du collège de secteur de l'élève	16 800 points		Automatique
	Elèves doublants de 2 ^{de} GT de l'établissement	45 000 points		Automatique

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP ordinaires avec priorité aux Parisiens	Elèves domiciliés à Paris	9 600 points		Automatique
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP ordinaires	Elèves doublants dans la même spécialité de l'établissement	45 000 points		Automatique
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP du dispositif Passpro mentionnée dans l'annexe 13 de la circulaire	Tous les élèves du dispositif Passpro avec un avis favorable de l'établissement d'accueil	2 500 points	Vœu correspondant saisi dans Affelnet le 7 juin au plus tard	Automatique
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP à recrutement ordinaire	Tous	2 500 points (bonus spécialité)	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la spécialité demandée. Cet avis ne peut être attribué qu'à <u>une seule spécialité de 2^{de} professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP.</u>	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
2 ^{de} PRO / 1 ^{ère} année de CAP à recrutement ordinaire hors PASSPRO	Tous	2 500 points (bonus motivation)	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – liste transmise SAIO pour le 7 juin.	Saisie SAIO
2 ^{de} pro hors PASSPRO	Elèves de 3 ^{ème} prépa-métiers	6 000 points		Automatique
2 ^{de} pro hors PASSPRO	Certains élèves de la MLDS	6 000 points	Sur avis de la commission MLDS – 2 ^{de} pro hors Paspro après examen de l'Annexe 19 transmise à ce.mlds@ac-paris.fr pour le 3 juin	Saisie SAIO
1 ^{ère} année de CAP hors Passpro	Elèves de 3 ^{ème} prépa-métiers et MLDS	5 000 points		Automatique
	Elèves d'UPE2A et EGPA	6 000 points		Automatique

FORMATIONS POST 2^{NDE}

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
1 ^{ère} STMG	Elèves scolarisés dans un établissement du district de l'établissement demandé	8 000 points		Automatique
1 ^{ère} STI2D, STMG, STL, ST2S, STHR	Elèves scolarisés dans l'établissement demandé	9 998 points		Automatique
1 ^{ère} STHR	Elèves scolarisés en 2 ^{de} STHR dans l'établissement	9 998 points		Saisie par l'établissement d'origine de l'avis MONT-STHR
1 ^{ère} technologique ou professionnelle	Elèves doublants dans la même spécialité, dans le même établissement	45 000 points		Automatique
1 ^{ère} professionnelle	Elèves de 2 ^{de} GT	Bonus filière 2500 points		Automatique
	Elèves de 2 ^{de} GT, 1 ^{ère} GT et terminale CAP	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
	Elèves de 2 ^{de} GT, 1 ^{ère} GT et terminale CAP	2 500 points	Changements d'orientation : Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – fiche Réo-Passerelle (annexe 20) à transmettre au SAIO pour le 27 mai. Autres situations : liste transmise SAIO pour le 7 juin	Saisie SAIO
	Elève de terminale CAP	Bonus filière 1500 points	Correspondance entre la spécialité de CAP et la spécialité demandée (annexe 22)	Automatique
	Elèves de 2 ^{de} PRO en montée pédagogique dans l'établissement	9 998 points	Vœu présent dans l'application par défaut	Automatique
		9 998 points	Vœu modifié par l'établissement	Saisie par l'établissement de l'avis MONT-1PRO
	Elèves de 2 ^{de} PRO commune famille de métiers - vœu pour une spécialité de la famille non proposée dans l'établissement	Bonus filière 9 000 points	Correspondance entre la 2 ^{de} commune et la spécialité demandée	Automatique

Formation demandée	Bénéficiaires de bonus	Bonus	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution
1 ^{ère} professionnelle	Elèves de 2 ^{de} PRO demandant une autre spécialité du même champ professionnel	2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
		2 500 points	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – liste transmise SAIO pour le 7 juin	Saisie SAIO
	Elèves d'un dispositif MLDS	2500 points	Avis favorable de l'établissement d'origine pour la formation demandée	Saisie par l'établissement d'origine de l'avis FAVvoiePRO
		2500 points	Avis favorable de l'établissement d'accueil pour la formation demandée – Fiche parcours MLDS (annexe 20bis) à transmettre au SAIO pour le 27 mai	Saisie SAIO

Les formations à recrutement particuliers à saisir sur la plateforme cursus spécifiques
Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis en parallèle dans AFFELNET

SECTIONS INTERNATIONALES		ARABE	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	JAPONAIS	POLONAIS	BRITANNIQUE	ALLEMAND	PORTUGAIS
HONORE DE BALZAC	17 ^{ème}	●		●	●			●	●	●
CLAUDE MONET	13 ^{ème}	●	●							
JANSON DE SAILLY	16 ^{ème}		●							
JEAN DE LA FONTAINE	16 ^{ème}					●				
MONTAIGNE	6 ^{ème}						●			●
CAMILLE SEE	15 ^{ème}							●		
DECOUR	9 ^{ème}		●							
MAURICE RAVEL	20 ^{ème}							●		

Les sections internationales sont à recrutement interacadémique. L'admission dans ce cursus se fait sur la base de l'étude d'un dossier de candidature et des résultats obtenus aux tests écrit et oral dans la langue de la section. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein du lycée demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères, au regard de la procédure définie par l'académie de Paris et de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section internationale du mardi 8 juin 2021. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

ESABAC - ABIBAC- BACHIBAC		ESABAC	ABIBAC	BACHIBAC
VICTOR HUGO	3 ^{ème}	●		
CLAUDE MONET	13 ^{ème}	●		
BUFFON	15 ^{ème}	●		
JANSON DE SAILLY	16 ^{ème}		●	
MOLIERE	16 ^{ème}			●
MONTAIGNE	6 ^{ème}		●	●
MAURICE RAVEL	20 ^{ème}		●	●

Une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements. Sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève. Ces sections sont ouvertes à l'entrée en seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en première. La candidature de l'élève sera donc étudiée au sein de l'établissement demandé en 1er vœu, sur la base de ces critères au regard de la procédure définie et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section, arrêtée par l'autorité académique. Les candidatures sont présentées à la commission académique d'affectation en section binationale du mardi 8 juin 2021. L'admission définitive est prononcée par la Directrice académique des services de l'Education Nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur.

SECTION LANGUE ORIENTALE				
Lycées dispensant la formation		JAPONAIS : formation ouverte aux élèves des autres académies	VIETNAMIEN : formation ouverte au élèves des autres académies	CHINOIS : formation ouverte aux parisiens uniquement
JACQUES DECOUR	9 ^{ème}			●
GABRIEL FAURE	13 ^{ème}			●
JANSON DE SAILLY	16 ^{ème}			●
JEAN DE LA FONTAINE	16 ^{ème}	●	●	●

LYCEES HENRI IV & LOUIS LE GRAND	
Secondes générales et technologiques	Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie
CLASSES SCIENCES PO ET SCIENCES CO DU LYCEE BERGSON	
Secondes générales et technologiques	Une priorité est donnée aux élèves parisiens

FORMATION PERMETTANT UNE PRATIQUE SPORTIVE INTENSIVE	
Secondes générales et technologiques et 1 ^{ère} STMG	Classes à Horaires Aménagés Sportifs d'Excellence (CHASE) : une priorité est donnée aux élèves parisiens, mais les élèves des autres académies peuvent candidater sous réserve des capacités d'accueil des établissements.
HENRI BERGSON	19 ^{ème}
FRANCOIS VILLON	14 ^{ème}
CAMILLE SEE	15 ^{ème}
HONORE DE BALZAC	17 ^{ème}
CLAUDE BERNARD	16 ^{ème}
PAUL VALERY	12 ^{ème}

FORMATIONS PERMETTANT UNE PRATIQUE ARTISTIQUE INTENSIVE				
Secondes générales et technologiques et 1 ^{ère} S2TMD		DOUBLE CURSUS - MUSIQUE ET DANSE	Vers BAC TECHNO S2TMD(*)	<p>Les élèves ayant réussi le concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, aux Conservatoires à Rayonnement Régional de Paris et de Boulogne, à la Maîtrise de Radio France, à la Maîtrise de l'Opéra-Comique et à la Maîtrise de Notre Dame sont prioritaires pour l'admission dans ces formations, dans la limite des possibilités d'accueil des établissements.</p> <p>Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie.</p> <p>(*) Seconde générale et technologique options : culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre</p>
RACINE	8 ^{ème}	●		
JEAN DE LA FONTAINE	16 ^{ème}	●	●	
GEORGES BRASSENS	19 ^{ème}	●		
LAMARTINE	9 ^{ème}		●	

Les formations à recrutement particulier à ne pas saisir dans la plateforme cursus spécifiques mais à saisir sur AFFELNET

Les vœux correspondants à ces formations doivent être saisis dans AFFELNET en premier(s) vœu(x), en sus de la procédure de dépôt de dossier éventuellement mise en place.

FORMATIONS DES METIERS D'ART			
Secondes spécifiques		DFESMA	Vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art
BOULLE	12 ^{ème}	●	Recrutement national - Les familles doivent prendre contact avec l'établissement

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL : CREATION ET CULTURE DU DESIGN			
Secondes Générales et Technologiques		CREATION ET CULTURE	Vers BACCALAUREAT STD2A - SCIENCES ET TECHNOLOGIES DESIGN ET ARTS APPLIQUES Formations réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris
MAXIMILIEN VOX	6 ^{ème}	●	Les familles doivent prendre contact avec l'établissement. Les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat la liste des candidats proposés pour le 7 juin 2021.
BOULLE	12 ^{ème}	●	
AUGUSTE RENOIR	18 ^{ème}	●	

SECTIONS SPORTIVES				
Secondes Générales et Technologiques		HANDBALL	HIP HOP	Cette formation est prioritairement à recrutement académique. Les familles doivent prendre contact avec l'établissement pour connaître les formalités de candidature.
TURGOT	3 ^{ème}		●	Les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat la liste des candidats proposés pour le 7 juin 2021.
CLAUDE BERNARD		●		

OFFRE DE FORMATION DE 2^{NDE} GT DES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT PRESENTE DANS AFFELNET

Les familles demandant une affectation dans un lycée privé sous contrat doivent avoir pris contact avec l'établissement en amont de la procédure AFFELNET et réalisé les formalités indiquées par l'établissement.

NIVEAU	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE
2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	LPO	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
	LYCEE	BLOMET	5 Rue Blomet 75015 Paris
	LPO	CARCADO SAISSEVAL	121 boulevard Raspail, 75006 Paris
	LYCEE	CHARLES PEGUY	80 avenue Parmentier. 75011 Paris
	LYCEE	FENELON SAINTE-MARIE	47 rue de Naples, 75008 Paris
	LYCEE	LA ROCHEFOUCAULD	90 bis rue Saint-Dominique, 75007 Paris
	LYCEE	L'ALMA	12 avenue Bosquet. 75007 Paris
	LPO	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
	LYCEE	LES FRANCS BOURGEOIS	21 rue Saint-Antoine, 75004 Paris
	LPO	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
	LYCEE	LOUISE DE MARILLAC	32 rue Geoffroy Saint Hilaire. 75005 Paris
	LYCEE	MASSILLON	2 bis quai des Célestins, 75004 Paris
	LYCEE	NOTRE-DAME	49 rue Bobillot, 75013 Paris
	LYCEE	NOTRE-DAME DE SION	61 rue Notre-Dame des Champs. 75006 Paris
	LYCEE	PAUL CLAUDEL-D'HULST	21 rue de Varenne. 75007 Paris
	LYCEE	ROCROY SAINT VINCENT DE PAUL	106 rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris
	LYCEE	SAINTE LOUISE	29 rue des Envierges. 75020 Paris
	LYCEE	SAINTE-GENEVIEVE	64 rue d'Assas 75006 Paris
	LYCEE	SAINTE-JEANNE ELISABETH	8 rue Maurice de la Sizeranne, 75007 Paris
	LPO	SAINTE-THERESE	40 rue de la fontaine 75016 Paris
	LPO	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
	LYCEE	SAINT-MICHEL DES BATIGNOLLES	35 avenue de Saint-Ouen. 75017 Paris
	LPO	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
LYCEE	SAINT-PIERRE FOURIER	13 rue de Prague, 75012 Paris	
LYCEE	SAINT-SULPICE	68 rue d'Assas. 75006 Paris	
LYCEE	SAINT-THOMAS D'AQUIN	44 rue de Grenelle 75007 Paris	
LYCEE	THERESE CHAPPUIS	52 rue Vaneau. 75007 Paris	
2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE	BETH HANNA	49-51 rue Petit. 75019 Paris
2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE	ECOLE ALSACIENNE	109 rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris
	LYCEE	EDGAR POE	2 rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris
	LYCEE	EIB Etoile	9 Rue Villaret de Joyeuse 75017 Paris
	LYCEE	JEANNINE MANUEL	70 Rue du Theatre, 75015 Paris
	LYCEE	JULES RICHARD MICROTECHNIQUES	21 rue Carducci, 75019 Paris
	LYCEE	LYCEE PRIVE DES PETITS CHAMPS	28 rue du Plateau 75019 Paris
	LYCEE	MORVAN	68 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
	LYCEE	PASCAL	33 boulevard Lannes. 75016 Paris
	LYCEE	SEVIGNE	28 Rue Pierre Nicole 75005 Paris

Changement d'adresse de résidence des élèves

Objet : liste des pièces justificatives à fournir en cas de changement d'adresse de vos élèves

Toute famille d'élève inscrit en classe de 3^{ème}, résidant à Paris ou hors Paris qui vous signale une modification d'adresse vers Paris, en cours d'année scolaire et particulièrement lors de la saisie des vœux dans AFFELNET, est considérée comme emménageant à Paris ou changeant de secteur et doit en conséquence remettre à l'établissement au moment de son signalement les pièces justificatives listées ci-dessous.

L'établissement transmettra ensuite à la **DVE2 - Bureau des affectations en lycée**, sous bordereau nominatif, les documents remis par la famille. La DVE se chargera de la vérification des pièces et de la validation du dossier de l'élève. Ces documents sont à transmettre au fur et à mesure de leur réception par vos services et lors des opérations AFFELNET impérativement **avant le lundi 7 juin 2021**.

Si la famille ne fournit aucune pièce justificative à l'appui de son changement d'adresse, l'établissement signale la situation au **Bureau des affectations en lycée** (Nom, prénom de l'élève, date de naissance, ancienne adresse et nouvelle adresse déclarée).

➡ **Les familles ne doivent pas se déplacer au rectorat**, la transmission des documents ou des situations étant réalisée par l'établissement d'origine

➡ **L'établissement remet un accusé de réception à la demande formulée par les familles et aux dépôts des pièces justificatives** (*modèle annexé à cette note*)

Liste des pièces justificatives

Documents fournis par le représentant légal de l'élève :

- Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant) ou extrait d'acte de naissance
- En cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant. C'est l'adresse fixée par le juge aux affaires familiales qui sera prise en compte.

Et en cas de garde alternée :

- Lettre de chacun des parents de l'élève attestant l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso du père et de la mère
- Photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition

Deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal parmi ceux énoncés ci-dessous :

- Titre de propriété ou contrat de location en cours de validité
- Quittance EDF ou GDF récente,
- Dernier avis d'imposition à l'adresse déclarée
- Relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée
- Attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée
- Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement occupé
- Attestation d'assurance habitation datée de moins de trois mois

Attention : les hébergements chez un tiers (amis ou famille) ne sont pas acceptés pour la validation d'un changement d'adresse.

Un contrôle aléatoire des adresses déclarées sera réalisé.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal). L'académie de Paris vérifie l'exactitude des pièces justificatives et des déclarations.

Selon l'article L 242-1 du code des relations entre le public et l'administration : "L'administration ne peut abroger ou retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers que si elle est illégale et si l'abrogation ou le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision". La décision d'affectation dans un établissement scolaire parisien peut être abrogée ou retirée si elle s'appuie sur une fraude ou une fausse déclaration.

Modèle d'accusé de réception d'un signalement de changement d'adresse effectué en cours
d'année
pour un élève de 3^{ème}

En-tête Etablissement

Date....

Le chef d'établissement à.....

Madame, Monsieur

Objet : Accusé de réception de votre signalement de changement d'adresse

Nom de l'élève :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre signalement de changement d'adresse daté du..... :

Pièces justificatives remises : à lister

En cas d'absence de pièces, indiquer : « aucune pièce justificative remise »

Votre signalement est transmis pour validation au :

Rectorat de l'académie de Paris

Division de la Vie de l'Elève - Bureau des affectations en lycée

Téléphone 01 44 62 40 40

Contact courriel : www.ac-paris.fr ,

Onglet parents/élèves, formulaire de contact "Parents, contactez-nous"



La prise en compte de votre changement d'adresse pour les opérations d'affectation de la rentrée 2021 vous sera notifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma parfaite considération.

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

FORMATIONS 1^{ERE} ANNEE DE CAP ET 2^{DE} PROFESSIONNELLE DES LYCEES PUBLICS PARISIENS

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
ARTS - ARTISANAT								
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	LP	BOULLE ESAA	LP DES METIERS DE L'AMEUBLEMENT 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	PASSPRO	X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT ET METIERS D'ART: METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	PASSPRO	X	X	X
	ARTISANAT ET METIERS D'ART : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE				PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	SOUFFLEUR DE VERRE : VERRERIE SCIENTIFIQUE				RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	EBENISTE	LP	BOULLE ESAA	LP DES METIERS DE L'AMEUBLEMENT 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	ARTS ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE- JOAILLERIE option BIJOUTERIE- JOAILLERIE	LYCEE	BOULLE ESAA	9 RUE PIERRE BOURDAN 75012 PARIS	RECRUTEMENT NATIONAL - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT-			
	BRONZIER Option A : MONTEUR EN BRONZE	LYCEE			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	ARTS & TECHNIQUES DU VERRE : VITRAILLISTE	LYCEE	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	ARTS & TECHNIQUES DU VERRE : DECORATEUR	LYCEE			PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
AUTOMOBILE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES VEHICULES. Cet te formation mène à 2 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac MAINTENANCE DES VEHICULES : VOITURES PARTICULIERES - Bac MAINTENANCE DES VEHICULES : MOTOCYCLES	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION : VOITURES PARTICULIERES				PASSPRO	X		
BOIS - AGENCEMENT								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT. Cet te formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES - Bac TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR - Bac ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	LYCEE	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	MENUISIER FABRICANT	SEP	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	✦	X		
		EREA			✦	X		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES								
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS		X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE TOLBIAC - 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS		X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac « réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques » - Bac « réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimés » - Bac « façonnage de produits imprimés, routage »	SEP	MAXIMILIEN VOX	5 RUE MADAME 75006 PARIS		X		
		LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE_TOLBIAC_63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS		X		
CAP 1ERE ANNEE	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE_TOLBIAC_61 RUE CORVISART 75013 PARIS	PASSPRO	X	X	X
	ARTS DE LA RELIURE	LP		SITE_TOLBIAC_63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	SIGNALETIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	PASSPRO	X		
ELECTRICITE - NUMERIQUE - ENERGIE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUE ET ENERGIEQUE. Cette formation mène à 7 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac SYSTEMES NUMERIQUES : SÛRETE ET SECURITE DES INFRASTRUCTURES, DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE - Bac SYSTEMES NUMERIQUES : AUDIOVISUELS, RESEAU ET EQUIPEMENTS DOMESTIQUES - Bac SYSTEMES NUMERIQUES : RESEAUX INFORMATIQUES ET SYSTEMES COMMUNICANTS - Bac METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES - Bac TECHNICIEN D'INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES - Bac TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES - Bac TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS				
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015				
		LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS				
		LP	MARCEL DEPREZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011				
		LYCEE	RASPAIL	5 BIS AVENUE MAURICE D'OCAGNE 75014 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS		X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	ELECTRICIEN	LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	❖	X		
		LYCEE	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015	❖	X		
		LP	MARCEL DEPREZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011	❖	X		
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖	X		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT - LOGISTIQUE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac « Gestion administration » - Bac « Transport » - Bac « Logistique »)	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DETURBIGO 75003 PARIS - 30 RUE ST JACQUES 75005 PARIS	Identité prof. : service administratif spécialisé en entrepreneuriat des métiers artistiques et sportifs	X		
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	Identité prof. : service administratif dans le domaine du secteur associatif			
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les secteurs sportifs & numériques			
		LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS				
		LP	CHARLES DE GAULLE	17 RUE ELIGNER 75020 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les secteurs de la banque et de l'assurance			
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	Identité prof. : service administratif de proximité dans les domaines de l'aide à la personne			
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	Identité prof. : service administratif spécialisé dans le domaine des professions immobilières			
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	Identité prof. : service administratif dans le secteur touristique			
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	Identité prof. : service administratif spécialisé dans le domaine de la santé			
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS				
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les domaines du numérique et média			
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEyme 75003 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les domaines artistiques et culturels			
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS - ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	Identité prof. : service administratif dans les domaines de la fonction publique et collectivités territoriales			
		SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE HORAIRES AMENAGES DOUBLE CURSUS	LP	ABBE GREGOIRE			
CAP 1ERE ANNEE	OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITTE 75018 PARIS	PASSPRO	X		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETBL	Acad. VERSAILLES
HORLOGERIE								
CAP 1ERE ANNEE	HORLOGERIE	LYCEE	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT	X	X	X
HOTELLERIE- RESTAURATION								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION. Cette formation mène à 2 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac CUISINE Bac COMMERCE ET SERVICES EN HÔTELLERIE-RESTAURATION	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO	X		
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS				
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75 018 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	COMMERCIALISATION ET SERVICES HÔTEL-CAFE-RESTAURANT	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO	X		
		EREA	ALEXANDRE DUMAS	29 BIS RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	CUISINE	SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO	X		
		EREA	ALEXANDRE DUMAS	29 BIS RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	PÂTISSIER	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	PASSPRO	X		
HYGIENE - SECURITE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	HYGIENE PROPRETE STERILISATION	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	LP			❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	ASSISTANT (E) TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF	LP			❖	X		
MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUE								
CAP 1ERE ANNEE	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO	X		
		EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS		X		
CAP 1ERE ANNEE	SERRURIER METALLIER	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	❖	X		
			EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖	X		
METIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	INDUSTRIES CHIMIQUES				PASSPRO			
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU				PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
METIERS DU BÂTIMENT								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Cette formation mène à 5 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac « Aménagement et finition du bâtiment » - Bac « Interventions sur le patrimoine bâti option maçonnerie » - Bac « Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre » - Bac « Menuiserie aluminium-verre » - Bac « Ouvrages du bâtiment : métallerie »	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS		X		
		LYCEE	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS - ANNEXE 19 RUE FRUANT 75014 PARIS				
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE DU BÂTIMENT Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : ETUDES ET ECONOMIE - Bac TECHNICIEN D'ETUDES DU BÂTIMENT : ASSISTANT EN ARCHITECTURE - Bac TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	PASSPRO	X		
		LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	COUVREUR	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	CARRELEUR MOSAISTE				❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	TAILLEUR DE PIERRE				PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	MAINTENANCE DE BÂTIMENTS DE COLLECTIVITES				❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS				❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES				❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	MENUISIER ALUMINIUM-VERRE				LYCEE	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS - ANNEXE 19 RUE FRUANT 75014 PARIS	

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
PHOTOGRAPHIE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	PHOTOGRAPHIE	LP	BRASSAI	8 RUE QUINAULT 75015 PARIS	PASSPRO	X		
PREVENTION - SECURITE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS _ ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	AGENT DE SECURITE	LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	PASSPRO	X	X	FERME
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS	PASSPRO	X	X	FERME
PRODUCTIQUE - MECANIQUE								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES ET INDUSTRIELS. Cette formation mène à 4 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : -Bac TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE -Bac TECHNICIEN EN REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES : REALISATION ET SUIVI DE PRODUCTION -Bac TECHNICIEN EN REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES : REALISATION ET MAINTENANCE DES OUTILLAGES -Bac MICROTECHNIQUES	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS				
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES ET INDUSTRIELS MARINE				CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT	X	X	X
SECONDE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES MARINE					X	X	X
SECONDE PROFESSIONNELLE	ETUDES DE DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	SEP	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS		X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : -Bac PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION -Bac PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS -Bac MAINTENANCE DES SYTEMES DE PRODUCTION CONNECTES	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS				
CAP 1ERE ANNEE	CONDUCTEUR D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION	EREA	EDITH PIAF	316 RUE DE BELLEVILLE 75020 PARIS	❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET EMBOUTIR	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	OUTILLAGES EN OUTILS A DECOUPER ET EMBOUTIR 3 METIERS				CONDITIONS PARTICULIERES D'ADMISSION - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT	X		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
RELATION CLIENT								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA RELATION CLIENT Cette formation mène à 3 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac « Métiers de l'accueil (ex ARCU) » - Bac « Métiers du commerce et de la vente » - Option A animation et gestion de l'espace commercial - Option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale)	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75003 PARIS - 30 RUE ST JACQUES 75005 PARIS		X		
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS				
		LP	BEAUGRENELLE	65 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS				
		LP	CLAU DE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS				
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS				
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DU PERRE 75009				
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS				
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS				
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS				
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS				
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS				
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS				
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS				
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS				
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS				
LP	SUZANNE VALADON	7 RUE FERDINAND FLOCON 75018 PARIS						
LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS _ ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS						
LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS						
CAP 1ERE ANNEE	EQUIPIER POLYVALENT COMMERCE	EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	❖	X		
		LP	CLAU DE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	❖	X		
SANTE - SOIN								
SECONDE PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LU NETTERIE	SEP	FRESNEL	31 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS	PASSPRO	X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN ETRE Cette se conde mène à 2 bacs professionnels préparés dans l'académie de Paris : - Bac ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE - BAC METIERS DE LA COIFFURE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO	X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	PASSPRO	X	X	X
SECONDE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS		X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	ORTHO-PROTHESISTE				PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	PODO-ORTHESISTE				PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA COIFFURE				PASSPRO	X		
SOCIAL								
SECONDE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE 2NDE COMMUNE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS		X		
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS		X		
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS		X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	ANIMATION-ENFANCE ET PERSONNES AGEES	SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	PASSPRO	X		
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020		X		
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS- annexe 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS		X		

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES	ACCES PRIORITAIRE AUX ELEVES DE		
						Acad. PARIS	Acad. CRETEIL	Acad. VERSAILLES
TEXILE- HABILLEMENT								
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR 2NDE COMMUNE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	PASSPRO	X	X	X
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS		X		
SECONDE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS		X		
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS		X		
		LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS		X		
		SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS		X		
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS		X		
CAP 1ERE ANNEE	ARTS DE LA BRODERIE	LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	FOURRURE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	MAROQUINERIE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE DE TURQUETIL 75011 PARIS	❖	X		
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	PLUMASSIERE	LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
	METIERS MODE CHAPELIER-MODISTE	LP			PASSPRO	X	X	X
CAP 1ERE ANNEE	VETEMENT DE PEAU	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO RECRUTEMENT NATIONAL			
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT. TAILLEUR	LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO	X		
CAP 1ERE ANNEE	CORDONNERIE MULTISERVICE	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	METIER DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES OPTION B : PRESSING	SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	❖	X		
CAP 1ERE ANNEE	METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	PASSPRO	X		
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	PASSPRO	X		

PASSPRO : Il est indispensable d'avoir une entretien d'information avec le chef d'établissement offrant la formation. Il sera tenu compte de l'entretien dans le barème - ❖ : Formation conseillée aux élèves issus d'EGPA (SEGPA, EREA) aux élèves issus de 3ème PREPAPRO, aux élèves relevant des dispositifs MLDS et aux élèves inscrits en UPE2A (Classe d'accueil)

ANNEXE 13 : Passpro

Formations professionnelles et établissements

N: Formations ouvertes aux candidats domiciliés dans toutes les académies (recrutement national)

ARTISANAT & METIERS D'ART		
C.A.P.	Bronzier, option A : monteur en bronze N	Lycée Boule
Bac pro	Artisanat et métiers d'art, option : Tapisserie d'ameublement	
ARTS & TECHNIQUES DU VERRE		
C.A.P.	Arts et techniques du verre-: - option : Décorateur sur verre N - option : Vitrailliste N	Lycée Lucas de Nehou
COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES		
C.A.P.	Arts de la reliure N	Lycée Corvisart- Tolbiac
C.A.P.	Sérigraphie industrielle	
C.A.P.	Signalétique et décors graphiques	
	site Tolbiac	
	site Corvisart	
	site Corvisart	
	site Corvisart	
EBENISTERIE		
C.A.P.	Ébéniste	Lycée Boule
HORLOGERIE		
C.A.P.	Horlogerie	Lycée Diderot
HOTELLERIE-RESTAURATION		
C.A.P.	CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	Lycées Guillaume Tirel, Belliard, E.R.E.A Alexandre Dumas
C.A.P.	Cuisine	
C.A.P.	Pâtissier	Lycée Belliard
2^{de} pro	Métiers de l'hôtellerie-restauration (commune au Bac pro Cuisine et au Bac pro Commercialisation et services en restauration)	Lycées J. Drouant, G. Tirel, Belliard
HYGIENE, SECURITE		
Bac pro	Hygiène, propreté et stérilisation	Lycée Edmond Rostand
LOGISTIQUE		
C.A.P.	Opérateur/opératrice logistique	Lycée Camille Jenatzy
MAINTENANCE DES VEHICULES		
C.A.P.	Maintenance des véhicules option A voitures particulières	Lycée Camille Jenatzy
2^{de} pro	Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules (commune au Bac pro Maintenance des véhicules option A Voitures particulières et au Bac Pro Maintenance des véhicules option C Motocycles)	
METIERS DE LA REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES		
2^{de} pro	Métiers de la réalisation de produits mécaniques (commune au Bac pro Microtechniques, au Bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle, au Bac pro Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production et au Bac pro Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages)	Lycées Diderot, Chennevière Malézieux
METIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE		
C.A.P.	Agent de la qualité de l'eau	Lycée Nicolas Louis Vauquelin
C.A.P.	Industries chimiques	
Bac pro	Bio industries de transformation	
METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE DU BATIMENT		
2^{de} pro	Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (Commune au Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A : Etudes et économie, au Bac pro Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture et au Bac pro Technicien géomètre-topographe)	Lycées Dorian, Hector Guimard

METIERS DU BATIMENT		
C.A.P.	Couvreur	Lycée Hector Guimard
C.A.P.	Tailleur de pierre	
METIERS DU BOIS		
2 ^{nde} pro	Métiers du bois (commune au Bac pro Technicien menuisier agenceur, au Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés et au Bac pro Etude et réalisation d'agencement)	Lycée Léonard de Vinci
METIERS DU NUMERIQUE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE		
2 ^{nde} pro	Métiers du numérique et de la transition énergétique (commune au Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, au Bac pro Systèmes numériques option A/B/C, au Bac pro Technicien d'installation des systèmes énergétiques et climatiques, au Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques et au Bac pro Technicien du froid et du conditionnement d'air)	Lycées Louis Armand, Galilée, Gaston Bachelard, Gustave Ferrié, Marcel Deprez, Raspail
METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES		
2 ^{nde} pro	Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées (commune au Bac pro Pilote de ligne de production, au Bac pro Procédés de la chime, de l'eau et des papiers-cartons et au Bac pro Maintenance des systèmes de productions connectés)	Lycées Nicolas Louis Vauquelin, Chennevière Malézieux
OPTIQUE-LUNETTERIE		
Bac pro	Optique-Lunetterie	Lycée Fresnel
OUTILLAGE ET USINAGE INDUSTRIELS		
C.A.P.	Outillages en outils à découper et à emboutir	Lycée Chennevière Malézieux
C.A.P.	Réalisation en chaudronnerie industrielle	
PHOTOGRAPHIE		
Bac pro	Photographe	Lycée Brassai
PREVENTION - SECURITE		
C.A.P.	Agent de sécurité	Lycée Théophile Gautier
Bac pro	Métiers de la sécurité	
PROTHESE DENTAIRE		
Bac pro	Prothèse dentaire	Lycée Galilée
SANTÉ		
C.A.P.	Orthoprothésiste Podo-Orthésiste	Lycée d'Alembert
SOCIAL		
Bac pro	Animation - enfance et personnes âgées	Lycées Jacques Monod, d'Alembert, Etienne Dolet
SOIN		
C.A.P.	Métiers de la coiffure	Lycée Elisa Lemonnier
C.A.P.	Esthétique cosmétique parfumerie	
2 ^{nde} pro	Métiers de la beauté et du bien-être (commune au Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie et au Bac pro Coiffure)	
TEXTILE - HABILLEMENT		
C.A.P.	Métiers de la mode -Vêtement flou	Lycées Turquetil, Marie Laurencin
C.A.P.	Métiers de la mode-Vêtement tailleur	Lycée Marie Laurencin
C.A.P.	Vêtement de peau N	Lycée Turquetil
C.A.P.	Fourrure N	
C.A.P.	Métiers de la mode - chapelier-modiste	Lycée Octave Feuillet
C.A.P.	Plumassière fleuriste en fleurs	
C.A.P.	artificielles N	
	Arts de la broderie : dom.broderie main- dom. broderie machine	
2 ^{nde} pro	Métiers du cuir (Commune au Bac pro Métiers du cuir option chaussure et au Bac pro Métiers du cuir option maroquinerie)	Lycée d'Alembert, Lycées Turquetil
TOPOGRAPHIE, VERRERIE, ENSEIGNE		
Bac pro	Artisanat & métiers d'art, option métiers de l'enseigne & de la signalétique	Lycée Dorian
Bac pro	Artisanat & métiers d'art, option verrerie scientifique et technique N	

**FORMATIONS DE 1^{ERE} ANNEE DE CAP
ET 2^{DE} PROFESSIONNELLE DES LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT**

Les familles demandant une affectation dans un lycée privé sous contrat doivent avoir pris contact avec l'établissement en amont de la procédure AFFELNET et réalisé les formalités indiquées par l'établissement.

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE
CAP 1ERE ANNEE				
AGRICULTURE				
CAP 1ERE ANNEE	Jardinier Paysagiste	LYCEE	ECOLE DU BREUIL	Route de la ferme, 75012 Paris
ARTS - ARTISANAT				
CAP 1ERE ANNEE	Décoration en céramique	LYCEE	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
ALIMENTATION HOTELLERIE RESTAURATION				
CAP 1ERE ANNEE	Boulangier	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
	Patissier	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
BOIS - AGENCEMENT				
CAP 1ERE ANNEE	Menuisier fabricant	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE				
CAP 1ERE ANNEE	Électricien	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
METIERS DU BATIMENT				
CAP 1ERE ANNEE	Maintenance de bâtiments de collectivités	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
PREVENTION SECURITE				
CAP 1ERE ANNEE	Agent de sécurité	LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi 75014 Paris
RELATION CLIENT				
CAP 1ERE ANNEE	Équipier polyvalent du commerce	LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME-ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
SOCIAL				
CAP 1ERE ANNEE	Accompagnant éducatif petite enfance	LYCEE	CARCADOSAISSEVAL	121 boulevard Raspail, 75006 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME-ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
TEXTILE - HABILLEMENT				
CAP 1ERE ANNEE	Métiers de la mode - vêtement tailleur	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
SECONDE PROFESSIONNELLE				
AGRICULTURE				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Nature, jardins, paysages et forêt	LYCEE	ECOLE DU BREUIL	Route de la ferme, 75012 Paris
ALIMENTATION HOTELLERIE RESTAURATION				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de l'hôtellerie-restauration	LYCEE	SAINTE-THERESE	40 rue de la fontaine 75016 Paris
		LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
BOIS - AGENCEMENT				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers des transitions numérique et énergétique	LYCEE	SAINTE-THERESE	40 rue de la fontaine 75016 Paris
		LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE
GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT – LOGISTIQUE				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
		LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi 75014 Paris
		LYCEE	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
		LYCEE	SAINT-NICOLAS	108 rue de Vaugirard, 75006 Paris
INDUSTRIES GRAPHIQUES				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	LYCEE	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
SECONDE PROFESSIONNELLE	Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	LYCEE	L'INITIATIVE	20-24 rue Bouret, 75019 Paris
PREVENTION SECURITE				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la sécurité	LYCEE	CATHERINE LABOURE	29 rue Gassendi 75014 Paris
PRODUCTIQUE - MECANIQUE				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	LYCEE	JULES RICHARD MICROTECHNIQUES	21 rue Carducci, 75019 Paris
RELATION CLIENT				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la relation client	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris
		LYCEE	CARCADO SAISSEVAL	121 boulevard Raspail, 75006 Paris
		LYCEE	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
SANTE - SOIN				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la beauté et du bien-être	LYCEE	LE REBOURS	44 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
SOCIAL				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Accompagnement, soins et services à la personne	LYCEE	CARCADO SAISSEVAL	121 boulevard Raspail, 75006 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
		LYCEE	NOTRE-DAME -ST VINCENT DE PAUL	49 rue Bobillot, 75013 PARIS
		LYCEE	SAINT-JEAN DE MONTMARTRE	31 rue Caulaincourt, 75018 Paris
TEXTILE - HABILLEMENT				
SECONDE PROFESSIONNELLE	Métiers de la mode - vêtements	LYCEE	ALBERT DE MUN	2 rue d'Olivet, 75007 Paris

1ERE ANNEE DE CAP- 2DE PROFESSIONNELLE EN APPRENTISSAGE

Il est nécessaire de prendre contact avec les établissements qui dispensent ces formations.

NIVEAU	FORMATION	ETABLISSEMENT	ADRESSE
ALIMENTATION - HOTELLERIE RESTAURATION			
CAP 1re année	BOUCHER	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
		CFA des métiers de la viande	37 boulevard Soult 75012 Paris
	BOULANGER	CFA Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris	64 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS
		CFA FERRANDI PARIS	28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA CERFAL	2 rue Lacaze 75014 Paris
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
	CHARCUTIER - TRAITEUR	CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL, CAFE, RESTAURANT	CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
		CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS

CAP 1re année	CUISINE	CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS
		CFA FERRANDI PARIS	28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
		CEPROC-CFA des Métiers de la Gastronomie	19 rue Goubet 75019 PARIS
	PÂTISSIER	CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
		CFA Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris	64 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS
		CFA FERRANDI PARIS	28 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
		POISSONNIER - ECAILLER	CAF SACEF
	CFA Médéric		20 rue Médéric 75017 Paris
PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATION	CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS	
2nde professionnelle	BOULANGER-PÂTISSIER	CFA FERRANDI PARIS	32 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris	64 rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
2nde professionnelle	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL, CAFE, RESTAURANT	CFA FERRANDI PARIS	32 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
		CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS
	CUISINE	CFA FERRANDI PARIS	32 rue de l'Abbé Grégoire 75006 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
		CFA Apprentis d'Auteuil	40 rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS

ARTS - ARTISANAT			
CAP 1re année	ENCADREUR	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
	DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE		
	TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN DECOR		
	TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN SIEGE		
	RENTRAYEUR OPTION A TAPIS		
	RENTRAYEUR OPTION B TAPISSERIES		
	ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CFA Paris Académie Entreprises	Mobilier National : 1 rue Berbier du Mets 75013 PARIS
AUTOMOBILE			
CAP 1re année	MAINTENANCE DES VEHICULES Option A voitures particulières	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7, rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS
2nde professionnelle	MAINTENANCE DES VEHICULES Option A voitures particulières		
BOIS - AGENCEMENT			
CAP 1re année	MENUISIER FABRICANT	CFA Les Compagnons du devoir	1 place Saint-Gervais 75004 PARIS
	CHARPENTIER BOIS		
	EBENISTE	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
	ARTS DU BOIS OPTION A SCULPTEUR ORNEMANISTE		
	ARTS DU BOIS OPTION B TOURNEUR		
	ARTS DU BOIS OPTION C MARQUETEUR		
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE			
CAP 1re année	ELECTRICIEN	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS
		CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
		CFA Delépine	6 impasse Delépine 75011 PARIS
	MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
		CFA Paris Académie Entreprises	Lycée Hector Guimard : 19 rue Curial 75019 PARIS
	INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
	MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES	CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS

2nde professionnelle	MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
		CFA Delépine	6 impasse Delépine 75011 PARIS
		CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA L'EA-Campus Paris Gambetta	247 avenue Gambetta 75020 PARIS
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4bis rue des Rosiers 75004 PARIS	
GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT - LOGISTIQUE			
CAP 1re année	EMBALLEUR PROFESSIONNEL	CFA Ecole d'ameublement de Paris	200bis boulevard Voltaire 75011 PARIS
2nde professionnelle	ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	ACE : CFA POUR L'EXPERTISE COMPTABLE	58 rue du Professeur Gosset 75018 PARIS
HYGIENE			
CAP 1re année	AGENT D'HYGIENE ET DE PROPRETE	CAF SACEF	52-54 avenue du vieux chemin de Saint-Denis 92390 VILLENEUVE-LA- GARENNE
METIERS DU BATIMENT			
2nde professionnelle	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT : option A – Etudes et Economie	CFA du Bâtiment Saint- Lambert	7 rue Saint-Lambert 75015 PARIS
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT : option B – Assistent€ en architecture		

PRODUCTION MECANIQUE			
2nde professionnelle	MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES	CFA FERROVIAIRE	Lycée Chennevière Malézieux : 33 avenue Ledru Rollin 75012 PARIS
RELATION CLIENT			
CAP 1re année	EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CFA Stephenson	49 rue Stéphenson 75019 PARIS
	FLEURISTE	CFA Ecole des Fleuristes de Paris	3 rue Hassard 75019 PARIS
SANTE - SOINS			
CAP 1re année	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	Ecole Silvya Terrade	6 rue Paul Baudry 75008 Paris
2nde professionnelle	OPTIQUE LUNETTERIE	AEPO-CFA de l'Optique	163 rue de Sèvres 75015 PARIS
SOCIAL			
CAP 1re année	ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF	CFA Paris Académie Entreprises	Lycée Edmond Rostand : 15 rue de l'Evangile 75018 PARIS
	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF PETITE ENFANCE		Lycée Jacques Monod : 44 rue des Jeuneurs 75002 PARIS
TEXTILE - HABILLEMENT			
CAP 1re année	METIERS DE LA MODE ET DU VÊTEMENT FLOU	CFA de l'Institut français de la mode	36 quai d'Austerlitz 75013 PARIS
	METIERS DE LA MODE ET DU VÊTEMENT TAILLEUR		
	ARTS DE LA BRODERIE	CFA Paris Académie Entreprise	Lycée Octave Feuillet : 9 rue Octave Feuillet 75016 PARIS

Formations à recrutement académique à l'entrée en 1^{ère} professionnelle

Ces formations sont réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris (cf. liste des pièces à fournir) ou scolarisés dans un établissement public parisien au cours de l'année 2020-2021.

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ALIMENTATION -HOTELLERIE- RESTAURATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	CUISINE	LP	BELLIARD	135 RUE BELLIARD 75018 PARIS	
		SEP	GUILLAUME TIREL	237 BOULEVARD RASPAIL 75014 PARIS	
		SEP	JEAN DROUANT	20 RUE MEDERIC 75017 PARIS	
ARTS - ARTISANAT					
1ERE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE CORVISART - 61 RUE CORVISART 75013 PARIS	
	ARTISANAT & METIERS D'ART : MARCHANDISAGE VISUEL	LP		SITE TOLBIAC -63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	
	ARTISANAT & METIERS D'ART: TAPIS D'AMEUBLEMENT	SEP	BOULLE ESAA	9 RUE PIERRE BOURDAN 75012 PARIS - ANNEXE 28 RUE FAIDHERBE 75011 PARIS	
AUTOMOBILE					
1ERE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VEHICULES OPT MOTOCYCLE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITE 75018 PARIS	
	MAINTENANCES DES VEHICULES OPT VOITURES PARTICULIERES	LP			
BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPT. ETUDES & ECONOMIE.	LP	HECTOR GUIMARD	19 RUE CURIAL 75019 PARIS	
	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	LP			
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPT. ASSISTANT EN ARCHITECTURE	LP			
	OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	LP			
	INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI OPT. MACONNERIE	LP			
	TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	SEP	LUCAS DE NEHOU	4 RUE DES FEUILLANTINES 75005 PARIS - ANNEXE 19 RUE FRIANT 75014 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	SEP	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	
BOIS - AGENCEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	SEP	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	
	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	SEP			
CHIMIE-PHYSIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PROCEDES DE LA CHIMIE DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ELECTRICITE – ELECTRONIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES OPT. RESEAUX INFORMATIQUES ET SYSTEMES COMMUNICANTS	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES OPT. SURETE ET SECURITE DES INFRASTRUCTURES, DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	SYSTEMES NUMERIQUES OPT. AUDIOVISUELS, RESEAU ET EQUIPEMENT DOMESTIQUES	LP	GUSTAVE FERRIE	7 RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN 75010 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES	LP	MARCEL DEPPEZ	39 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS	
		LP	GASTON BACHELARD	2 RUE TAGORE 75013 PARIS	
		SEP	LOUIS ARMAND	321 RUE LECOURBE 75015 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	SEP	RASPAIL	5 BIS AVENUE MAURICE D'OCAGNE 75014 PARIS	
	TECHNICIEN DU FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	SEP			
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	SEP			
GESTION-ADMINISTRATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LP	CHARLES DE GAULLE	17 RUE LIGNER 75020 PARIS	
		LPO	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		SEP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		LP	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEME 75003 PARIS	
		LP	SUZANNE VALADON	7 RUE FERDINAND FLOCON 75018 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS- ANNEXE : 6 BIS PLACE	

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
HYGIENE - PROPRETE- STERILISATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	HYGIENE PROPRETE STERILISATION	LP	EDMOND ROSTAND	15 RUE DE L'EVANGILE 75018 PARIS	
INDUSTRIES GRAPHIQUES					
1ERE PROFESSIONNELLE	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURI-MEDIAS OPT : PRODUCTIONS IMPRIMEES	LYCEE	MAXIMILIEN VOX	5 RUE MADAME 75006 PARIS	
	REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURI-MEDIAS OPT : PRODUCTIONS GRAPHIQUES				
MATERIAUX - METAUX - PLASTIQUES					
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	
METIERS DE LA SECURITE					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS- ANNEXE : 6 BIS PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	
PHOTOGRAPHIE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PHOTOGRAPHIE	LP	BRASSAI	8 RUE QUINAULT 75015 PARIS	
PRODUCTIQUE- MECANIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET DEFINITION PRODUITS INDUSTRIELS	LYCEE	DIDEROT	61 RUE DAVID D'ANGERS 75019 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	MICROTECHNIQUES	LYCEE			
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN D'USINAGE	LP	CHENNEVIERE MALEZIEUX	33-35 AVENUE LEDRU ROLLIN 75012 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	LP			
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN OUTILLEUR	LP			
RELATION CLIENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE L'ACCUEIL	LP	ABBE GREGOIRE	70 RUE TURBIGO 75003 PARIS ET ANNEXE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	
		LP	ARMAND CARREL	45 RUE ARMAND CARREL 75019 PARIS	
		LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		LP	ERIK SATIE	2 RUE PIERRE CASTAGNOU 75014 PARIS	
		LP	GUSTAVE EIFFEL	1 RUE DU GENERAL CAMOU 75007 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		SEP	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Si te FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
RELATION CLIENT (suite)					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION : ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	LP	BEAUGRENELLE	62 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS	
		LP	CLAUDE ANTHIME CORBON	5 RUE CORBON 75015 PARIS	
		EREA	CROCE SPINELLI	1 RUE CROCE SPINELLI 75014 PARIS	
		SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		SEP	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	RENE CASSIN	185 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS	
		LPO	SIMONE WEIL	Site FRANCOIS TRUFFAUT 28 RUE DEBELLEYME 75003 PARIS	
		LP	SUZANNE VALADON	7 RUE FERDINAND FLOCON 75018 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS ANNEXE : 6 BIS PLACE DES VOSGES 75004 PARIS	
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION : PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	SEP	EDGAR QUINET	24 RUE DUPERRE 75009 PARIS	
		LYCEE	JEAN LURCAT	121 RUE DE PATAY 75013 PARIS	
		LP	MARIA DERAISMES	19 RUE MARIA DERAISMES 75017 PARIS	
		LP	PIERRE LESCOT	35 RUE DES BOURDONNAIS 75001 PARIS	
		LP	THEOPHILE GAUTIER	49 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS	
SANTE – SOIN					
1ERE PROFESSIONNELLE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA COIFFURE				
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE	LP	GALILEE	28 RUE DE PATAY 75013 PARIS	Le recrutement fait l'objet d'un test d'aptitude
1ERE PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	SEP	FRESNEL	31 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS	
SOCIAL					
1ERE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPT. A DOMICILE	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPT. EN STRUCTURE	LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		SEP	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS - ANNEXE : 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES AGEES	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	
		LP	ETIENNE DOLET	7-9 RUE D'EUPATORIA 75020 PARIS	
		LYCEE	JACQUES MONOD	12 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS - ANNEXE : 44 RUE DES JEUNEURS 75002 PARIS	

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
TEXTILE - HABILLEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	SEP	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	
		LP	MARIE LAURENCIN	114 QUAI DE JEMMAPES 75010 PARIS	
		LP	OCTAVE FEUILLET	9 RUE OCTAVE FEUILLET 75016 PARIS	
		SEP	PAUL POIRET	19 RUE DES TAILLANDIERS 75011 PARIS	
		LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011	
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR - MAROQUINERIE	LP	TURQUETIL	18 PASSAGE TURQUETIL 75011	
TRANSPORT- LOGISTIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	LYCEE	MARTIN NADAUD	23 RUE DE LA BIDASSOA 75020 PARIS	
1ERE PROFESSIONNELLE	LOGISTIQUE	LP	CAMILLE JENATZY	6 RUE CHARLES HERMITE 75018 PARIS	

Formations à recrutement inter-académique à l'entrée en 1^{ère} professionnelle

Les élèves en montée pédagogique de l'Académie de Paris sont prioritaires, toutefois les formations suivantes sont ouvertes aux élèves d'autres académies.

NIVEAU	FORMATION	TYPE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MODALITES PARTICULIERES
ALIMENTATION-HOTELLERIE- RESTAURATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE					
1ERE PROFESSIONNELLE	ARTISANAT & METIERS D'ART : METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE	LYCEE	DORIAN	74 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
	ARTISANAT & METIERS D'ART : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE				RECRUTEMENT NATIONAL
BOIS-AGENCEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	LYCEE	LEONARD DE VINCI	20 RUE BOURSEUL 75015 PARIS	OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
CHIMIE - PHYSIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS SECTION EUROPEENNE ANGLAIS	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
1ERE PROFESSIONNELLE	LABORATOIRE ET CONTROLE QUALITE	LP			OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
COMMUNICATIONS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES					
1ERE PROFESSIONNELLE	FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES - ROUTAGE	LP	CORVISART-TOLBIAC	SITE TOLBIAC : 63 RUE DU MOULINET 75013 PARIS	OUVERT A VERSAILLES FERME A CRETEIL
GESTION - ADMINISTRATION					
1ERE PROFESSIONNELLE	ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES HORAIRES AMENAGES	LP	ABBE GREGOIRE	70 BIS RUE DE TURBIGO 75013 PARIS ET SITE 30 RUE SAINT JACQUES 75005 PARIS	Modalités particulières de recrutement : UNIQUEMENT POUR LE BAC PRO - CLASSE A DOUBLE CURSUS. Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi-temps scolaire prendre contact avec l'établissement
PRODUCTIVE - MECANIQUE					
1ERE PROFESSIONNELLE	PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION	LP	NICOLAS LOUIS VAUQUELIN	13-21 AVENUE BOUTROUX 75013 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES
SANTE - SOCIAL - SOINS					
1ERE PROFESSIONNELLE	PERRUQUIER - POSTICHEUR	LYCEE	ELISA LEMONNIER	20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU 75012 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES ENTRETIEN D'INFORMATION AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE - ORTHOPEDIQUE OPT ORTHO-PROTHESISTE	SEP	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	RECRUTEMENT NATIONAL
1ERE PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN APPAREILLAGE - ORTHOPEDIQUE OPT PODO-ORTHESISTE				
TEXTILE - HABILEMENT					
1ERE PROFESSIONNELLE	METIERS DU CUIR : CHAUSSURES	LYCEE	D'ALEMBERT	22 SENTE DES DOREES 75019 PARIS	OUVERT A CRETEIL ET VERSAILLES

1ERE PROFESSIONNELLE EN APPRENTISSAGE

Il est nécessaire de prendre contact avec les établissements qui dispensent ces formations

NIVEAU	FORMATION	ETABLISSEMENT	ADRESSE
ALIMENTATION - HOTELLERIE RESTAURATION			
1ère PROFESSIONNELLE	BOULANGERIE - PATISSERIE	CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
	CUISINE	CFA Apprentis d'Auteuil	40 Rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL, CAFE, RESTAURANT	CFA Apprentis d'Auteuil	40 Rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS
		CFA des Métiers de la Restauration Belliard	135 rue Belliard 75018 PARIS
		CFA des Métiers de la table	17 rue Jacques Ibert 75017 PARIS
		CFA Médéric	20 rue Médéric 75017 Paris
	ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE		
1ère PROFESSIONNELLE	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	4 bis, rue des Rosiers, 75004 Paris
	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR		
	MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7, rue de la Fontaine au Roi
		CFA PARIS ACADEMIE ENTREPRISES	Lycée Saint Nicolas 92, rue de Vaugirard, 75006 Paris
		CFA L'EA, les écoles des éco-activités	247, avenue Gambetta, 75020 Paris
	TECHNICIEN EN MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	CFA L'EA, les écoles des éco-activités	
		CFA Gustave Eiffel	Lycée Raspail 5 Avenue Maurice d'Ocagne, 75014 Paris
	SYSTÈMES NUMERIQUES OPTION RISC	CFA IMC ALTERNANCE	5, rue Saint Denis, 75001 Paris

GESTION ADMINISTRATIVE - TRANSPORT - LOGISTIQUE			
1ère PROFESSIONNELLE	ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	ACE : CFA POUR L'EXPERTISE COMPTABLE	58 Rue du professeur Gosset, 75018 PARIS
		CFA IGS	7, rue Pierre Dupont, 75010 Paris
		CFA CERFAL	2, rue Lacaze, 75014 Paris
MAINTENANCE DES VEHICULES			
1ère PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES VÉHICULES option A Voitures particulières	CFA ECOLE DU TRAVAIL ORT	7, rue de la Fontaine au Roi
METIERS DU BATIMENT			
1 ^{ère} professionnelle	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT : option A – Etudes et Economie	CFA du Bâtiment Saint- Lambert	7 rue Saint-Lambert 75015 PARIS
	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT : option B – Assistant(e) en Architecture		
OPTIQUE - LUNETTERIE			
1ère PROFESSIONNELLE	OPTIQUE LUNETTERIE	AEPO - CFA de l'optique	163 rue de Sèvres, 75015 Paris
PREVENTION SECURITE			
1ère PROFESSIONNELLE	METIERS DE LA SECURITE	CFA Paris Académie Entreprises	LYCEE Théophile Gautier Place des Vosges, 75004 Paris
PRODUCTION MECANIQUE			
1ère PROFESSIONNELLE	MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES	CFA Ferroviaire	Lycée Chennevière Malézieux 33, Avenue Ledru Rollin, 75012 Paris
RELATION CLIENT			
1ère PROFESSIONNELLE	METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE : Option A Animation et gestion de l'espace commercial	CFA STEPHENSON	50, rue Stephenson, 75018 Paris
		CFA CERFAL	2, rue Lacaze, 75014 Paris
		CFA DU CIFCA	14 rue des Fillettes, 75018 Paris
	METIERS DE L'ACCEUIL	CFA STEPHENSON	50, rue Stephenson, 75018 Paris
		CFA Ferroviaire	24, rue Duperré, 75019 Paris

COMMISSION D'ATTRIBUTION des BONUS MLDS / 2nde PRO

hors PASSPRO

Ce document est renseigné par les coordonnateurs MLDS, et signé par le chef d'établissement d'accueil.

Cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.

Nom du Coordonnateur MLDS :

Etablissement d'accueil du module MLDS :

Elève - Nom :..... Prénom :..... Date de Naissance :.....
Nom de l'établissement : Classe fréquentée :

Formations/Spécialités souhaitées :

Etablissements visés :

Eléments du parcours scolaire –

Le dossier présenté au rectorat, devra inclure:

- L'entretien de situation,
- La copie de la fiche préparatoire à la saisie des vœux (pensez à saisir les notes),
- Tout élément permettant l'évaluation pédagogique de l'élève : bulletins, relevés de notes, relevés de compétences – à préciser :
-
-
-

Démarches entreprises - permettant d'attester de la motivation:

Le dossier devra inclure tout élément permettant l'évaluation de la motivation de l'élève : éléments concernant des stages pratiques en entreprise, ou stages d'immersion et leur évaluation

- Stages en entreprise
- Mini-stages
- Journée portes ouvertes
- Autres :

Savoir être				
	++	+	-	--
Ponctualité – assiduité				
Autonomie dans la démarche scolaire (emplois du temps, matériel, devoirs, leçons...)				
Adaptation au groupe				
Respect des autres				
Respect du règlement intérieur				
Persévérance dans l'effort				
Mobilité (utilisation des transports...)				
Prise d'initiatives				
Prise de responsabilités (délégués, associations...)				

Avis motivé de l'équipe éducative, concernant la capacité à mener à bien le projet envisagé :

Arguments pour soutenir le projet

.....

.....

.....

.....

Paris le / / 2021

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

Fiche à transmettre au ce.mlds@ac-paris.fr avant le 3 juin 2021



DEMANDE DE CHANGEMENT D'ORIENTATION / PASSERELLE
A utiliser pour les situations 4, 10, 16, 17 et 19 de l'Annexe 21

Articles D 333-18-1, D 337-58 et D. 333-2 du code de l'éducation

NOM de l'élève : **Prénom :**

INE de l'élève:

Etablissement : **Classe :**

Adresse complète du responsable légal :

Téléphone :

Mail :@.....

Formation actuelle (niveau et spécialité ou filière) :		
Formation envisagée :		Préciser la filière ou série de baccalauréat visée:
Pour les élèves post-3^{ème}	<input type="checkbox"/> 2^{nde} PRO	
	<input type="checkbox"/> 1^{ère} CAP	
Pour les élèves de 1^{ère} Générale	<input type="checkbox"/> 1^{ère} PRO	
	<input type="checkbox"/> 1^{ère} Techno	

1- Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par l'établissement d'origine:

a- Stage réalisé dans le ou les lycées d'accueil, le cas échéant :

Stage en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé - Nom de l'établissement :

Effectué du au	Classe d'immersion (préciser la filière ou la spécialité) :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	
Avis : <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable	

Eventuellement autre Stage en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :

Effectué du au	Classe d'immersion (préciser la filière ou la spécialité) :

Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :

Avis : favorable réservé défavorable

b- J'exprime mes motivations pour la ou les formations demandées (remplir un cadre par formation) :

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :

J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :

J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :

2- Avis portés sur la ou les demandes de réorientation :

Avis de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :

Avis : favorable réservé défavorable

Avis du psychologue de l'Education nationale :Avis : favorable réservé défavorable

Date et signature de l'élève et de la famille :

Baccalauréat Professionnel (s) visé(s)	Avis de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement d'accueil			Réservé Administration
	Sans opposition	Favorable	Défavorable (justifier)	

Visa du chef d'établissement :

Cette fiche est recueillie et renseignée par l'établissement d'origine de l'élève et envoyée à l'adresse : ce.affelnet@ac-paris.fr avant le 27 mai 2021 pour instruction en commission « réo – passerelle » réunie le 11 juin 2021



FICHE PARCOURS MLDS → 1^{ère} Pro

NOM de l'élève : **Prénom :** **INE de l'élève:**
Etablissement fréquenté en 2020-2021 : **Niveau :**
Date d'entrée dans le dispositif :
Adresse complète du responsable légal
Téléphone : **Courriel :**@.....

1- Suivi des démarches engagées par l'élève et accompagnées par la MLDS :

a. Stages réalisés en entreprises

Stage 1 en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations du tuteur :	

Stage 2 en ENTREPRISE réalisé – Nom de l'entreprise :	
Effectué du au	Champ d'activité :
Observations du tuteur :	

b. Stages réalisés en établissements scolaire

Stage 1 en ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :	
Effectué du au	Nom de l'entreprise :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	
Avis de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :	
Visa du chef d'établissement	

Stage 2 en ETABLISSEMENT SCOLAIRE réalisé – Nom de l'établissement :	
Effectué du au	Nom de l'entreprise :
Observations de l'équipe pédagogique de la classe d'immersion :	
Avis de l'établissement d'origine sur le projet de l'élève :	
Visa du chef d'établissement	

2- J'exprime mes motivations pour la ou les formations demandées (remplir un cadre par formation) :

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :
J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :

Je présente en quelques phrases la formation et le diplôme :
J'explique pourquoi je suis intéressé(e) par cette formation :

2- Avis des équipes et du chef de l'établissement d'accueil

Baccalauréat Professionnel (s) visé(s)	Avis de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement d'accueil			Visa de l'établissement d'accueil	Réservé Administration
	Sans opposition	Favorable	Défavorable (justifier)		

Date et signature de l'élève et de la famille :

Cette fiche est recueillie et renseignée par l'établissement d'origine de l'élève et envoyée à l'adresse : ce.affelnet@ac-paris.fr avant le 27 mai 2021 pour instruction en commission « réo – passerelle » réunie le 11 juin 2021.

ANNEXE 21 : Tableau des changements d'orientation possibles

ANNEXE 21 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)						
Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
1	1 CAP2	1CAP 2 autre spécialité			Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis voie pro peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : si la terminale CAP n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
2		2de pro	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de pro ou de 3 ^{ème}).		Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500 <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : si la terminale CAP n'est pas envisageable, saisie en dernier vœu le redoublement (même spécialité, même établissement).	oui
3		2GT	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de pro ou de 3 ^{ème}).		Annexe 1	oui
4	2 CAP2	1 ^{ère} pro autre champ professionnel	Titulaire du CAP Avis favorable de l'établissement d'origine.	/	Annexe 20 et bulletins de l'année scolaire. L'affectation est sous réserve de l'obtention du CAP.	Non (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)

ANNEXE 21 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
5	2CAP2	1 ^{ère} Techno	Titulaire du CAP Avis favorable de l'établissement d'origine	/	Annexe 1 L'affectation est sous réserve de l'obtention du CAP.	oui
6	2de pro	2de GT	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de pro ou de 3 ^{ème}).	/	Annexe 1 Sécurité : Maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
7	2de pro	1CAP 2			Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement). Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
8		Tle CAP2	Avis favorable de l'établissement d'origine. Uniquement pour un changement au sein de l'établissement d'origine.	/	<ul style="list-style-type: none"> •Supprimer le vœu de montée pédagogique. •Inscription de l'élève en Tle CAP dans SIECLE. •Signaler par mail au bureau des lycées : ce.dve@ac-paris.fr 	non
9		2de pro autre spécialité ou famille de métiers			/	Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet ou, si ce n'est pas envisageable, saisir en dernier vœu le vœu de redoublement (même spécialité, même établissement) Saisir les notes réelles de l'élève.

ANNEXE 21 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
10	2de pro	1 ^{ère} pro autre champ professionnel	Avis favorable de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil. + Avis IEN.		Annexe 1 + Annexe 20 Sécurité : Maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)
11	2de pro	1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine.	/	Annexe 1 Sécurité : Maintenir ou saisir obligatoirement le vœu de montée pédagogique dans l'établissement en dernier vœu dans Affelnet. Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
12	2de GT	1CAP 2		/	Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement). Saisir les notes réelles de l'élève.	oui
13		2de pro		/	Annexe 1 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. <u>Cet avis peut être donné pour une seule spécialité</u> Sécurité : saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement). Saisir les notes réelles de l'élève	oui
14	1 ^{ère} G	1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine	/	Annexe 1	oui
15	1 ^{ère} Techno	1 ^{ère} Techno autres spécialité	Avis favorable de l'établissement d'origine pour un changement de voie d'orientation (conseil de classe de 2de ou de 1 ^{ère}).	/	Annexe 1 Si le passage en Tale T n'est pas envisageable, par sécurité, saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement).	oui

ANNEXE 21 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
16	2de GT	1 ^{ère} pro	Avis favorable de l'établissement d'origine. Conditions nécessaires avant positionnement : Candidat ayant accompli la scolarité complète d'une classe de 2nde dans un LGT + Avis IEN Si avis défavorable de l'établissement d'accueil, le vœu ne doit pas être saisi.	Bonus filière attribué automatiquement : 2500 pts	Annexe 1 + Annexe 20 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. Sécurité : saisir obligatoirement en dernier vœu le vœu de redoublement (même formation, même établissement).	oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)
17	1 ^{ère} pro	1 ^{ère} pro autre spécialité	Avis favorable de l'établissement d'origine + Avis IEN	/	Annexe 1 + Annexe 20 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500.	oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)
18		1 ^{ère} Techno	Avis favorable de l'établissement d'origine.	/	Annexe 1	oui
19	1 ^{ère} Gén. ou Techno	1 ^{ère} Pro	Avis favorable de l'établissement d'origine. Conditions nécessaires avant positionnement : Candidat ayant accompli la scolarité complète d'une classe de 1ère dans un LGT + avis IEN Si avis défavorable de l'établissement d'accueil, le vœu ne doit pas être saisi		Annexe 1 + Annexe 20 Possibilité Avis Favorable voie PRO à saisir par l'établissement d'origine → Bonus 2500. Sécurité : pour les élèves de 1 ^{ère} Techno, saisir obligatoirement le vœu de redoublement (même formation, même établissement), en dernier.	(Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)

ANNEXE 21 - Changements d'orientation (code de l'éducation D333-18)

Situation	Formation d'origine	Formation d'accueil	Observations/Conditions	Bonus	Procédures établissement d'origine	Saisie Affelnet
20	1 ^{ère} Techno	1 ^{ère} Gén	Avis favorable de l'établissement d'origine.		Annexe 1	oui
21	Elèves relevant de dispositif de la MLDS	1 ^{ère} Pro	Dossier complet à fournir : -Entretien de situation - Annexe 18bis renseignée - Fiche de synthèse par les coordonnateur MLDS : compétences acquises et engagement du jeune dans le projet		Annexe 20 bis	Oui (Traité en commission préparatoire « réo - passerelle »)

CORRESPONDANCES POUR UNE POURSUITE D'ETUDES EN BAC PRO APRES UN CAP

Les tableaux suivants, établis selon les regroupements de formations présentés dans le guide ONISEP fin de 3^{ème} de l'académie – rentrée 2020, ont reçu la validation des Inspecteurs chargés des formations.

Lorsqu'il y a correspondance entre le diplôme d'origine et les spécialités de 1^{ère} professionnelle sollicitées, l'élève bénéficie automatiquement d'un **bonus de 1 500 points** dans le logiciel AFFELNET.

Un élève peut toutefois demander une formation qui ne correspond pas au diplôme qu'il a obtenu mais dans ce cas il n'aura pas de bonus.

En fonction du CAP préparé par l'élève, un choix plus ou moins large de poursuites d'études peut être

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1 ^{ère} professionnelle 1500 points)
CAP Agent de sécurité	BAC Pro Métiers de la sécurité
CAP Agent de propreté et d'hygiène	BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation
CAP Agent de la qualité de l'eau	BAC Pro Hygiène, propreté, stérilisation BAC Pro Bio industries de transformations BAC Pro Laboratoire contrôle qualité BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers carton
CAP Agent polyvalent de restauration	BAC Pro Boulanger-pâtissier
	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Arts et techniques du verre : <i>option</i> : décorateur sur verre	<i>Continuité de parcours :</i> <i>BMA Verrier décorateur - Hors Affelnet</i>
	Poursuite de parcours possible : BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique et technique
CAP Arts et techniques du verre : <i>option</i> : vitrailliste	<i>Continuité de parcours :</i> <i>BMA Verrier décorateur - Hors Affelnet</i>
CAP Arts de la broderie	Poursuite de parcours possible : BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
	<i>Continuité de parcours : BMA Broderie - Hors Affelnet</i>
CAP Arts du bois option : marqueteur	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
CAP Arts du bois option : tourneur	<i>Continuité de parcours :</i> <i>BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1 ^{ère} professionnelle 1500 points)
CAP Arts du bois option : sculpteur-ornemaniste	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	BAC Pro Boulanger – pâtissier
	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Boucher	BAC Pro Cuisine
CAP Boulanger	BAC Pro Boulanger – pâtissier
	BAC Pro Cuisine
CAP Carreleur mosaïste	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment
	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Charcutier-traiteur	BAC Pro Cuisine
CAP Charpentier bois	BAC Pro Etude et réalisation d'agencement
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier – agenceur
CAP Métiers de la Coiffure	BAC pro Esthétique cosmétique parfumeur
	BAC pro Métiers de la coiffure
	<i>BAC Pro Perruquier-posticheur (recrutement particulier)</i>
CAP Commercialisation et Services en Hôtel-Café- Restaurant	BAC Pro Commercialisation services en restauration
CAP Conducteur d'installations de production	BAC Pro Pilote de ligne de production
CAP Menuiserie Alu-verre	BAC Pro Menuiserie Alu-verre
CAP Cordonnerie multi-services	BAC Pro Métiers du cuir - option : chaussures
CAP Couvreur	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment
	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Menuiserie Alu-verre
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Cuisine	BAC Pro Commercialisation et services en restauration
	BAC Pro Cuisine
CAP Ebéniste	BAC Pro Etude et réalisation d'agencement
	BAC Pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier - agenceur
	<i>Continuité de parcours : BMA ébéniste - Hors Affelnet</i>

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
CAP Electricien	Bac pro MELEC- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
	Bac pro Systèmes Numériques – option SSIHT – Sureté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire.
	Bac pro Systèmes Numériques – option ARED- Audiovisuels, réseau et équipement domestiques
	Bac pro TMSEC- Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
	Bac pro TISEC- Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
CAP Employé de commerce multi spécialités	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : produits alimentaires	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : Produits d'équipement courant	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : Services à la clientèle	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Employé de vente spécialisé : produits de librairie, papeterie, presse	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Esthétique cosmétique, parfumerie	BAC Pro Esthétique cosmétique, parfumerie
	BAC Pro Métiers de l'accueil
	BAC Pro Métiers du commerce et de la vente
CAP Fourrure	BAC Pro Métiers de la mode - vêtements
	BAC Pro Métiers du cuir – option : maroquinerie
CAP Horlogerie	BAC Pro Etude et définition de produits industriels
	BAC Pro Microtechniques
	BAC Pro Technicien d'usinage
	BAC Pro Technicien outilleur
	<i>Continuité de parcours : BMA Horlogerie - Hors Affelnet</i>
CAP Monteur en installations thermiques et climatiques	BAC Pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
	BAC Pro Technicien du froid et du conditionnement d'air
	BAC Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
CAP Monteur en installations sanitaires	BAC Pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
	BAC Pro Technicien du froid et du conditionnement d'air
	BAC Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
CAP Industries chimiques	BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
CAP Maintenance des véhicules Option : voitures particulières	BAC Pro Maintenance de véhicules Option : voitures particulières Option : motocycles
CAP Maroquinerie	BAC Pro Métiers du cuir option : chaussures option : maroquinerie
CAP Maintenance de bâtiments de collectivités	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment
	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Menuisier en sièges	BAC Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier – agenceur
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	BAC Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	BAC Pro Technicien menuisier – agenceur
CAP Menuiserie installateur	Bac Pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
	Bac Pro Technicien menuiserie-agenceur
Métiers de l'enseigne et de la signalétique	BAC Pro Métiers de l'électricité et des environnements connectés
	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
CAP Métiers de la mode : chapelier modiste	BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
CAP Métiers de la mode : vêtement flou	BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
CAP Métiers de la mode : vêtement tailleur	BAC Pro Métiers de la mode – vêtements
CAP Opérateur/opératrice Logistique	BAC Pro Logistique
	Bac Pro Transport
CAP Outillages en outils à découper et à emboutir	BAC Pro Etude et définitions de produits industries
	BAC Pro Maintenance des équipements industriels
	BAC Pro Microtechniques
	BAC Pro Technicien d'usinage
	BAC Pro Technicien outilleur
CAP Orthoprothésiste	BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne
	BAC Pro Prothésiste dentaire
	BAC Pro Technicien en appareillage orthopédique. Dominante : orthoprothésie
CAP Pâtissier	BAC Pro Boulanger - pâtissier
	BAC Pro Cuisine
CAP Peintre applicateur de revêtements	BAC Pro Aménagement et finition du bâtiment BAC Pro Intervention sur patrimoine bâti BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre

Diplôme préparé CAP	Correspondances pour une poursuite d'études en Bac Pro (Bonus filière 1ère professionnelle 1500 points)
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne
	BAC Pro Animation enfance et personnes âgées
CAP Plumassière fleuriste en fleurs artificielles	BAC Pro Métiers de la mode - vêtements
CAP Podo-orthésiste	BAC Pro Accompagnement, soins et services à la personne
	BAC Pro Technicien en appareillage orthopédique option podo-orthésie
CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage	BAC Pro Technicien en chaudronnerie industrielle
	BAC Pro Menuiserie aluminium-verre
	Bac Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
CAP Rentrayer option : Tapis	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement
CAP Rentrayer option : Tapisserie	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement
CAP Serrurier métallier	BAC Pro Technicien en chaudronnerie industrielle
	BAC Pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
	BAC Pro Menuiserie Alu-verre
CAP Sérigraphie industrielle	BAC Pro Façonnage de produits imprimés, routage
	BAC Pro Réalisation de produits imprimés et plurimédia (productions graphiques, productions imprimées)
	<i>Continuité de parcours : BMA arts graphiques (ex graphisme et décors)- Hors Affelnet</i>
CAP Signalétique et décors graphiques	BAC Pro Artisanat et métiers d'art Option : Communication visuelle plurimédia
	<i>Continuité de parcours : BMA arts graphiques (ex graphisme et décors) – Hors Affelnet</i>
CAP Souffleur de verre Option : verrerie scientifique	BAC Pro Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique
	BAC Pro Artisanat et métiers d'art Option : verrerie scientifique et technique
CAP Tailleur de pierre	BAC Pro Interventions sur le patrimoine bâti
	BAC Pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre
CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en décors	BAC Pro Artisanat et métiers d'art Option : tapisserie d'ameublement
CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en siège	
CAP Vêtement de peau	BAC Pro Métiers de la mode vêtements



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'enseignements de spécialité de 1^{ère} générale

Fiche de liaison - Rentrée scolaire 2021

Lycée public parisien :

.....

Madame, Monsieur,

Votre enfant (nom) (prénom),

Scolarisé(e) en classe de, est admis en 1^e générale.

Vous avez formulé les demandes d'enseignements de spécialité suivantes :

-
-
-

Je ne suis pas en mesure de répondre favorablement à vos souhaits pour la raison suivante :

- Un des enseignements de spécialité au moins n'est pas proposé dans l'établissement :

.....
.....

- La combinaison demandée ne peut pas être proposée compte-tenu des contraintes d'organisation.

- La capacité d'accueil est atteinte dans le/les enseignement(s) de spécialité suivant(s) :

.....
.....

NB : Les élèves ont été départagés selon les recommandations du conseil de classe, les notes en lien avec les enseignements de spécialité et leur motivation.

FICHE DE DEMANDE D'AFFECTION EN CLASSE DE 1^{ère} GENERALE (Sauf cursus à recrutement particulier)

Emménageant Enseignement(s) de spécialité ou composition choisie non dispensée(s) dans le lycée d'origine Capacité d'accueil en Première générale atteinte au sein de l'établissement

<p>NOM de l'établissement d'origine</p> <p>Classe suivie Année scolaire 2020 – 2021 :</p> <p>A remplir pour les élèves emménageant sur Paris : choix d'établissement</p> <p>Vœu 1</p> <p>Vœu 2</p> <p>Vœu 3</p>	<p>Nom de l'élève :</p> <p>Prénom :.....</p> <p>Date de naissance : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et prénom du représentant légal :</p> <p>Adresse : Arrondissement :</p> <p>Téléphone adresse @ : LV1.....LV2.....</p> <p>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) : <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la langue)..... <input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques <input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité <input type="checkbox"/> Physique chimie <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales <input type="checkbox"/> Education physique, pratiques sportives et culture sportives <p>Indiquez un 4^{ème} choix d'enseignement de spécialité pour le cas où la commission ne pourrait pas satisfaire l'un de ces 3 enseignements de spécialité :</p>		
<p>n° I.N.E de l'élève (*):</p> <p>(*) à renseigner obligatoirement</p>	<p>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</p>	<p>Moyenne annuelle de l'élève</p>	<p>Signature et Cachet de l'établissement :</p>
<p>Date :</p>		<p>Signature du responsable légal ou de l'élève majeur</p>	

Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-1-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure. Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris. Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'Indochine 75019 Paris

Pièces à joindre au dossier 1^{ère} générale :

Pour tous les élèves :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2020 – 2021, comportant la décision du conseil de classe,
- le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- la copie de la fiche de dialogue,

EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur,

au choix parmi les suivants :

- quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
- une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- et, pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
- l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
- pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
- la décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.



ACADÉMIE
DE PARIS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEMANDE D'ADMISSION OU DE REDOUBLEMENT EN
TERMINALE DE CAP ou TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
<p style="text-align: right;">Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> (a)</p> <p>INE de l'élève (*) :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p>	<p>NOM et Prénom du représentant légal :</p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: right;">Ardt :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>
SCOLARITÉ 2020 – 2021	
<p>Etablissement fréquenté (a)</p> <p><input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat <input type="checkbox"/> Etranger hors AEFÉ et Mission laïque (réussite à l'examen d'entrée) (tests de vérification des connaissances)</p> <p>NOM de l'établissement fréquenté :</p> <p>Adresse :</p> <p>Classe suivie en 2020 - 2021 (a) <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> Terminale de CAP</p> <p style="margin-left: 150px;"><input type="checkbox"/> 1^{ère} professionnelle <input type="checkbox"/> Terminale de Baccalauréat Professionnel</p> <p>mentionnez l'intitulé exact de la spécialité :</p> <p style="text-align: center;">Langue Vivante 1 : Langue Vivante 2 :</p>	
VCEU D'ÉTABLISSEMENT	
<p>1 Arrondissement :</p>	
<p>2 Arrondissement :</p>	
Date :	Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

cochez la case correspondante. (*) L'INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

Mentions légales : Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les élèves :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2020 – 2021,
- si la demande concerne un redoublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au CAP ou au Baccalauréat Professionnel.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

Pièces à joindre au dossier :

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2019 – 2020,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2020 – 2021,
- si la demande concerne un doublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

Pièces à joindre au dossier :

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2019 – 2020,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2020 – 2021,
- si la demande concerne un doublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au Baccalauréat.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
 - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,*
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION
d'un dossier de demande d'affectation**

(à remettre lors d'un dépôt de dossier de demande d'affectation quelque soit le niveau d'affectation concerné)

à pré-remplir par la famille

NOM de l'élève : prénom :
.....

Date de naissance : / /

Classe :

Date :

Signature du représentant légal :

à remplir par l'établissement d'origine

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de demande d'affectation pour une entrée en
parvenue le

Date :

Cachet de l'établissement :

**FICHE DE CONCLUSIONS MÉDICALES
POUR UNE ADMISSION EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**
destinée à être insérée dans le dossier d'admission

ETABLISSEMENT :

Classe fréquentée :

Le Médecin coche une croix rouge si l'élève présente une contre-indication médicale

Dans ce cas, le chef d'établissement doit vérifier que les vœux d'affectation sont compatibles avec la contre-indication.

Le Médecin coche la case suivante si l'élève présente une maladie grave justifiant le passage devant la commission médicale prioritaire du 15 Juin 2021

Dans ce second cas, le chef d'établissement adresse ce document au secrétariat du Docteur CARTACHEFF, Médecin Conseiller auprès du Directeur de l'Académie, pour le 28 mai 2021, accompagné de la photocopie de la fiche des vœux d'affectation demandés par la famille.

NOM et PRÉNOM de l'ÉLÈVE :

né(e) le : **âge :** **examiné(e) le :**

par le Docteur :

Conclusions de l'examen clinique :

- pas de contre-indication
- contre-indication (s) aux conditions et postes de travail suivants : (notamment problèmes de vision des couleurs)

Observations :

- avis concernant le travail sur machines dangereuses :

- protections individuelles indispensables (les préciser) :

Date :

Cachet et signature du médecin :



Demande d'affectation médicale prioritaire
en lycée - Année 2021/2022
concerne les élèves sans PPS

**CERTIFICAT MÉDICAL
CONFIDENTIEL À RETOURNER
AU DOCTEUR CARTACHEFF
MÉDECIN CONSEILLER DU
DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

Service Médical en faveur des élèves
Bureau 1057
12, boulevard d'Indochine CS 40 049 - 75933 Paris cedex 19

Affaire suivie par : Dr Ivan CARTACHEFF

Téléphone : 01 44 62 47 31

Mél : ivan.cartacheff@ac-paris.fr

**Commission du 15
juin 2021**

**Ce document doit être
retourné dûment complété
avant le 28 mai 2021**

Nom et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Etablissement scolaire actuel :

Classe :

Pathologie : (donner les éléments essentiels et les contre-indications médicales ou indications particulières)

Orientation demandée

Section(s)

et nom des lycées (*plusieurs si possible*)

Date, Nom et signature du médecin de l'éducation nationale ou du médecin traitant :

PS : joindre obligatoirement

- 1- la fiche de conclusion médicale pour l'orientation (*si voie professionnelle*)
- 2- un argumentaire sur la demande rempli par la famille ou le médecin
- 3- les éléments complémentaires sur les incapacités / soins / hospitalisations (*comptes-rendus médicaux ...*)
- 4- la fiche de vœux signée par la famille ou fiche de vœux Affelnet



Fiche de liaison

Commission d'affectation prioritaire handicap

Ce document est à renseigner par les psy-En. Cette fiche permet d'éclairer les membres de la commission en apportant des éléments complémentaires.

Nom du PsyEN :

CIO :

<p>Elève - Nom : Prénom :</p> <p>Date de Naissance :</p>
<p>Nom de l'établissement :</p> <p>Classe fréquentée :</p>

Avertissement : certaines formations étant très demandées, il convient de conseiller à l'élève et sa famille de candidater sur plusieurs spécialités.

Projet 1 Formations/Spécialités :

Etablissements visés :

Démarches entreprises :

.....

Passpro avec aménagements Si non pourquoi :

.....

Mini-stage

Journée portes ouvertes

Autres :

.....

Avis du PsyEN :

Arguments pour soutenir le projet (type de formations, de lieux d'accueil, etc.)

.....
.....
.....
.....

Réserves, contraintes liées au handicap, etc.

.....
.....

Projet 2 Formations/Spécialités :

Etablissements visés :

Démarches entreprises :

Passpro avec aménagements Si non pourquoi :

Mini-stage

Journée portes ouvertes

Autres :

Avis du PsyEN :

Arguments pour soutenir le projet (type de formations, de lieux d'accueil, etc.)

Réserves, contraintes liées au handicap, etc.

Le-la Psy En devra informer la famille de la transmission de ces éléments aux membres de la commission et devra recueillir leur accord.

Fiche à transmettre au reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr avant le 03 juin 2021



DEMANDE DE REVISION SUR AFFECTATION

Niveau concerné :

Formulaire à utiliser exclusivement du 1^{er} juillet au 15 juillet 2021

Cadre à remplir par la famille

NOM de l'élève : **Prénom** :

Date de naissance :/...../..... Sexe * : F M

Nom et adresse du représentant légal 1:

..... Arrondissement :

Téléphone domicile 1:..... Portable :.....

Adresse mail du représentant légal 1:.....

Nom du représentant légal 2 et adresse (si différente de la précédente) :.....

..... Arrondissement :

Téléphone domicile 2 :..... Portable :.....

Adresse mail du représentant légal 2 :.....

Classe suivie en 2020/2021 :..... LV1 :..... LV2 :.....

Collège 2020/2021 :..... Commune et code postal :

Etablissement d'affectation 2021/2022 : Arrdt :

Etablissement sollicité (choix n° 1): Arrdt :

Etablissement sollicité (choix n° 2) : Arrdt :

Motif de la demande :

.....

(*) J'inscris mon enfant dans l'établissement d'affectation et sollicite un changement d'établissement.

Date :

Signature du ou des représentants légaux :

(*) Je refuse d'inscrire mon enfant dans le lycée d'affectation. Je suis informé (e) qu'il perd ainsi le bénéfice de son affectation et la possibilité d'une affectation sur un de ses autres vœux formulés. Sa situation sera réexaminée de manière non prioritaire pour une affectation dans un établissement disposant de places vacantes.

Date :

Le chef de l'établissement d'affectation atteste que :

(*) L'élève est inscrit au lycée

(*) La famille a refusé d'inscrire son enfant dans l'établissement

Date :

Cachet et signature du chef d'établissement :

DÉCISION DE LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE chargée des lycées

Changement autorisé pour le lycée : Date

Changement refusé. Motif :

Signature

MAZERON Claire

Cette demande de changement d'établissement équivaut à un recours gracieux concernant la décision d'affectation initiale. Une seule demande peut être formulée par la famille entre le 1^{er} juillet et le 15 juillet 2021 (*) Cochez la case concerné

ACCUSE DE RECEPTION DE VOTRE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

ATTENTION : document à conserver par la famille

Nom et adresse d'établissement d'affectation	<u>Cachet de l'établissement scolaire</u> (signature de la personne habilitée)
---	---

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du

La demande exceptionnelle de changement d'établissement concernant l'élève :

Nom :

Prénom

Classe 2021-2022 :

Information importante à l'attention de la famille

Cet accusé de réception valide le dépôt de votre demande de changement d'établissement, et ne préjuge en rien sa recevabilité. L'ensemble du dossier est transmis pour traitement au rectorat de l'académie de Paris et décision de la directrice académique des services de l'éducation nationale chargée des lycées. Une copie de votre demande est conservée dans l'établissement d'affectation.

Rappel : Une seule demande de changement exceptionnel d'établissement est autorisée entre le 1^{er} juillet et le 15 juillet 2021. Cette demande équivaut à un recours gracieux concernant la décision initiale d'affectation. En cas de non inscription dans l'établissement d'affectation initial, vous êtes informés que vous perdez le bénéfice de l'affectation et la possibilité d'obtenir une affectation sur un autre des vœux formulés lors de la procédure AFFELNET.

L'instruction de votre demande est assurée par :

Rectorat de l'académie de Paris, Division Vie de l'Elève – DVE 3

12, boulevard d'Indochine C 40 049 - 75933 Paris Cedex 19

01 44 62 40 40

Pour joindre le service, utilisez la plate-forme « Parents-contactez-nous » au lien suivant :

www.ac-paris.fr/portail/lycee



La réponse à votre demande vous sera communiquée par écrit dans les meilleurs délais possibles.

**Interruption de la procédure de demande de changement d'établissement
entre le 17 mai et le 15 octobre 2021 afin de stabiliser les effectifs des établissements**

Aucune information relative à cette demande ne sera délivrée par téléphone ou en présentiel.

- Fiche de candidature - **ÉDUCATION RÉCURRENTE** **DROIT AU RETOUR EN FORMATION***(case à cocher uniquement si le candidat a enregistré sa demande dans l'application « Reviens te former »)*

IDENTITÉ DU CANDIDAT		À renseigner par le Centre d'Information et d'orientation	
NOM : Prénom : Date de naissance : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Nom et prénom du représentant légal : Adresse du représentant légal : Adresse du candidat (si celui-ci est majeur) : Téléphone : Courriel :		Classe concernée pour 2021 - 2022 : <input type="checkbox"/> PREMIÈRE ANNEE DE CAP <input type="checkbox"/> SECONDE PROFESSIONNELLE <input type="checkbox"/> SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE <input type="checkbox"/> PREMIÈRE PROFESSIONNELLE <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} STI2D – 1 ^{ère} STL – 1 ^{ère} STMG – 1 ^{ère} ST2S – 1 ^{ère} STHR <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} générale <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} S2TMD – 1 ^{ère} STD2A <input type="checkbox"/> TERMINALE CAP <input type="checkbox"/> TERMINALE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Cachet du CIO	
VŒUX DU CANDIDAT			
Vœux	Diplôme et spécialités demandés (lister les 3 enseignements de spécialité pour la 1 ^{ère} générale)	Etablissements souhaités	Cadre réservé à l'établissement sollicité
①	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :
②	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :
③	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :

④	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable - Précisez le motif : Date : Cachet et signature :
DATE :		SIGNATURE DU CANDIDAT :	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL (facultative si le candidat est majeur) :

N'est pas à renseigner si les formations relèvent de la procédure AFFELNET, lorsque le dossier est déposé dans les délais permettant la prise en compte du vœu dans AFFELNET. A renseigner uniquement lorsque les dossiers sont examinés par les chefs d'établissement en commission.

NOM du candidat :		Prénom :	
PARCOURS SCOLAIRE			
Classes suivies et établissements fréquentés durant les 3 années ayant précédé l'interruption des études			
ANNÉE	CLASSE (spécialité option)	ÉTABLISSEMENT (Nom et adresse)	Langue Vivante étudiée (LV 1)
2018 – 2019			
2019 – 2020			
2020 – 2021			
Date d'interruption des études :/...../.....			
Motif de l'interruption :			
.....			
.....			
DIPLÔMES OBTENUS			
.....		Date :/...../.....	
.....		Date :/...../.....	
.....		Date :/...../.....	
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (emplois occupés, stages suivis)			
.....			
.....			
.....			
.....			

SITUATION À LA DATE DE LA DEMANDE

- demandeur d'emploi
- salarié (préciser le type d'emploi) :
- stage :
- autre situation (préciser) :

Pièces à joindre, en photocopie :

- les bulletins de l'année scolaire ayant précédé l'interruption des études,
- deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom du candidat si celui-ci est majeur, au choix parmi les suivants : * facture EDF ou facture GDF récente, dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
 - * relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse parisienne, attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
 - * selon le cas : titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, taxe d'habitation récente (recto-verso) à l'adresse déclarée, quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance du candidat

PROJET DU CANDIDAT

NOM : Prénom :

Diplôme envisagé : Classe :

Etablissement :

Motivation du candidat :

Cette fiche doit être transmise à la DVE – Bureau des affectations en lycée.

Procédure d'affectation informatisée AFFELNET pour les demandes d'admission en :
seconde générale, seconde professionnelle ou première année de CAP,
première professionnelle, première technologique série STI2D –STL – STMG – ST2S.

Procédure d'affectation manuelle pour les demandes d'admission en:
terminale de CAP, terminale de baccalauréat professionnel,
classe de 1^{ère} générale — 1^{ère} S2TMD – 1^{ère} STD2A,
classe de terminale générale et technologique.

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

NOM du candidat : Prénom :
.....
.....
.....
.....
.....

NOM du psychologue de l'Education Nationale :

Signature :

AVIS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE CIO SUR LE PROJET DE REPRISE D'ÉTUDES DU CANDIDAT

*L'avis de la directrice ou du directeur de CIO est obligatoire.
En cas de demandes multiples, l'avis doit être précisé pour chacune d'entre elles.*

- | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="radio"/> première année de CAP | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde professionnelle | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde générale et technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première professionnelle | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première générale | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale CAP | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale baccalauréat professionnel | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale générale et technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |

NOM de la directrice ou du directeur de CIO :

Signature :

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE ACADÉMIQUE

à remplir par l'administration

FAVORABLE RÉSERVÉ

Observations :

Date :

Signature de la DASEN ou de son représentant :

Formations de l'Académie de Créteil ouvertes aux élèves parisiens

2^{NDE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

SECTIONS INTERNATIONALES		
• Anglais (Américain)	• Arabe littéral	Lycée International de L'EST PARISIEN 1 Promenade Marco Polo 93 NOISY-LE-GRAND
• Chinois (Mandarin)	• Portugais (Brésilien)	

AGRICULTURE - HORTICULTURE	
Enseignement optionnel EATDD (Ecologie, Agronomie- Territoire-Développement Durable) + SES	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT
	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE

2^{NDE} PROFESSIONNELLE

AGRICULTURE : CONSEIL – VENTE	
Conseil vente PASSPRO	Lycée Louis LUMIERE Rue Louis Lumière 77 CHELLES
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET	
Productions PASSPRO	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT
	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL
Nature jardin paysage forêt PASSPRO	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL
	Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY - SUR-SEINE
AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	
Services aux personnes et aux territoires PASSPRO	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
AERONAUTIQUE	
Métiers de l'aéronautique PASSPRO	LP Aristide BRIAND 120 Avenue Aristide Briand 93 LE BLANC MESNIL
	LP Pierre de COUBERTIN Chaussée de Paris 77 MEAUX

AUTOMOBILE – ENGIN	
Maintenance des matériels et des véhicules 2 nd e commune	Lycée Jacques PREVERT 7 Avenue Jean Jaurès 77 COMBS LA VILLE
Réparation des carrosseries	LPO de Coulommiers 6 rue des Templiers 77 COULOMMIERS
BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS	
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalautre La Petite 77 PROVINS
	Lycée Claude Nicolas LEDOUX 1 Boulevard de Paris 93 PAVILLONS SOUS BOIS
HYGIENE - ENVIRONNEMENT	
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	LP Jean Pierre TIMBAUD 103 Avenue de la République 93 AUBERVILLIERS
IMPRIMERIE	
Métiers des industries graphiques et de la communication Recrutement national	Lycée André MALRAUX 4 Avenue du Lycée 77 MONTEREAU FAULT YONNE
PRODUCTIVE - MECANIQUE	
Métiers de la réalisation de produits mécaniques et industriels 2 nd e commune PA S S P R O	Lycée CONDORCET 31 Rue Désiré Chevalier 93 MONTREUIL-SOUS-BOIS
TEXTILE - HABILLEMENT	
Métier du cuir 2 nd e commune PA S S P R O	Lycée Flora TRISTAN 12 Avenue du 8 Mai 1945 77 MONTEREAU-FAULT-YONNE
	Lycée Frédéric Bartholdi 12, rue de la Liberté 93200 SAINT DENIS

1^{RE} ANNEE DE CAP

AGRICULTURE - ELEVAGE - AMENAGEMENT - FORET		
Métiers de l'agriculture PA S S P R O	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	EREA STENDHAL 6, rue Désiré Dautier 94 BONNEUIL SUR MARNE
Jardinier paysagiste PA S S P R O	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	Lycée Adolphe CHERIOUX 195 Rue Julian Grimau 94 VITRY-SUR-SEINE
Métiers du bois et de l'ameublement	Lycée Frédéric Bartholdi 12, rue de la Liberté 93200 SAINT DENIS	
AUTOMOBILE - ENGIN		
Maintenance de matériels	LPO de Coulommiers 6 Rue des Templiers 77 COULOMMIERS	
Maintenance des matériels : option matériel de construction et de manutention	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalautre La Petite 77 PROVINS	
Maintenance des matériels : option matériels d'espaces verts	Lycée Jacques PREVERT 7 Avenue Jean Jaurès 77 COMBS LA VILLE	
	Lycée Denis PAPIN 34 Avenue Michelet 93 LA COURNEUVE	
	EREA STENDHAL 6 Rue Désiré Dautier 94 BONNEUIL SUR MARNE	

BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS	
Conducteur engins travaux publics carrières Constructeur canalisations travaux publics Constructeur de routes	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalautre La Petite 77 PROVINS
Staffeur ornementaliste PA SSPRO Recrutement national	Lycée du GUEA TRESMES Rue du Gué 77 CONGIS SUR THEROUANNE
Maçon	EREA LEOPOLD BELLAN Domaine de l'ange gardien 77 CHAMAGNY
	LP BENJAMIN FRANKLIN Rue de la Forêt 77 LA ROCHETTE
	Lycée les PANNEVELLES 7 Route de Chalautre La Petite 77 PROVINS
CHIMIE - PHYSIQUE	
Employé technique de laboratoire	LPO LIBERTE 27 rue de la Liberté 93 ROMAINVILLE
	Lycée BLAISE CENDRARS 12 Avenue Léon Jouhaux 93 SEVRAN
MATERIAUX - METAUX - PLASTIQUES - PAPIER	
Ferronnier d'art PA SSPRO	LP Denis Papin 34, avenue Michelet 93 LA COURNEUVE
Métiers de la céramique PA SSPRO Recrutement national	Lycée du GUEA TRESMES Rue du Gué 77 CONGIS SUR THEROUANNE
RELATION CLIENT	
Services aux personnes et vente en espace rural	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY-EN-BRIE
TEXTILE - HABILLEMENT	
Maroquinerie PA SSPRO	Lycée Bartholdi 12 rue de la Liberté 93 SAINT DENIS
Métiers de l'entretien des textiles option blanchisserie PA SSPRO	Lycée Charles BAUDELAIRE Boulevard du Chevalier Bayard 77 MEAUX
Métier de la mode : vêtement tailleur PA SSPRO	Lycée Flora TRISTAN 12 Avenue du 8 Mai 1945 77 MONTEREAU-FAULT-YONNE
TRANSFORMATIONS	
Propreté de l'environnement urbain, collecte et recyclage	Lycée Jean-Pierre TIMBAUD 103 Avenue de la République 93 AUBERVILLIERS

1ERE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

AGRICULTURE : CONSEIL - VENTE		
Technicien conseil/vente : produits de jardin	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 MONTREUIL	
AGRICULTURE : ELEVAGE, AMENAGEMENT, FORET		
Conduite et gestion exploitation : Productions animales	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY -EN-BRIE
Aménagements paysagers	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	
	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL	
Productions horticoles	Lycée de L'HORTICULTURE 16 Rue Paul Doumer 93 93 MONTREUIL	
	Lycée agricole BOUGAINVILLE 77 BRIE-COMTE-ROBERT	
AGRICULTURE : SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES		
Services aux personnes et aux territoires	Lycée la BRETONNIERE 77 CHAILLY -EN-BRIE	

BREVETS DES METIERS D'ART

BREVET DES METIERS D'ART	
Céramique Recrutement national	Lycée du GUE A TRESMES Rue du Gué 77 CONGIS SUR THEROUANNE
Volumes : Staff Matériaux Associés Recrutement national	
Ferronnier d'Art	Lycée Denis PAPIN 34 Avenue Michelet 93 LA COURNEUVE

Formations de l'Académie de Versailles ouvertes aux élèves parisiens

1^{ère} ANNEE DE CAP SECONDE PROFESSIONNELLE

AÉRONAUTIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ seconde professionnelle Métiers de l'Aéronautique ✓ 1^{ère} année de CAP : Aéronautique option avionique <p>Procédure PASSPRO</p>	<p>L.P. Alex andre DENIS</p> <p>Ly cée des métiers de l'aéronautique, du transport et de la logistique MONTMIRAL 91590 CERNY</p> <p>Téléphone 01 64 57 60 22</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Recrutement national</p> <p>Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</p>
ALIMENTATION - HOTELLERIE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ seconde professionnelle Métiers de l'Alimentation <p>Procédure PASSPRO</p>	<p>L.P. CHATEAU des COUDRAIES</p> <p>Ly cée des métiers de bouche et de l'hôtellerie Château des Coudraies 91450 ETIOLLES</p> <p>Téléphone 01 69 89 21 21</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>L.P. Les CÔTES de VILLEBON</p> <p>Ly cée des métiers de bouche, du commerce et de l'industrie 3 rue Henri Etlin 92190 MEUDON</p> <p>Téléphone 01 46 01 55 00</p> <p>L.P. Auguste ESCOFFIER</p> <p>Ly cée des métiers de la gastronomie et des techniques du froid 77 rue de Pierrelaye 95610 ERAGNY</p> <p>Téléphone 01 34 02 40 80</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Ly cée des métiers des services hôteliers et de tourisme Place François RABELAIS 78042 GUYANCOURT</p> <p>Téléphone 01 30 96 12 00</p> <p>Attention : accès inter académique très limité</p> <p>Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</p>
AGRICULTURE - ELEVAGE – AMENAGEMENT - FORET	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ seconde professionnelle : Productions végétales 	<p>Ly cée AGRICOLE et HORTICOLE DE CHAMBOURCY</p> <p>Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE</p> <p>Téléphone 01 30 87 18 03</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Recrutement spécifique - Entretien d'information.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ seconde professionnelle : Nature Jardin Paysage Forêt 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{ère} année de CAP : Métiers de l'agriculture 	
AUTOMOBILE - ENGIN	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ seconde professionnelle commune : Maintenance des matériels et des véhicules 	<p>Ly cée polyvalent Antoine LAVOISIER</p> <p>44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE</p> <p>Téléphone 01 34 79 66 30</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Ly cée polyvalent Charles PETIET 65 boulevard Gallieni 92390 VILLENEUVE LA GARENNE</p> <p>Téléphone 01 41 47 40 00</p>
BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ seconde professionnelle : Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics ✓ 1^{ère} année de CAP : Conducteur d'engins : travaux publics et carrières ✓ 1^{ère} année de CAP : Constructeur de routes 	<p>Ly cée polyvalent Antoine LAVOISIER</p> <p>44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE</p> <p>Téléphone 01 34 79 66 30</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>

BOIS - AMEUBLEMENT	
✓ 1 ^{ère} année de CAP : Charpentier - bois	L.P. Gustave EIFFEL 9 avenue de la République 91300 MASSY Téléphone 01 69 20 09 43
✓ 1 ^{ère} année de CAP : Menuisier – Installateur	L. P. Pierre MENDES-France 1 rue de Goussainville 95400 Villiers-le-Bel Téléphone 01.34.38.31.00
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE	
✓ seconde professionnelle : Métiers des transitions numérique et énergétique	Lycée polyvalent Simone WEIL Rue du Val d'Oise 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Téléphone 01 39 19 88 26 Internat Garçons – Filles
GESTION – ADMINISTRATION – TRANSPORT – LOGISTIQUE	
✓ seconde professionnelle : Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Lycée des métiers Jean-Monnet des constructions et du tertiaire administratif 128 avenue Jean Jaurès 92120 MONTROUGE Téléphone : 01 41 17 44 20
MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUES - PAPIER	
✓ seconde professionnelle : Plastiques et composites	Lycée polyvalent GALILEE Lycée des métiers de la chimie et de la plasturgie 79 avenue Chandon 92230 GENNEVILLIERS Téléphone 01 47 33 30 20
PRODUCTIQUE – MÉCANIQUE	
✓ seconde professionnelle : Maintenance nautique	Lycée polyvalent Simone WEIL Rue du Val d'Oise 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Téléphone 01 39 19 88 26 Internat Garçons – Filles
✓ seconde professionnelle : Métiers de la réalisation de produits mécaniques	L.P. Louis GIRARD 85 rue Louis Girard 92240 MALAKOFF Téléphone 01 46 42 63 84
SPECTACLE	
✓ 1 ^{ère} année de CAP : CAP Accessoiriste-Réalisateur Procédure PASSPRO	Lycée des métiers Jules Verne 2 Rue de la Constituante, 78500 Sartrouville Téléphone 01 61 04 13 00

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

Seconde générale et technologique : **enseignement optionnel** E.A.T.D.D :

Ecologie, Agronomie, Territoire, Développement Durable

Lycée AGRICOLE et HORTICOLE

Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Téléphone 01 30 87 18 03

Internat Garçons – Filles

Modalité spécifique d'admission – Entretien d'information.

Les élèves intéressés devront contacter directement le lycée agricole et horticole : modalités d'inscription sur le site

<http://www.lyceehorticole.ac-versailles.fr>



Entretien de situation Fiche de liaison

À adresser au CIO du bassin

Indication Ce document n'est pas uniquement administratif. C'est un outil qui devrait apporter des éléments qualitatifs relatifs à la situation du jeune et instruire la préconisation afin de faciliter le suivi et l'accompagnement du jeune. **Pour les conseillers de la Mission Locale, la fiche de liaison (page 1-2) peut être utilisée pour toute demande de rescolarisation et orientation vers le CIO. Une copie est à adresser par mail au correspondant de la PSAD.**

Date : **Lieu** Collège Lycée FOQUALE PSAD Mission locale CIO

Contact : **Coordonnées :**

.....

Identité du jeune

Nom : F G

Prénom :

Date de naissance :/...../..... **Lieu :**

Nationalité : FR U.E. Hors U.E.

Adresse :

..... **Code postal :** **Ville :**

Tél. : **Portable :**

Adresse E-mail :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse du responsable légal (ou de la structure hébergeant l'élève) :

.....

Tél. :/...../.....

Situation personnelle

Pour les élèves étrangers : démarches entreprises pour l'obtention d'un titre de séjour avec autorisation de travailler : Oui Non

Suivi éducateur : Nom **Tél. :**

Suivi médical : Nom. **Tél. :**

Situation scolaire

Dernière classe suivie : Établissement :

Date d'interruption de la scolarité :/...../.....

Élève sorti à N-1 (ou davantage)	Élève sorti année N
<input type="checkbox"/> Non affecté(e) <input type="checkbox"/> Affecté(e) non inscrit(e) <input type="checkbox"/> Affecté(e) inscrit(e) et absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Exclu(e), sans établissement d'accueil <input type="checkbox"/> Abandon / interruption d'études <input type="checkbox"/> Rupture de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Échec à l'examen : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> DRF	<input type="checkbox"/> Élève montant, absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Affecté(e) inscrit(e) et absent(e) à la rentrée <input type="checkbox"/> Absent(e), ne donnant plus de nouvelle <input type="checkbox"/> Exclu(e), sans établissement d'accueil <input type="checkbox"/> Abandon / interruption d'études <input type="checkbox"/> Sans place disponible dans sa formation <input type="checkbox"/> En recherche de contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Rupture de contrat d'apprentissage

N - 1 : rupture ou abandon l'année scolaire précédente

N : décrochage durant l'année scolaire en cours

Parcours scolaire des 4 dernières années

	Classe	Établissement
20...../20.....		
20...../20.....		
20...../20.....		
20...../20.....		

Diplôme(s) obtenu(s) :

.....

Remarques :

.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le **Rectorat de Paris** et la **Mission Locale de Paris** pour la gestion de la lutte contre le décrochage scolaire. Elles sont conservées pendant une durée d'un an et sont destinées aux services académiques, aux établissements scolaires et à la Mission Locale de Paris. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la **MLDS** (ce.mlds@ac-paris.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Signature du jeune

Signature du représentant légal

Signature, nom et qualité des personnes assurant l'entretien

Situation actuelle du jeune

La demande du jeune

.....
.....
.....

Les démarches déjà effectuées par le jeune par rapport à son projet

.....
.....
.....

Ses atouts, ses points d'appui, ses expériences de stages ou professionnelles, ses marges de progrès

.....
.....
.....

Préconisations hiérarchisées de parcours

En tant que professionnel du projet, vous vous attacherez à compléter cette partie de manière qualitative en tenant compte de la situation actuelle du jeune et en formulant des préconisations étayées, hiérarchisées et en précisant les différentes étapes si nécessaire.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Transmission du dossier

à FOQUALE PSAD Mission locale DVE CIO Autre : Date :

.....

Motifs :

.....

Suivi du dossier

Date	Par	Éléments de synthèse	Transmis à

Documents et pièces justificatives à joindre (selon situation)

- Bulletins scolaires en possession du jeune/ Diplôme / Certificats / Relevés de notes
- Fiche de vœux
- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance / Justificatifs de domicile
- Tout élément utile pour apprécier la demande : Contre-indications médicales
- Attestation de stage Rapport de stage Questionnaires d'intérêts
- Questionnaire de motivation Autre :